

Rapport**Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)**

Rapporteur :

Monsieur Maurice PERRION

Résumé :

Conformément à l'article L4251-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires est précédée d'un débat en Conseil régional.

Au vu des premières réunions de concertation thématiques et territoriales organisées depuis le printemps et des premiers éléments de diagnostic, il est proposé d'organiser ce débat autour de cinq axes stratégiques structurant les objectifs du schéma de façon transversale.

Territoires concernés :

REGION PAYS DE LA LOIRE

1 - Rappel du contenu du SRADDET et de ses enjeux

La loi NOTRe du 7 août 2015 confie aux Régions au travers de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), un outil majeur de planification et d'anticipation. Préalablement à son élaboration, le Conseil régional doit débattre sur les objectifs du schéma.

Il s'agit d'un **outil majeur de planification** qui a vocation à concilier non seulement les politiques régionales mais aussi celles des acteurs des territoires sur onze domaines de trois grands champs de compétence régionale.

A terme, le SRADDET fixera les objectifs de moyen et long termes des Pays de la Loire en matière :

- *d'aménagement du territoire*, avec l'équilibre et égalité des territoires, le désenclavement rural, l'habitat, la gestion économe du foncier,
- *de mobilité*, avec les infrastructures d'intérêt régional dont les axes routiers constituant des itinéraires d'intérêt régional, l'intermodalité et le développement des transports,
- *d'environnement*, avec la maîtrise et la valorisation de l'énergie, la lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, la protection et la restauration de la biodiversité ainsi que la prévention et la gestion des déchets.

Par-delà son aspect intégrateur de trois schémas sectoriels existants (Schéma régional des infrastructures et des transports, Schéma régional climat air énergie, Schéma régional de cohérence écologique) et d'un schéma en cours d'élaboration (Plan régional de prévention et de gestion des déchets), le législateur a conféré au SRADDET un caractère prescriptif sur un certain nombre de documents de planification locaux : Schéma de Cohérence Territoriale et à défaut Plan Local d'Urbanisme, Plan de Déplacement Urbain, Plan Climat Air Energie Territorial, Charte de Parc Naturel Régional. Ces documents doivent en effet prendre en compte les objectifs du rapport d'objectifs du schéma régional, et leurs règles, être compatibles avec celles du fascicule de règles du schéma régional.

Sur les différents domaines couverts par un document de planification régionale, pour certains copilotés par ses services (SRCAE, SRCE), l'Etat a précisé par décret les attendus en matière d'objectifs du SRADDET tels que détaillés en annexe 1 : infrastructure et transports ; climat air énergie ; biodiversité ; déchets.

Il s'agit d'un **outil majeur d'anticipation** avec des objectifs situés à l'horizon 2050, sur lequel s'appuiera l'Etat pour négocier le futur contrat de projets, dans une conjoncture caractérisée par de nombreuses et profondes évolutions :

- mondialisation des échanges avec ses impacts sur les systèmes productifs et la mise en concurrence des territoires,
- transition numérique qui affecte l'ensemble des champs d'activité et interroge la notion même de territoire,
- transitions énergétique, climatique et environnementale qui conduisent à revoir nos paradigmes de développement,
- la plus forte croissance démographique de France de la population régionale également marquée par un net vieillissement.

Au plan externe, l'enjeu majeur du SRADDET est donc bien de **construire et de partager un projet de territoire avec les acteurs locaux pour les Pays de la Loire à l'horizon 2050** en affirmant de grands projets d'aménagement structurant ainsi qu'un modèle de développement équilibré du territoire, avec une attention particulière aux zones en difficulté, en particulier rurales.

Au plan interne, un enjeu non moins important consiste, par-delà l'exercice technique d'intégration de schémas sectoriels, à **moderniser l'action de la collectivité régionale dans une approche transversale et territoriale renforcée** et donc plus globale et plus efficace dans les domaines concernés.

2 / Principes guidant l'action régionale et démarche de concertation adoptée

Dans ce contexte, la Région a fait le choix d'aborder l'élaboration de ce schéma majeur avec deux principes d'action : **pragmatisme et souci d'aboutir à des conclusions opérationnelles**. Très concrètement, cela signifie de s'appuyer sur l'existant en matière de ressources documentaires comme d'instances de concertation, d'aller à la rencontre des acteurs des territoires dans une concertation approfondie pour identifier la valeur ajoutée et les points de vigilance dans l'élaboration d'un tel schéma.

A la différence de nombreuses de ses homologues, la Région des Pays de la Loire a fait le choix d'**associer les acteurs des territoires le plus en amont possible à la définition même des objectifs** du SRADDET afin de construire un outil partagé par le plus grand nombre.

Ceux-ci ont été déterminés par domaine à partir de l'analyse des schémas et stratégies existantes, enrichis des contributions reçues, et en particulier de celle de l'Etat et de la conférence régionale des SCOT, partagés et complétés lors des rencontres et travaux des concertations thématiques et territoriales. C'est ainsi que les dernières **réunions territoriales de fin septembre, début octobre**, ont été consacrées à débattre des grands objectifs du SRADDET sur une approche par domaine au vu d'un premier état des lieux régional.

3 / Eléments de diagnostic et propositions d'axes stratégiques structurant les objectifs du SRADET

Un **premier état des lieux** a été effectué par le centre régional d'intelligence économique et de prospective de l'Agence régionale – Pays de la Loire Territoires d'Innovation. Dans une visée pédagogique, celui-ci a été élaboré d'un point de vue analytique afin de cerner le périmètre de chacun des onze domaines du schéma. Celui-ci a été enrichi des différentes contributions reçues et en particulier de la note d'enjeux de l'Etat et a vocation à continuer à être approfondi notamment d'un point de vue prospectif. Ainsi, une étude avec l'INSEE est en cours afin de disposer de projections affinées de population à l'horizon 2050 sur des territoires à un niveau infra-départemental sur la base de différentes hypothèses démographiques.

Cet état des lieux qui vous est présenté dans sa globalité en annexe 3 et dans une version synthétique en annexe 2, dresse les **constats suivants** sur les domaines du schéma :

- Les Pays de la Loire, une région à l'économie dynamique où la pauvreté reste inférieure à la moyenne nationale même si les revenus sont souvent modestes.
- Les Pays de la Loire, une région très attractive pour les nouvelles populations où les tensions sur le marché du logement sont marquées dans les territoires les plus dynamiques.
- Une vitalité globale de la région qui ne doit pas faire oublier que certaines parties du territoire régional peuvent être à l'écart de ces dynamiques vertueuses, en particulier aux frontières de la région. Des espaces plus en difficultés à l'est de la région, avec peu de nouvelles constructions, des logements plus souvent dégradés et des taux de vacance importants.
- Une région globalement bien desservie mais où des disparités existent localement en termes d'accès aux services, à l'offre de soins et au numérique.
- Une région au maillage routier et autoroutier de bonne qualité et bien pourvue en infrastructures de transports mais où des freins à la mobilité existent localement.
- Une région encore très agricole où l'artificialisation des sols progresse au détriment des terres agricoles.
- Une région principalement exposée aux risques d'inondations par débordement de cours d'eau et par submersion marine et aux risques industriels, en particulier dans l'estuaire de la Loire.
- Des espaces naturels, en particulier maritime et littoraux, à forte valeur patrimoniale à préserver au regard de la progression de l'activité économique et du nombre d'habitants, du changement climatique.
- Une région où les ressources en eau, très souvent fragilisées, pourraient se réduire du fait du changement climatique.
- Une production d'énergie renouvelable en hausse dans l'ensemble de la région et des potentiels de développement importants : l'éolien terrestre, les Energies Marines Renouvelables (EMR), la biomasse, l'énergie solaire.
- Une région relativement à l'abri des pollutions grâce à sa situation géographique qui favorise la dispersion des polluants.
- Une légère baisse des émissions de gaz à effet de serre en Pays de la Loire mais des températures moyennes possiblement en hausse de 2 à 5° à l'horizon 2050 avec des répercussions prévisibles sur l'économie et la qualité de vie des habitants.
- Une région sensibilisée à la problématique de la gestion des déchets.

Trois grandes problématiques transversales peuvent être retirées de ces constats :

- Une région dynamique tant au plan économique que démographique, tirée par l'attractivité de sa façade littorale et de ses métropoles, avec un point de vigilance sur certains territoires périphériques fragiles, notamment en matière de mobilité, de formation et de santé.
- Un territoire globalement équilibré par une armature urbaine finement maillée, avec une attention particulière sur les centralités notamment en milieu rural.
- Une région qui s'engage dans les adaptations requises par les transitions à l'œuvre, tout particulièrement en matière de numérique et d'énergie renouvelable, mais où les questions de l'eau et de l'artificialisation des sols demeurent préoccupantes.

Face à ces constats et aux problématiques qui s'en dégagent, il vous est proposé de **débattre autour des cinq grands axes stratégiques suivants, structurant dans une approche transversale les grands objectifs du SRADDET tels que précisés par décret** :

- 1 / Construire une dynamique « grand ouest » facteur d'attractivité et de développement pour les Pays de la Loire.
- 2 / Affirmer une ambition conciliant croissance bleue et protection sur les deux axes identitaires de notre région : la Loire et le littoral atlantique.
- 3 / Renforcer l'équilibre territorial en résorbant les risques de fracture territoriale.
- 4 / Préserver notre environnement naturel et agir pour une écologie positive tournée vers la croissance verte et l'innovation.
- 5 / Mobiliser l'ensemble des acteurs ligériens pour construire des politiques qui s'adaptent aux enjeux de chaque territoire.

Ces axes peuvent se décliner de la manière suivante :

1/ Construire une dynamique « grand ouest » facteur d'attractivité et de développement pour les Pays de la Loire

- Conforter le rôle européen des métropoles et du réseau des villes ligériennes dans la dynamique de croissance et d'innovation de pôles d'excellence :
 - économique,
 - universitaire & de recherche,
 - culturel.
- Développer les coopérations entre Régions limitrophes pour un traitement efficace des questions inter-régionales et des effets de frontière :
 - axe ligérien,
 - zones côtières et insulaires,
 - zones naturelles protégées,
 - infrastructures,
 - zones périphériques,
 - projets innovants (pôles de compétitivité...)...
- Assurer la connexion de la région avec le reste de la France et vers l'international au moyen d'infrastructures adaptées :
 - construction de l'Aéroport du Grand Ouest et sa desserte multimodale en transports collectifs,
 - développer le Grand Port maritime et son Hinterland,
 - amélioration de l'axe ferroviaire Pays de la Loire-Paris,
 - liaisons avec les régions limitrophes,
 - nouveaux franchissements de Loire en proche aval de Cheviré et à Ancenis.

2 / Affirmer une ambition conciliant croissance bleue et protection sur les deux axes identitaires de notre région : la Loire et le littoral atlantique.

- Restaurer un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques, fluvial et marin,
- Prévenir les risques naturels, réduire les conséquences négatives des inondations et gérer le trait de côte,
- Mettre en valeur les atouts du patrimoine de Loire et de mer, naturels, paysagers et culturels,
- Garantir un accès au fleuve et au littoral et concilier les usages,
- Moderniser les filières traditionnelles (port, pêche, construction navale, tourisme) et favoriser la mise en place de nouvelles filières (EMR, biotechnologie, itinérance douce sur la Loire...).

3/ Renforcer l'équilibre territorial en résorbant les risques de fracture territoriale

- Favoriser le rayonnement des grands pôles urbains tout en prévenant un phénomène de métropolisation préjudiciable au maillage urbain caractéristique des Pays de la Loire,
- Promouvoir un développement équilibré du territoire régional en confortant une armature urbaine lisible des métropoles aux bourgs ruraux en passant par le réseau structurant des villes moyennes,
- Développer les coopérations entre les territoires et favoriser la complémentarité ville campagne,
- Redynamiser les centres des bourgs et des villes par l'amélioration de l'habitat, de l'offre de services et de commerces,
- Assurer une couverture numérique des territoires en s'appuyant sur la convergence des réseaux fixes et mobiles,
- Maintenir une présence effective et adaptée des services publics,
- Garantir une offre de soins de 1er recours sur l'ensemble du territoire,
- Développer des déplacements durables et innovants en milieu rural et identifier un réseau d'itinéraires routiers d'intérêt régional,
- Contribuer à une offre de logement adaptée aux besoins d'une population diversifiée, favorisant mixité sociale et parcours résidentiel,
- Faciliter une mobilité durable au quotidien, par un renforcement de l'intermodalité et un maillage fin du réseau régional de transport (avec une offre de service de transports pour chaque commune des Pays de la Loire).

4 / Préserver notre environnement naturel et agir pour une écologie positive tournée vers la croissance verte et l'innovation

- Faire de l'eau une grande cause régionale tant au niveau de la gestion de la quantité que de la qualité de la ressource et des milieux aquatiques,
- Renforcer une qualité de l'air de bon niveau par une limitation de l'émission des polluants,
- Faire de la préservation de la biodiversité et des paysages un enjeu positif pour les décideurs, en tant que facteur de compétitivité et d'attractivité de notre région,
- Favoriser le développement de l'économie circulaire, afin de préserver nos ressources, créer de la valeur ajoutée, et générer de l'emploi dans les filières innovantes,
- Favoriser un aménagement compatible avec la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes aux risques naturels et technologiques (contournement de Donges),
- Accompagner les territoires dans les effets du changement climatique,
- Promouvoir une gestion économe de l'espace par la maîtrise de l'étalement urbain, la reconstruction de la ville sur elle-même,
- Maîtriser la consommation de foncier naturel et agricole notamment dans une logique de maintien et de développement des continuités écologiques et des activités agricoles,
- Développer la production d'énergies renouvelables en Pays de la Loire, pour atteindre 55% en 2050 de notre consommation énergétique,
- Transformer le parc immobilier, afin de favoriser un habitat et des activités économiques durables, économes en foncier et sobres en énergie et en émission de Gaz à Effet de Serre,
- Développer la mobilité durable, notamment être la première région de France en matière de motorisations alternatives (électrique, gaz, hydrogène), et renforcer les transports en commun, le fret fluvial, maritime et ferroviaire,
- Développer les solutions innovantes de stockage de l'énergie,
- Faire de la région Pays de la Loire une vitrine d'excellence européenne en matière de réseaux intelligents, grâce au projet SMILE.

5 / Mobiliser l'ensemble des acteurs ligériens pour construire des politiques qui s'adaptent aux enjeux de chaque territoire

- Mettre en place une gouvernance adaptée dans le suivi et l'évaluation de ce nouvel outil d'aménagement et de développement,
- Mobiliser les dispositifs contractuels territoriaux et sectoriels régionaux dans le cadre d'avenants d'application du SRADDET fixant des objectifs précis et ambitieux,
- Adapter les interventions publiques à la diversité des territoires et en particulier aux territoires en difficultés ruraux comme urbains,
- Coordonner les interventions publiques sur les différents champs du schéma et en particulier en matière de transports dans une perspective de développement de l'intermodalité,
- Organiser une connaissance partagée et définir un vocabulaire commun au service de l'action publique,
- Renforcer l'ingénierie des territoires,
- Sensibiliser la population aux enjeux de la transition énergétique et écologique et de l'économie circulaire.

Ce dossier sera présenté en Commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement du 15 décembre 2017.

Ce dossier sera transmis pour information à la Commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche du 15 décembre 2017.

Ce dossier sera transmis pour information à la Commission Transports, mobilité, infrastructures du 15 décembre 2017.

Ce dossier sera transmis pour information à la Commission Agriculture, agro-alimentaire, forêt, pêche et mer du 15 décembre 2017.

En conclusion, je vous propose :

- **de prendre connaissance du document support du débat composé d'éléments synthétiques de diagnostic et de propositions d'axes stratégiques (annexe 2) et d'un pré-diagnostic illustré plus étoffé (annexe 3).**
- **de prendre acte du débat préalable sur les objectifs du SRADDET.**

La Présidente du Conseil régional

signé Christelle MORANÇAIS

Annexe 1 Précision des objectifs du SRADDET par le décret du n°2016-1071 du 3 août 2016

Les objectifs en matière d'**infrastructures de transport, d'intermodalité et de développement des transports** portent sur le transport de personnes et le transport de marchandises. Ils sont déterminés au regard des évolutions prévisibles de la demande de transport et des besoins liés à la mise en œuvre du droit au transport tel que défini à l'article L. 1111-2 du code des transports. Ils visent l'optimisation de l'utilisation des réseaux et équipements existants et la complémentarité entre les modes et la coopération des opérateurs.

Les objectifs en matière d'intermodalité et de développement des transports sont déterminés en particulier au regard des besoins identifiés de déplacement quotidien entre le domicile et le lieu de travail. Ils visent :

- ✓ l'articulation entre les différents modes de déplacement, notamment en ce qui concerne la mise en place de pôles d'échange ;
- ✓ la cohérence des services de transport public et de mobilité offerts aux usagers sur le territoire régional ainsi que la cohérence des dispositions des plans de déplacements urbains limitrophes, dans le respect des compétences de chacune des autorités organisatrices de transport du territoire ;
- ✓ la coordination des politiques de transport et de mobilité des autorités organisatrices définies à l'article L. 1221-1 du code des transports, en ce qui concerne l'offre de services, l'information des usagers, la tarification et la billettique.

Les objectifs relatifs au **climat, à l'air et à l'énergie** portent sur :

- ✓ l'atténuation du changement climatique ;
- ✓ l'adaptation au changement climatique ;
- ✓ la lutte contre la pollution atmosphérique ;
- ✓ la maîtrise de la consommation d'énergie, tant primaire que finale, notamment par la rénovation énergétique ;
- ✓ le développement des énergies renouvelables et des énergies de récupération, notamment celui de l'énergie éolienne et de l'énergie biomasse, le cas échéant par zones géographiques.

Les objectifs quantitatifs de maîtrise de l'énergie, d'atténuation du changement climatique, de lutte contre la pollution de l'air sont fixés par le schéma à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D du code de l'environnement et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4 du code de l'énergie.

Les objectifs de **protection et de la restauration de la biodiversité** sont fondés sur l'identification des espaces formant la trame verte et bleue définis par le II et le III de l'article L. 371-1 du code de l'environnement et précisés par l'article R. 371-19 du même code.

Ils sont déterminés notamment par une analyse des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques, qui sont hiérarchisés et spatialisés.

Les objectifs de préservation ou de remise en bon état sont précisés pour chacune des sous-trames énumérées par l'article R. 371-27 du code de l'environnement.

Les objectifs en matière de **prévention, de recyclage et de valorisation des déchets** déclinent les objectifs nationaux définis à l'article L. 541-1 du code de l'environnement de manière adaptée aux particularités territoriales ainsi que les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs.

Ils portent sur l'ensemble des déchets mentionnés à l'article R. 541-15 du code de l'environnement et sont fondés sur les éléments énumérés au I de l'article R. 541-16 du même code.

Ils sont spécifiques pour certains déchets en vertu du III de l'article L. 541-13 de ce code et des dispositions réglementaires prises pour son application.

Il est tenu compte des avis des régions limitrophes, sollicités en application du III de l'article L.4251-5.

Document support au débat préalable sur les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADET) des Pays de la Loire

1/ Éléments synthétiques de diagnostic du SRADET

Une région en mouvement

Un dynamisme démographique durable

Près de 3,7 millions d'habitants en Pays de la Loire

Au 1^{er} janvier 2014¹, les Pays de la Loire comptent près de 3,7 millions d'habitants (5,8 % de la population de France métropolitaine) et se situent au 8^e rang des 13 régions françaises. Avec un rythme de croissance annuel de la population de 0,8 % entre 2009 et 2014, les Pays de la Loire se classent au 3^e rang national, derrière la Corse (1,2 %) et l'Occitanie (0,9 %). Chaque année, les Pays de la Loire gagnent ainsi plus de 30 300 habitants. Toutefois, si tous les départements ligériens voient leur nombre d'habitants progresser, **la Loire-Atlantique et la Vendée contribuent pour les trois quarts au gain de population.**

Parallèlement, **les Pays de la Loire sont une des rares régions françaises à bénéficier de soldes naturel et migratoire tous deux positifs** même si les disparités sont marquées entre les départements. La Loire-Atlantique et la Vendée sont les deux territoires qui accueillent le plus de nouvelles populations en provenance d'autres territoires.

Mais 4,5 millions de Ligériens en 2050, soit 840 000 habitants supplémentaires

À l'horizon 2050, selon les nouvelles projections de population réalisées par l'Insee², si les tendances démographiques récentes en matière de fécondité, de mortalité et de migrations se poursuivent, **la croissance de la population en Pays de la Loire serait la plus dynamique de France métropolitaine.** La progression du nombre d'habitants pourrait atteindre les 23 %, soit presque le double de celle prévue pour la France (+12 %)³.

En 2050, avec l'arrivée aux âges avancés de la génération baby-boom, la part des aînés sera particulièrement élevée en Pays de la Loire à l'image d'une France métropolitaine vieillissante : les personnes âgées de 65 ans et plus pourraient représenter plus du quart de la population ligérienne (28 %) soit 10 points de plus qu'en 2013.

L'axe urbain formé par Nantes-Saint-Nazaire, Angers et Le Mans concentre une part importante de la population

Avec 115 habitants au km², la densité de population est légèrement inférieure en Pays de la Loire à celle de l'Hexagone (116 hab/km²). Derrière ce chiffre régional se cachent de fortes polarisations et des territoires aux dynamiques démographiques différentes. **La moitié des Ligériens réside sur environ 10 % du territoire régional.** Les Pays de Loire comportent une façade littorale, un axe urbain fort (Saint-Nazaire, Nantes, Angers, Le Mans), une constellation de villes moyennes (Laval, Cholet, La Roche-sur-Yon, Saumur, Châteaubriant...) et des zones rurales. Autant de types de territoires aux logiques démographiques propres et aux interactions complexes, observables notamment à travers des phénomènes tels que la « rurbanisation » ou le développement du littoral et plus récemment, des communes rétro-littorales. **L'axe formé par la métropole Nantes-Saint-Nazaire et les pôles urbains d'Angers et du Mans** accueillent un tiers des Ligériens. Nantes, huitième agglomération française avec plus de 600 000 habitants, regroupe à elle seule 17 % de la population régionale.

¹ « Les populations publiées début 2017 sont millésimées 2014 car elles sont calculées à partir des informations collectées lors des enquêtes de recensement de 2012 à 2016 et ramenées à une même date : celle du milieu de la période. Les chiffres de population sont authentifiés par décret pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Ils sont publiés dans les périmètres géographiques existant au 1^{er} janvier 2016 » (Insee).

² « Les présentes projections sont une déclinaison locale des projections pour la France entière... Le modèle Omphale permet de réaliser des projections infra nationales en projetant d'année en année les pyramides des âges des différents territoires. L'évolution de la population par sexe et âge repose sur des hypothèses d'évolution de trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations... Le point de départ des projections est le recensement de la population 2013. Le scénario « central » reproduit les tendances observées sur le passé récent : solde migratoire France entière avec l'étranger de + 70 000 personnes par an, fécondité stable et évolution de la mortalité parallèle à la tendance nationale. Les projections ne doivent pas être assimilées à des prévisions : les hypothèses retenues ne sont pas probabilisées. » (Insee Flash, n°67, juin 2017).

³ Scénario central.

En Pays de la Loire, la population s'accroît dans 7 communes sur 10, principalement à l'ouest de la région et à la périphérie des grandes villes

Dans les principales villes de la région, le nombre d'habitants progresse toujours : Nantes, Angers, Le Mans, Saint-Nazaire, la Roche-sur-Yon. Quelques villes importantes restent cependant à l'écart de cette dynamique (Laval, Cholet, Saumur) notamment sur le littoral (La Baule-Escoublac, le Pouliguen ou Batz-sur-mer, La Faute-sur-mer, l'Aiguillon-sur-mer ou les Sables-d'Olonne).

La population augmente nettement en périphérie des grandes villes, et dans les espaces rétro-littoraux, à l'exception toutefois de l'extrémité sud de la Vendée. Ailleurs, les évolutions sont bien plus modérées. Les territoires les moins dynamiques se localisent aux frontières de la région : nord de la Loire-Atlantique et de la Mayenne, sud-est de la Vendée et du Maine-et-Loire, et la partie est de la Sarthe.

Une économie régionale bien diversifiée parmi les plus dynamiques de France

Une région qui figure parmi les territoires français les plus dynamiques sur le plan économique

Depuis 25 ans, les Pays de la Loire affichent une croissance économique parmi les plus fortes observées en France. Avec un PIB de 106,7 milliards d'euros en 2014, les Pays de la Loire produisent 5 % de la richesse nationale (8^e région sur 13). Au cours des deux dernières décennies, l'emploi ligérien progressé de 24 %, pour un taux de 16 % à l'échelle nationale. Au total, ce sont 300 000 emplois supplémentaires qui ont été créés dans la région. Ces évolutions de l'emploi régional masquent cependant des disparités départementales assez marquées : le nombre d'emplois a crû plus rapidement en Loire-Atlantique et en Vendée que dans les 3 autres départements de la région.

Un appareil productif des Pays de la Loire diversifié

Par rapport à de nombreuses régions françaises, l'appareil productif des Pays de la Loire apparaît plutôt diversifié : industrie, agriculture, commerce et construction sont mieux représentés en Pays de la Loire qu'en moyenne en France. En contrepartie, les services sont un peu moins développés. Enfin, la sphère publique est moins présente en Pays de la Loire : la région possède le plus faible taux d'administration des régions françaises.

L'industrie, une composante forte de l'économie ligérienne

Les Pays de la Loire sont la deuxième région française après la Bourgogne-Franche-Comté, pour la part de l'industrie dans l'emploi total : 16 % contre 12 % en France métropolitaine. Par ailleurs le secteur contribue à la hauteur de 18 % à la création de la valeur ajoutée régionale, soit près de 2 points de plus qu'en France métropolitaine. S'agissant de la part de la valeur ajoutée de l'industrie dans le total régional, les Pays de la Loire ne se classent plus alors qu'au 6^e rang national. En effet, s'il existe de nombreuses entreprises industrielles à forte valeur ajoutée dans la région, d'autres restent souvent à dominante manufacturière et ont une valeur ajoutée moyenne.

Des activités tertiaires moins développées qu'en moyenne au niveau national

Du fait du poids élevé de l'industrie et de l'agriculture dans la région, le secteur tertiaire, premier employeur, est globalement moins représenté en Pays de la Loire qu'en France. Le tertiaire (commerce, services) regroupe à lui seul 73 % des emplois de la région contre 79 % au niveau national. Dans les départements, la part de l'emploi tertiaire marchand varie entre 65 % en Mayenne et 79 % en Loire-Atlantique.

Une économie maritime riche de 31 200 emplois⁴

Le littoral des Pays de la Loire représente 10 % du littoral français. Cette façade maritime est à l'origine de nombreuses activités induites : pêche, aquaculture, construction navale, nautisme, transport maritime et tourisme.

Avec 6 ports de pêche équipés d'une criée, **la région se place au 2^e rang des régions françaises pour la commercialisation de produits de la mer⁵**. Depuis plusieurs années, ces activités sont cependant en repli. **En Pays de la Loire, la flotte de navires de pêche et les effectifs de marins-pêcheurs diminuent d'environ un tiers en 10 ans.** La

⁴ Source : Insee, « Economie maritime : 31 200 emplois sur le littoral et le long de l'estuaire de la Loire », juin 2017.

⁵ Source Dreal, « Dossier territorial Pays de la Loire », décembre 2016.

profession est notamment confrontée à l'épuisement de certains stocks, à la limitation des pêches par quotas. L'activité conchylicole, 9 % des ventes nationales, recule également en région mais dans proportions moindres qu'à l'échelle nationale. Son activité est très dépendante de la qualité des eaux côtières.

La seule filière de l'industrie navale compterait ainsi 7 000 emplois en Pays de la Loire⁶ avec un carnet de commandes de paquebots plein jusqu'en 2026.

Le Grand Port Maritime Nantes-Saint-Nazaire, premier port de la façade atlantique, est un atout pour l'industrie maritime des Pays de la Loire. Le Port manque cependant de visibilité internationale car il ne fait pas partie des principaux ports européens. Les produits d'importation constituent les deux tiers du trafic. Les produits pétroliers dominent largement les flux ce qui dans un contexte de réduction des gaz à effet de serre pose la question de l'avenir de ce type de flux. Le port s'est d'ailleurs lancé dans une diversification de ses activités en développant les trafics conteneurisés et rouliers.

18 millions de visiteurs en Pays de la Loire : une économie régionale axée sur le tourisme

Avec 450 km de littoral, dont 215 km de plages, et 735 lieux de visite, la région Pays de la Loire se place parmi les principales destinations touristiques françaises pour une capacité d'accueil touristique régionale estimée à 1,4 million de lits. En Pays de la Loire, le tourisme totalise ainsi un chiffre d'affaires de 7,6 milliards d'euros et génère 48 400 emplois salariés directs.

Sur la Côte Atlantique, le tourisme est à l'origine de nombreux emplois, en particulier dans l'hébergement et la restauration. Le nautisme, fort de ses 7 400 emplois, est également un élément clé de l'économie ligérienne. Au-delà des 86 000 navires de plaisance qui mouillent en région, les Pays de la Loire abritent aussi des acteurs majeurs de la construction nautique. Le « Vendée Globe Challenge », tour du monde à la voile en solitaire sans escale et sans assistance, est une formidable vitrine pour la région.

Le taux de chômage, le plus faible de France

Fort de ce dynamisme économique, **la région Pays de Loire affiche le plus faible taux de chômage des régions de France.** Au 2^e trimestre 2017, ce taux atteint 7,9 % de la population active, contre 9,2 % en France métropolitaine. Les 5 départements de la région affichent des taux inférieurs à la moyenne nationale. Cette performance régionale masque cependant de larges disparités. **L'est de la région et une partie du littoral vendéen affichent des taux de chômage nettement supérieurs à ceux que l'on rencontre plus à l'ouest.**

Une population ligérienne généralement bien insérée mais aux revenus parfois modestes

Un taux d'emploi supérieur à la moyenne française

Dans les 5 départements de la région, le taux d'emploi⁷ est systématiquement plus élevé que le taux moyen constaté en France métropolitaine. Ceci traduit plutôt une bonne insertion de la population sur le territoire. Des différences territoriales existent toutefois : les taux sont plus importants en Vendée et en Mayenne. C'est en Sarthe que la population apparaît relativement la moins bien insérée. Plus particulièrement, les taux d'emploi les plus élevés sont enregistrés autour des grandes agglomérations et dans certains bassins ruraux à dominante industrielle : le nord Vendée, les Mauges et le sud Mayenne, principalement.

Mais des jeunes exclus du marché du travail et de la formation dans certains territoires

Globalement en Pays de la Loire, les jeunes arrivent mieux à s'insérer sur le marché du travail qu'ailleurs en France métropolitaine. La part des jeunes âgés de 15 à 24 ans qui ne sont ni en emploi ni en formation reste limitée (14 %). La Sarthe se démarque toutefois avec une proportion de jeunes non insérés plus élevée (17 %).

⁶ Source Dreal, « Dossier territorial Pays de la Loire », décembre 2016.

⁷ Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre de personnes en emploi et la population en âge de travailler. Il mesure la capacité d'un territoire à mobiliser ses ressources de main-d'œuvre pour produire des biens et de services. Il fournit également une indication sur l'insertion de la population sur le marché du travail. (Insee).

Un taux d'emploi assez élevé qui n'empêche pas le chômage de longue durée dans les territoires les plus fragiles

Certains espaces sont plus en difficulté et connaissent du chômage de longue durée. **Il s'agit souvent de territoires ruraux éloignés des pôles d'emploi de la région. On les trouve à l'est du Maine-et-Loire, autour de Saumur et de Noyant, dans le nord de la Mayenne, au nord et à l'est de la Sarthe, au sud de la Vendée et dans le nord de la Loire-Atlantique essentiellement autour de Châteaubriant.**

Des revenus souvent plus faibles dans les espaces les plus éloignés des grands pôles d'emploi

Quelques espaces abritent une population aux revenus plus élevés que la moyenne de France métropolitaine. Ces territoires se trouvent majoritairement dans les grandes agglomérations de la région, là où se concentre l'emploi cadre des fonctions métropolitaines. Les revenus sont également élevés le long du littoral du fait de la présence de retraités aisés. À l'opposé, **les territoires de vie où les revenus sont plus faibles se trouvent au nord de la Loire-Atlantique et de la Mayenne et dans les parties est de la Sarthe et du Maine-et-Loire.** Ce sont souvent ces mêmes territoires qui concentrent un chômage de longue durée plus important.

Enfin, les revenus sont également plus faibles dans les territoires dominés par l'agriculture, et dans certains territoires industriels où les emplois d'ouvriers sont encore très présents. **Toutefois, si les revenus restent plus faibles, les taux de pauvreté sont limités car les populations sont en emploi.**

Une pauvreté peu développée mais des disparités territoriales

En Pays de la Loire, la pauvreté est moins marquée que dans les autres régions de France. Après la Bretagne, c'est la deuxième région de France la moins touchée. La Loire-Atlantique et la Vendée se distinguent avec des taux de pauvreté plus faibles que dans les autres départements. L'intensité de la pauvreté est également plus faible et **les inégalités monétaires sont moins marquées en Pays de la Loire que dans le reste du pays.**

Des contrastes à l'intérieur des départements de la région

De manière générale, en Pays de la Loire, les taux de pauvreté⁸ sont plus faibles dans les grandes aires urbaines que dans les petites et moyennes aires⁹. Plus la taille de l'aire urbaine se réduit, plus le taux de pauvreté s'accroît. Les communes isolées affichent par conséquent les taux de pauvreté les plus élevés de la région.

Dans les grandes aires urbaines de la région, les taux de pauvreté diffèrent entre la ville-centre, la banlieue et la couronne. Ils sont plus importants dans la ville-centre qui concentre souvent les quartiers d'habitat social de la politique de la ville.

Dans les villes-centres, les inégalités de revenus sont plus marquées car elles abritent à la fois des proportions élevées de cadres travaillant dans des activités à forte valeur ajoutée mais également la majorité des quartiers prioritaires de la politique de la ville. C'est le cas pour les aires urbaines de Nantes, Angers et du Mans. Ailleurs en région, les contrastes sociaux apparaissent moins perceptibles.

Les Quartiers de la Politique de la Ville connaissent des situations de pauvreté parfois importantes

Les 46 Quartiers de la Politique de la Ville (QPV) de la région abritent 146 000 personnes. Par définition, ces quartiers concentrent les difficultés sociales donc la pauvreté. **En Pays de la Loire, dans les quartiers de la politique de la ville, le taux de pauvreté atteint les 42 % en 2012, soit un niveau identique au taux moyen constaté dans les QPV de France métropolitaine.** Dans les Quartiers de la Politique de la Ville de la région, la pauvreté est plus forte en Sarthe et en Mayenne qu'en Loire-Atlantique et en Vendée. Les QPV du Maine-et-Loire sont en situation intermédiaire.

⁸ Le taux de pauvreté monétaire correspond à la part de la population vivant sous le seuil de 60 % du niveau de vie médian calculé sur la France métropolitaine. En 2013, il est de 1 000 euros par mois pour une personne seul et de 2 100 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. (Insee)

⁹ Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Les grandes aires urbaines se composent d'une part d'un pôle urbain avec une ville-centre et sa banlieue et d'autre part d'une couronne autour de ce pôle.

Des territoires souvent plus fragiles aux marges des départements

Dans la région, hormis les quartiers de la politique de la ville, quelques territoires ruraux cumulent plus de difficultés que d'autres, ils se localisent fréquemment aux frontières départementales : la région de Châteaubriant, la partie est du Maine-et-Loire, le nord de la Mayenne ; le nord et le sud de la Sarthe ou encore en Vendée, le littoral et le sud-est du département. Dans ces territoires, les pertes d'emplois industriels et agricoles n'ont pas été compensées par le développement des activités de services. Les habitants y sont plus souvent au chômage, en contrats précaires. La pauvreté y est plus développée. Ainsi, sur les 392 000 personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté en Pays de la Loire, 15 % « seulement » résident dans des quartiers de la politique de la ville (60 000 personnes). La moitié des personnes pauvres de la région réside dans des territoires qui ne comptent pas de quartiers de la politique de la ville.

Une région bien desservie par les services mais où l'accès au numérique et aux soins reste parfois limité

Des services publics souvent facilement accessibles pour la population

80 % de la population régionale accède en moins de 15 minutes par la route aux équipements publics¹⁰ : 15 minutes étant la durée acceptable selon le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) pour atteindre un équipement de ce type. En Pays de la Loire, les temps moyens d'accès aux services publics sont assez proches selon les départements. **Les communes les moins peuplées sont celles qui enregistrent les temps d'accès les plus longs** : en Pays de la Loire, « 66 % des communes de moins de 1 000 habitants sont à plus de 15 minutes du panier d'équipements publics »¹¹.

Ainsi, dans les plus petites communes, situées aux frontières du département, parvenir aux services publics est souvent plus délicat. Or, dans ces territoires, malgré le développement rapide des démarches en ligne, la présence physique de services est essentielle pour répondre aux besoins de populations souvent fragiles socialement, dans des communes qui ne peuvent pas toutes encore bénéficier d'un accès de qualité à l'internet.

Selon l'Insee, dans la région, les territoires abritant des QPV « sont globalement bien desservis en équipements publics et marchands. La plupart des équipements publics ou marchands sont présents à proximité. Dans les communes bénéficiant de tramways, la localisation des équipements est plus dense le long de la ligne du transport public. »¹².

Une couverture 4G vaste en Loire-Atlantique, faible en Mayenne et en Sarthe

La couverture en 4G de la population régionale n'est pas achevée : des disparités spatiales existent entre les différents territoires. **Le littoral apparaît plutôt mieux couvert, de même que les communes situées dans les principales agglomérations.** De manière plus globale, **le département de la Loire-Atlantique dispose d'une avance assez nette en matière de couverture 4G.**

Au 1^{er} janvier 2017, 17 % de la population régionale vit dans des communes situées en zone peu dense, non couverte par la 4G. Selon les départements, le nombre d'habitants concernés varie : seulement 3 % de la population vivant en Loire-Atlantique mais jusqu'à 38 % de celle habitant la Sarthe.

¹⁰ Panier d'équipements publics : bureau de poste (ou relais poste, agence postale), police nationale ou gendarmerie, centre médico-social (CMS), centre de finances publiques, caisse d'allocations familiales (CAF), centre local d'information et de de coordination gérontologique (Clic), espace public numérique (EPN), pôle emploi, mission locale, mutualité sociale agricole (MSA) et caisse d'assurance retraite et santé au travail (Carsat). Source Insee Analyses, Pays de la Loire, n°20, octobre 2015 et Insee dossier Pays de la Loire, n°1, novembre 2015.

¹¹ Source : Insee Analyses, Pays de la Loire, n°20, octobre 2015.

¹² Source : Insee, dossier Pays de la Loire, n°1, novembre 2015.

Certaines parties du territoire encore en zone blanche

Au-delà de la couverture 4G, les Pays de la Loire comptent encore des communes où les centres-bourgs sont en zone blanche¹³. En effet, tous les territoires de la région ne bénéficient pas de couverture mobile satisfaisante même en 2G/3G.

Quelques territoires régionaux encore peu raccordés à l'internet haut débit

Une grande partie de la région est couverte par l'internet haut-débit, notamment avec un débit supérieur à 8 mégabits par seconde (Mbps). Ce débit correspond à l'offre minimale pour l'accès au triple play (internet haut débit, téléphonie fixe, télévision). **La plupart des grandes agglomérations bénéficient d'une couverture élevée** (excepté quelques communes). **La Loire-Atlantique et la Vendée apparaissent sensiblement mieux couvertes que les trois autres départements.** Certaines parties du territoire restent en revanche peu voire non éligibles à un débit supérieur à 8 Mbps.

Au-delà des constats ponctuels, en France, tous les départements sont désormais impliqués dans le Plan France Très Haut Débit¹⁴. Ce déploiement du très haut débit d'ici 2020 doit permettre de réduire les fractures numériques qui ont pu apparaître sur le territoire régional ces dernières années.

Le dynamisme de la région pèse sur le système de santé

En Pays de la Loire, tous les territoires ne bénéficient pas d'un accès à la santé de qualité suffisante. Ce phénomène s'explique par des effectifs insuffisants de professionnels de santé et par leur inégale répartition sur le territoire régional.

L'arrivée de nouvelles populations dans la région composée souvent de familles avec de jeunes enfants, mais également la venue de retraités, les naissances nombreuses et le vieillissement de la population posent avec acuité la question de l'accès aux soins pour l'ensemble des Ligériens.

Les territoires les mieux pourvus se trouvent pour la plupart dans les grandes agglomérations ligériennes ou dans les couronnes périurbaines. Au-delà de la densité médicale actuelle, les perspectives pourraient être encore plus préoccupantes si les tendances actuelles se poursuivent, en particulier en Sarthe : entre 2007 et 2015, le nombre de médecins généralistes libéraux en activité a chuté de 15 % dans le département. En Mayenne et en Vendée, la baisse frôle les 10 %. Au-delà des communes souvent rurales, certains quartiers des agglomérations peuvent aussi être touchés par cette moindre densité de médecins généralistes. Toutefois, dans les agglomérations, le réseau de transport public favorise l'accès à des médecins plus éloignés.

Ces constats se renforcent au regard de l'âge des médecins exerçant dans les départements les plus fragiles. En Sarthe, plus de 30 % de ces professionnels de santé ont plus de 60 ans. En Mayenne, la situation est elle aussi délicate (26 %) tout comme en Vendée (28 %).

¹³ Arcep : « S'agissant de la **couverture des communes du programme « zones blanches centres-bourgs »**, les opérateurs sont tenus d'apporter, grâce à un réseau mutualisé et moyennant un financement public, une couverture de base (voix et internet mobile) dans un certain nombre de centres-bourgs qui ont été identifiés par l'Etat comme absolument non couverts. La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 a initié deux nouveaux recensements des centres-bourgs non couverts, réalisés en 2015 et en 2016 : ce sont respectivement 268 et 273 centres-bourgs nouvellement identifiés qui bénéficieront de ce programme, lancé en 2003. Le nombre de centres-bourgs à couvrir a ainsi été porté à près de 4 000, ce qui représente environ 1 % de la population. Les opérateurs étaient tenus d'apporter un service voix/sms sur ces centres-bourgs avant le 31 décembre 2016, et un service haut débit d'ici le 30 juin 2017, et dans tous les cas au plus tard 6 mois après la mise à disposition du pylône par les pouvoirs publics. Free Mobile a rejoint le programme « zones blanches centres-bourgs » à compter de 2016 et attend donc actuellement la mise à disposition des premiers pylônes, qui doivent être financés par les pouvoirs publics. Les 273 centres-bourgs seront intégrés à l'observatoire une fois les opérateurs leaders désignés. »

¹⁴ Le déploiement de réseaux d'accès à Internet par les collectivités territoriales (les « réseaux d'initiative publique ») donne lieu à différentes phases de conception du projet, de délibérations des élus et de sélection d'une entreprise chargée de la construction et/ou de l'exploitation du réseau. Pour éviter que le processus d'instruction des demandes de subvention des collectivités territoriales auprès de l'État ralentisse les projets et permette le démarrage des chantiers, le soutien financier de l'État est accordé en deux étapes :

Un pré-accord de financement qui sécurise la participation financière de l'État lors de la conception du projet ;
Une décision de financement qui fixe définitivement le plafond de la participation financière de l'État.

Source : France Très Haut Débit.

En Pays de la Loire, la situation n'est souvent pas meilleure s'agissant des soins infirmiers. Pourtant cette activité est essentielle notamment en zone rurale en accompagnement des personnes âgées, des personnes souffrant d'affections de longue durée qui ont besoin de soins quotidiens.

Une région très attractive pour les nouvelles populations avec un impact sur l'occupation du territoire

Les Pays de la Loire : 1,9 million de logement où l'habitat individuel prédomine

Au cours des deux dernières décennies, le parc de logements s'est développé plus rapidement en Pays de la Loire qu'en France, en raison d'une croissance démographique plus vive. Sur la période 1999-2014, le nombre de logements a ainsi progressé de 1,4 % en moyenne chaque année en Pays de la Loire contre 1,1 % en France métropolitaine.

Les Pays de la Loire bénéficient d'une double attractivité : résidentielle surtout le long de la côte Atlantique et économique avec la présence d'un tissu de PME-PMI dense et de grandes entreprises dynamiques. En région, comme à l'échelle nationale, le parc de résidences principales (+1,4 %) croît plus vite que la population (+0,9 %) : la taille des ménages continue de diminuer sous l'effet du vieillissement de la population et d'une évolution des modes de vie favorisant la décohabitation.

Une construction neuve plus dynamique en Loire-Atlantique et en Vendée

Sur la période 1999-2014, la majorité des constructions neuves ont été réalisées en Loire-Atlantique (41 % du total) et en Vendée (23 % du total). La Sarthe est clairement en retrait avec une progression du nombre de logements inférieure à celle de la région et de la France en général. **L'évolution du nombre de logements par bassin de vie montre clairement le dynamisme des territoires de Vendée et de toute la ceinture qui entoure l'agglomération nantaise jusqu'aux portes du Maine-et-Loire.**

Une problématique du confort énergétique présente sur l'ensemble du territoire

La problématique du confort énergétique est présente dans l'ensemble des départements ligériens : plus de 615 000 résidences principales ont été construites avant 1970, soit 40 % de l'ensemble des résidences principales de la région. Cette structure du parc suppose un gain énergétique potentiel qui pourrait être significatif sur les résidences principales : 60 % d'entre-elles ayant une étiquette énergétique D ou E et 15 %, une étiquette F G H E et même I¹⁵.

Le long du littoral, des résidences secondaires parfois plus nombreuses que les résidences principales

En Pays de la Loire, les départements de la Loire Atlantique et de la Vendée sont ceux qui abritent la plus forte proportion de résidences secondaires, essentiellement le long de la côte Atlantique. Dans certaines parties du territoire régional, le nombre de résidences secondaires excède ainsi celui des résidences principales.

Peu de logements vacants en Pays de la Loire

Avec 127 000 logements inoccupés, **les Pays de la Loire présentent un taux de vacance de 6,6 % parmi les plus faibles de France** (7,8 % au niveau national). Cette inoccupation modérée du parc peut traduire une tension sur certains marchés locaux (métropoles régionales et périphéries, littoral,...), où la demande est forte au regard de l'offre disponible. Le poids plus important de l'accession à la propriété en région, induisant une moindre fréquence des rotations, et l'ancienneté plus faible du parc de logements ligérien, en Vendée et Loire-Atlantique, sont également des explications possibles.

En région, cette vacance est importante en Mayenne (8,7 %) et en Sarthe (8,4 %) et constitue un sujet de vigilance. Elle est plus marquée en zone rurale et concerne souvent des logements déqualifiés. Elle tend de plus à augmenter traduisant parfois le dépeuplement des centre-bourgs au profit d'une offre de logements plus récents en lotissement.

¹⁵ Les logements sont classés par des étiquettes allant de A à I en fonction de leur consommation énergétique annuelle : A, B ou C correspondent à des bilans énergétique favorables, D (moyen) et E, F ou G (énergivores) parfois jusque H et I.

Une offre de logements sociaux modérée et géographiquement concentrée, une demande localement forte

La région possède un parc locatif social de près de 217 000 logements, représentant 14 % du parc de résidences principales. C'est moins qu'au niveau national (17,2 % en France métropolitaine et 15,4 % en France métropolitaine hors Ile-de-France). À l'intérieur de la région, les disparités sont fortes entre départements et plus encore entre intercommunalités ou communes qui la composent. La Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire concentrent près des deux tiers du parc locatif social de la région. Plus d'un quart des logements locatifs sociaux sont situés dans un des 46 quartiers prioritaires de la politique de la ville, QPV, (27,6 %).

Une tension sur le secteur locatif social plus élevée en Loire-Atlantique et en Vendée

Dans le parc locatif social, les tensions sur le marché privé sont plus fréquentes en Loire-Atlantique et en Vendée : les deux territoires accueillent en effet beaucoup de nouvelles populations. De plus en Vendée, le parc social est peu développé. Dans les Quartiers de la Politique de la Ville, les taux de vacance à 3 mois dans le parc social sont extrêmement faibles, en particulier dans l'agglomération de Nantes. D'autre part dans les QPV de la région, les logements sociaux sont très largement anciens : 87 % d'entre-eux ont été achevés avant 1977, contre 54 % en moyenne dans l'ensemble du parc social couvrant les 11 agglomérations régionales comptant au moins un QPV.

Une tension sur le secteur locatif privé également plus forte en Loire-Atlantique et en Vendée

À l'image de ce qui se passe dans le logement social, **les tensions se localisent essentiellement en Loire-Atlantique et en Vendée, en particulier sur le littoral et en périphérie nantaise.** Dans le secteur privé, en Maine-et-Loire, des tensions existent aussi dans les Mauges, le Choletais et l'agglomération angevine. En 2017, dans la région, 40 % des EPCI sont à l'équilibre. Les deux marchés sont interdépendants : les tensions dans le logement social se reportant forcément en partie sur le marché locatif privé. Ces dernières proviennent à la fois de l'augmentation de la population mais également de la hausse des prix des logements qui excluent les ménages les plus modestes de l'accession à la propriété.

Un territoire régional à la fois très agricole et fortement artificialisé

Des espaces artificialisés plus nombreux en Loire-Atlantique et en Vendée

« Le développement démographique de la région et ses besoins en termes d'urbanisation et d'infrastructures influencent également les tendances de la biodiversité sur le territoire puisqu'elles concourent à l'artificialisation des sols, à l'augmentation du risque de pollutions diffuses ou ponctuelles et à la fragmentation des réseaux d'espaces naturels. »¹⁶

En 2014, les Pays de la Loire se situaient au 4^e rang des régions de France métropolitaine les plus artificialisées¹⁷, avec un taux d'artificialisation de 11,8 % contre 9,3 % au plan national. Si le rythme d'artificialisation s'est ralenti depuis 2006, il n'en reste pas moins supérieur à celui de la France métropolitaine. Au niveau départemental, c'est en Loire-Atlantique que le taux d'artificialisation (14,1 %) est le plus élevé devant la Vendée (13,8 %). Le taux d'artificialisation en Maine-et-Loire (11,4 %) est proche de la moyenne régionale (11,8 %). La Sarthe (10,4 %) et surtout la Mayenne (8,4 %) affichent des taux nettement plus faibles.

Un territoire régional qui demeure agricole

Les terres agricoles couvrent 69 % du territoire régional, c'est nettement plus qu'à l'échelle nationale (51 %). Les 5 départements de la région concentrent tous une proportion de terres agricoles supérieure à la moyenne nationale. A l'opposé, la région abrite peu de sols naturels et boisés : 19,4 % de sa surface (39,6 % en France métropolitaine).

¹⁶ Source : Région Pays de la Loire, « État des lieux régional sur la biodiversité et ses activités associées ».

¹⁷ Les surfaces artificialisées correspondent aux espaces autrefois agricoles, naturels ou forestiers qui ont changé d'état et ne sont plus disponibles pour l'agriculture ou comme habitats naturels. Elles sont constituées de parcelles à la fois cadastrées et non cadastrées. Agreste, Enquête Teruti-Lucas, 2014.

Une artificialisation des sols au détriment des terres agricoles

Entre 2006 et 2014, l'artificialisation des sols a progressé au détriment des terres agricoles. La part des espaces naturels est en revanche restée stable. En Pays de la Loire, la part de sols agricoles a reculé de 1,5 point contre une baisse de 1,1 point en France métropolitaine. Dans les départements, c'est en Sarthe que la part des terres agricoles recule le plus (-1,9 point) et en Loire-Atlantique qu'elle diminue le moins (-0,8 point).

Une artificialisation qui progresse toujours mais moins rapidement

En Pays de la Loire, entre 2010 et 2014, l'artificialisation des sols s'accroît plus rapidement qu'en France : le taux progresse de 0,6 point, passant de 11,2 % à 11,8 %. Toutefois, à l'image de ce qui se passe au niveau national, **le rythme d'artificialisation des espaces a ralenti par rapport à la période 2006-2010. Ce mouvement s'explique en partie par une densification de l'habitat.**

Le phénomène de l'étalement urbain s'étend bien au-delà des grands pôles urbains de la région et de leur proche banlieue

Entre 2009 et 2014, dans les trois départements non littoraux, il se dessine une progression de l'étalement urbain assez préoccupante : l'artificialisation des sols progresse dans de nombreuses communes où le nombre d'habitants a pourtant diminué. L'étalement urbain s'accroît ainsi dans les villes de taille moyenne et les espaces ruraux, qu'ils soient ou non sous influence urbaine. A l'opposé, les grandes agglomérations de Nantes, Saint-Nazaire et du Mans enregistrent des taux de croissance de leur population supérieurs à ceux des surfaces artificialisées... En banlieue et en périphérie des grands pôles urbains, l'étalement urbain n'est pas non plus un phénomène avéré sur la période concernée. Enfin si le long du littoral, l'étalement urbain ne progresse pas, le phénomène se déplace désormais vers les communes retro-littorales.¹⁸

Une problématique de la gestion économe de l'espace qui concerne l'habitat comme les zones d'activités

Au-delà de la question de l'étalement urbain et des besoins croissants de logements face à une population grandissante, le dynamisme économique de la région soulève également la question de l'occupation du sol. Ainsi, **entre 2006 et 2011, le rythme de croissance des parcelles à vocation économique est supérieur à celui des parcelles à vocation résidentielle**¹⁹.

Une région bien desservie par des infrastructures de transport diversifiées

La voiture, le mode de déplacement privilégié en Pays de la Loire

La voiture occupe une place prépondérante dans les déplacements des habitants des Pays de la Loire. Favorisé par une urbanisation diffuse et peu dense, le taux de motorisation des ménages (87 %) est parmi les plus élevés de France. Dans la région, le maillage routier et autoroutier est de bonne qualité en général et même si la part modale de la voiture diminue dans certaines grandes agglomérations comme Nantes, le volume des déplacements en voiture continue d'augmenter. En effet, le dynamisme démographique comme la croissance du nombre de déplacements par personne créent plus de flux. Dès lors, des phénomènes de saturation se développent quotidiennement aux heures de pointe, en particulier sur le périphérique nantais.

À l'image d'une grande partie des régions françaises, la majorité des déplacements domicile-travail s'effectuent en voiture, 78 % en Pays de la Loire, 80 % en Bretagne. Cette prédominance des déplacements en voiture s'explique en partie par la structuration de l'espace régional dominé par de nombreuses aires urbaines plus ou moins grandes et qui abritent de nombreux emplois. Dès lors, les déplacements ne se dirigent pas exclusivement vers un grand pôle et le développement de modes de transport alternatifs à la voiture est plus compliqué.

¹⁸ Source : Dreal Pays de la Loire, Profil environnemental des Pays de la Loire.

¹⁹ Source : Note d'enjeux de l'Etat. Données provenant de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), fichiers fonciers issus de l'application Majic. Cette base de données qui renseigne sur les parcelles, les locaux et leurs propriétaires a une vocation fiscale.

Les transports en commun se développent mais ils ne sont pas présents sur l'intégralité du territoire

En Pays de la Loire, depuis 25 ans, le recours aux transports collectifs urbains s'est largement développé passant ainsi de 133 millions de voyages par an en 1990 à 228 millions aujourd'hui dans les réseaux de transport public des 8 collectivités urbaines de plus de 50 000 habitants de la région.

En parallèle, dans les espaces moins densément peuplés, les transports interurbains se sont fortement développés ces dernières années. **Cependant, il existe aussi en région des communes non desservies par les transports en commun** même de type transport à la demande (TAD). Ces communes se localisent exclusivement en Sarthe et en Vendée. Par ailleurs, si les TAD conviennent bien à des populations spécifiques comme les personnes âgées, elles ne répondent pas aux besoins des actifs non motorisés.

Une fréquentation du réseau TER en hausse en Pays de la Loire

Dans le domaine ferroviaire, le trafic sur les grandes lignes (TGV, Intercités) est estimé à 11 millions de voyageurs par an dans la région. Sur les lignes TER des Pays de la Loire (ferroviaire et autocar régional), plus de 17 millions de passagers ont été comptabilisés en 2016 soit une progression de 55 % depuis 2004. L'offre de trains régionaux complète celle des grandes lignes, notamment au départ de Nantes.

Avec la mise en place de la ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire et de la virgule de Sablé, les temps de transport sont réduits

Le TGV le plus rapide permet de rallier Paris à Nantes en 1h56, soit un gain de 9 minutes dans le sens Pays de la Loire-Paris. Par ailleurs, de nouvelles dessertes TER vont voir le jour entre Laval et Nantes où le temps de parcours est significativement abaissé passant de 2h15 à moins de 1h30. De la même manière, Angers est à 52 minutes de Laval en train (1h30 précédemment) et à 1h30 de Rennes (2h10 auparavant). Ces gains de temps vont bénéficier aux habitants et aux entreprises des Pays de la Loire.

Mais la saturation de l'infrastructure sur la ligne Nantes-Angers affecte la qualité de la desserte en région

Avec un taux d'occupation de 80 %, la saturation de la ligne Nantes-Angers est l'une des principales difficultés affectant le transport ferroviaire dans la région. L'ajout de trains supplémentaires est très contraint et les impacts sur la fiabilité peuvent être importants.

Au final, l'offre ferroviaire est assez inégalement répartie sur le territoire régional : les distances d'accès aux gares sont deux fois plus importantes en Mayenne qu'en Loire-Atlantique.

Vélo, covoiturage, des modes de déplacement en progression mais encore marginaux en région

Fin 2015, près de 330 aires de covoiturage sont recensées en Pays de la Loire. **Le covoiturage devient un mode de déplacement alternatif pour les trajets domicile-travail.** Dès lors, il constitue une réelle offre de mobilité pour certains territoires dont les habitants travaillent dans les grands bassins d'emploi de la région.

Parallèlement, **les déplacements en vélo progressent mais essentiellement dans les grandes villes de la région.** En Pays de la Loire, 2,4 % des actifs utilisent le vélo pour se rendre au travail (2^e rang des régions françaises derrière le Grand-Est). Cependant, si 6 % des actifs se déplacent à vélo dans les communes de 100 000 habitants ou plus, la proportion tombe à 2 % dans les communes de moins de 2 000 habitants. La région offre ainsi plus de 2 700 km de voies cyclables.

Le développement de la mobilité électrique

Les Pays de la Loire compte désormais 218 bornes de recharge en service (sauf en Sarthe) et une offre d'avitaillement en Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) en développement à Nantes et à Angers et en prévision en Vendée, Mayenne et Sarthe.

145 000 actifs traversent la Loire pour aller au travail

La Loire est une barrière naturelle qui traverse les Pays de la Loire sur 200 km. **L'implantation des divers ponts (une vingtaine) pour franchir le fleuve influence donc très largement les capacités de déplacement des Ligériens.**

En Pays de la Loire, les grands pôles d'emploi sont plutôt implantés au nord de la Loire (Angers, Nantes et Saint-Nazaire) tandis qu'une grande partie des actifs habitent au sud où le logement est moins coûteux. Le franchissement de la Loire constitue dès lors un point de congestion quotidien.

Un trafic routier dense surtout en Loire-Atlantique

En Pays de la Loire, **le transport routier de marchandises est le mode de transport privilégié**. Avec l'achèvement du réseau autoroutier et **la chute du fret ferroviaire**, sa part de marché a largement progressé, notamment sur courte distance. De plus, malgré la présence de la Loire, **le transport par voie d'eau est peu développé** car le fleuve n'est pas connecté à l'ensemble du réseau fluvial français.

Dès lors, avec 178 millions de tonnes de marchandises transportés en 2015 sur la route, la région pays de la Loire se classe au 6^e rang national des nouvelles régions françaises pour les flux routiers de marchandises.

Le trafic routier global (véhicules légers et poids lourds) **est particulièrement dense en Loire-Atlantique** autour de Nantes et en direction de Saint-Nazaire, de Rennes et de Vannes. Ailleurs en région, le trafic est généralement plus dense aux carrefours des autoroutes de la région (A11, A28, A81, A83 et A87).

Une hausse continue du trafic aérien de passagers

Le projet du transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique sur le site de Notre-Dame-des-Landes vise à faire face à l'augmentation continue du trafic et à la saturation des équipements. Nantes-Atlantique se positionne comme le 7^e aéroport de province et le 1^{er} aéroport du Grand Ouest. En 2016, le trafic passager atteint 4,7 millions de voyageurs.

Une richesse du patrimoine naturel à préserver

Une grande région agricole où l'élevage et le végétal spécialisé sont bien représentés

Les Pays de la Loire cumulent climat et relief favorables à l'agriculture ainsi qu'une surface boisée parmi les plus réduites des régions françaises. L'agriculture, à dominante élevage, se caractérise aussi par une diversité des productions végétales et marque le paysage, entre bocage et plaines ouvertes.

Les Pays de la Loire comptent près de 31 000 exploitations agricoles dont 2 100 sont certifiées bio, et 2,1 millions d'hectares de surface agricole utile (SAU) représentant 7,6 % de la SAU de France métropolitaine. **69 % du territoire régional est ainsi dédié à la production agricole.** Les Pays de la Loire occupent la 4^e place des régions agricoles françaises avec une production de l'ordre de 10 % du chiffre d'affaires national.

Au cours des dernières décennies, l'agriculture régionale a connu d'importantes mutations

En 25 ans, le nombre d'exploitations a chuté de plus d'un tiers, avec la disparition de nombreuses petites exploitations et le regroupement des structures, mouvement engagé depuis les années 1970. La superficie moyenne des exploitations a dès lors augmenté, passant de 27 ha en 1963 à 67 ha en 2013 (61 ha en France métropolitaine).

« En Pays de la Loire comme ailleurs, l'agriculture et la sylviculture participent largement à l'identité régionale et à la gestion de l'espace. Ces activités de valorisation et de gestion de la nature par certaines pratiques adaptées et variées, contribuent donc aussi à la préservation de nombreux milieux naturels et à celle des espèces animales et végétales qui leur sont inféodées »²⁰.

Des inquiétudes sur le devenir de la biodiversité au regard des mutations socio-économiques en cours et à venir dans le secteur agricole

« Si l'ensemble du territoire régional bénéficie actuellement d'une diversité de pratiques de gestion favorables à la biodiversité, des inquiétudes se font jour sur leur devenir au regard des mutations socio-économiques en cours et à venir. Ainsi, les départs massifs à la retraite des agriculteurs, la déprise agricole sur certains secteurs peu accessibles ou faiblement valorisables (coteaux, fonds de vallée, etc.) et à l'inverse une intensification et une banalisation des

²⁰ Source : Région Pays de la Loire, « État des lieux régional sur la biodiversité et ses activités associées ».

secteurs plus favorables à l'agriculture, posent une véritable interrogation sur le devenir de cet espace rural qui couvre 69 % du territoire régional. »²¹

Mais également de belles perspectives grâce au développement de filières de valorisation

« **A contrario, l'attractivité agricole des territoires de bocage ou de grandes zones humides par le développement de filières de valorisation** (bois bocage, viande, ...) constitue une opportunité pour le maintien des activités agricoles garantes de la conservation de la biodiversité. Il en est de même pour les initiatives en faveur d'une gestion forestière durable et l'intégration d'espaces forestiers dans des projets territoriaux. »²²

Des espaces naturels à forte valeur patrimoniale

Le territoire régional abrite près de 20 % de sols naturels. C'est moitié moins qu'en France métropolitaine. Région de plaine, les Pays de Loire comptent notamment peu d'espaces boisés. En lien avec cette plus faible proportion d'espaces naturels, la région est relativement moins couverte par les inventaires et protections du patrimoine naturel que le territoire national. En Pays de la Loire, 18 % de la superficie fait l'objet d'un inventaire Znieff²³, contre 30 % en France métropolitaine. De plus, 8 % de la superficie (terrestre) est identifiée Natura 2000²⁴, contre 13 % au niveau national.

Au-delà de ces divers inventaires, l'ensemble des départements de la région abrite également 4 Parcs Naturels Régionaux (PNR). Les Pays de la Loire couvrent également des espaces à forte valeur patrimoniale, notamment des milieux humides. **Les zones humides d'importance majeure représentent environ 13 % du territoire régional, contre environ 7 % du territoire métropolitain. En Pays de la Loire, 230 sites²⁵** sont inscrits ou classés. Ils contribuent à l'attractivité de la région et participent au dynamisme du tourisme.

Des ressources en eau souvent fragilisées

Les Pays de la Loire abritent des ressources en eau souvent fragilisées. Parmi les 18 000 km de cours d'eau, **seulement 11 % sont en bon état écologique** (état 2013, publié en 2015). À l'échelle nationale, 43 % des cours d'eau atteignent le bon état. La situation est plus dégradée en Loire-Atlantique, Vendée et Maine-et-Loire qu'en Mayenne et en Sarthe.

Et une consommation d'eau qui recule en Pays de la Loire

Près de 500 millions de m³ sont prélevés chaque année en Pays de la Loire : 15 % dans les eaux souterraines et 85 % dans les eaux de surface. **La préservation de la qualité des cours d'eaux est essentielle et la quasi-totalité de la région est couverte par des schémas d'aménagement, de gestion des eaux (SAGE).**

Hors énergie, la consommation en eau des Pays de la Loire représente 5,5 % de la consommation en eau de la France métropolitaine, soit un poids similaire au poids de la population ligérienne dans l'Hexagone. Entre 2010 et 2013, les prélèvements en eau diminuent en Pays de la Loire et ce plus rapidement qu'en moyenne en France métropolitaine. Les baisses sont marquées dans l'agriculture dans les cinq départements des Pays de la Loire. S'agissant de l'eau potable, la consommation progresse en Loire-Atlantique, conséquence de l'augmentation de population du département. Ailleurs, les prélèvements d'eau douce pour l'alimentation en eau potable sont en retrait à l'image de ce qui se passe en France.

²¹ Source : Région Pays de la Loire, « État des lieux régional sur la biodiversité et ses activités associées ».

²² Source : Région Pays de la Loire, « État des lieux régional sur la biodiversité et ses activités associées ».

²³ **Znieff** (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique ou floristique) : territoires naturels qui présentent un intérêt écologique, faunistique ou floristique particulier et qui ont fait l'objet d'un inventaire scientifique national sous l'autorité du Muséum National d'Histoire Naturelle.

²⁴ Sites **Natura 2000** : sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats.

²⁵ Marais littoraux, Val de Loire inscrit au patrimoine Mondial de l'Unesco. La loi du 2 mai 1930, désormais codifiée (Articles L.341-1 à 342-22 du Code de l'Environnement), prévoit que les monuments naturels ou les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque présentant un intérêt général peuvent être protégés. (Dreal).

Inondations et accidents technologiques pour principaux risques

Les Pays de la Loire sont principalement exposés au risque d'inondation, par débordement de cours d'eau et par submersion marine : plus de 500 communes sont identifiées. D'autres types de risques naturels, pour certains très localisés, sont également identifiés : mouvements de terrain (liés à la présence de cavités souterraines et aux phénomènes retrait-gonflement des argiles), érosion littorale, risque sismique, tempêtes... Le Maine-et-Loire est concerné par le risque d'inondation par débordement des cours d'eau : 10 % de sa population pour seulement 3 % en Mayenne. La Loire-Atlantique et la Vendée sont surtout exposées aux risques dits littoraux : inondations maritimes, recul du trait de côte, avancées de dunes... 10 territoires sont ainsi couverts par un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) et 6 territoires sont classés Territoires à risques importants (TRI) par l'Etat.

Le territoire est également soumis à des risques technologiques, et plus spécifiquement à des risques industriels.

La région compte notamment 28 installations classées Seveso « seuil haut »²⁶. 6 de ces sites sont localisés dans l'estuaire de la Loire, avec une concentration dans la zone industrialo-portuaire de Montoir-Donges (2^e raffinerie de pétrole de France, 1^{er} terminal méthanier d'Europe). Les Pays de la Loire sont par ailleurs exposés au risque lié au transport de matières dangereuses et au risque, plus localisé, de rupture de barrage²⁷.

Une région sensibilisée à la problématique de la gestion des déchets

Des disparités départementales dans la gestion des déchets non dangereux

En Pays de la Loire, 11 millions de tonnes de déchets sont recensées annuellement (hors déchets agricoles et de l'assainissement) dont 3 % sont classés dangereux²⁸.

Concernant les déchets non dangereux, les Pays de la Loire se caractérisent par un comportement favorable des usagers pour le tri et l'apport volontaire des déchets vers des filières de valorisation. Ainsi par habitant, le nombre de kilogrammes d'ordures ménagères restant après collecte sélective est nettement plus faible en Pays de la Loire (195 kg par an) qu'en moyenne en France (269 kg/an).

Les déchets non dangereux sont très variés et d'origines diverses. La priorité pour les producteurs de déchets non dangereux (ménages, collectivités et acteurs économiques) est d'en diminuer la production puis de développer leur recyclage. Le transit et le traitement dans des installations classées pour la protection de l'environnement doivent *in fine* être effectués dans des installations adaptées aux déchets dangereux.

Un territoire maîtrisant la production de déchets dangereux

En Pays de la Loire, la collecte de déchets dangereux est estimée à plus de 273 000 tonnes en 2015. 64 % des déchets dangereux générés en Pays de la Loire sont directement traités au sein de la région. Le territoire s'avère en effet doté de nombreuses installations couvrant la majorité de ses besoins²⁹. **Entre 2006 et 2015, parmi les déchets dangereux générés en Pays de la Loire, la part valorisée est passée de 63 % à 68 %.**

²⁶ Seveso seuil haut : classification de certains établissements industriels présentant des risques d'accidents majeurs issue de la directive Seveso. On distingue par ordre d'importance décroissante sur le plan du potentiel de danger les installations dites « seuil haut », présentant un risque majeur, les installations dites « seuil bas », présentant un risque important. (Dreal).

²⁷ Une vingtaine de barrages identifiés dans les dossiers départementaux sur les risques majeurs en Pays de la Loire, en Maine-et-Loire, Mayenne et Vendée.

²⁸ Selon le code de l'environnement, un déchet est un résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, une substance, un matériau, un produit que son détenteur destine à l'abandon. Il est plus particulièrement qualifié de « dangereux » s'il présente un risque pour la santé ou l'environnement. Plusieurs acteurs sont susceptibles de produire des déchets dangereux sur un territoire : les industriels, les artisans, les commerçants, les agriculteurs, les établissements de soins ou même les ménages.

²⁹ Traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), des déchets d'activités de soins à risques infectieux, des véhicules hors d'usage et des déchets associés, des déchets amiantés.

Un territoire en marche vers la transition énergétique

Une stabilité des consommations d'énergie finale

Les deux tiers de la consommation énergétique finale de la région Pays de la Loire sont d'origine fossile (produits pétroliers et gaz naturel). Les consommations d'énergie finale de la région s'élèvent à 7,7 Mtep en 2014. Depuis 2008, elles sont assez stables : les progressions de consommation liées aux augmentations de la population et de l'activité des entreprises sont compensées par l'amélioration des performances énergétiques³⁰. La consommation finale varie ainsi essentiellement en fonction de l'aléa climatique. Les déplacements routiers réalisés par les ménages et les professionnels représentent le premier poste de consommation de l'énergie en région suivi de près par le parc résidentiel (27 %).

Une production d'énergie renouvelable en hausse

La part des énergies renouvelables est toujours minoritaire dans le bilan énergétique régional mais elle progresse : les énergies renouvelables représentent 11 % de la consommation d'énergie en Pays de la Loire en 2014 contre 8 % en 2008. L'ensemble des départements ligériens hébergent des installations de productions d'énergie renouvelables et certaines filières sont en plein développement comme l'éolien terrestre, les panneaux photovoltaïques. Le développement de la méthanisation et de la filière biogaz est aussi en cours : 58 unités valorisant du biogaz sont recensées en région au 1^{er} mars 2016.

La région bénéficie de conditions de vent plutôt favorables au développement du parc éolien. **Les Pays de la Loire détiennent ainsi le 6^e plus grand parc éolien France**³¹. Par ailleurs, la région dispose d'une forte réserve de développement des Énergies Marines Renouvelables (EMR). Deux zones potentielles d'accueil existent actuellement (Saint-Nazaire, les Îles d'Yeu et de Noirmoutier).

De bons indices de qualité de l'air

La région apparaît relativement à l'abri des pollutions grâce à sa situation géographique qui favorise la dispersion des polluants. Toutefois, les activités industrielles, l'habitat et les transports peuvent localement provoquer des pollutions. « En Pays de la Loire, les valeurs limites à ne pas dépasser sont respectées, sauf à proximité d'importantes voies de circulation, mais les objectifs de qualité ne sont pas toujours atteints. »³²

En 2016, 10 journées d'épisodes de pollution ont été enregistrées en Pays de la Loire contre 15 journées dans les Hauts-de-France et 18 en Ile-de-France. Selon Air Pays de la Loire, la qualité de l'air est jugée bonne à très bonne au moins 4 jours sur 5 dans les 7 stations de mesure de la région. **Entre 2008 et 2014, les émissions de polluants dans l'air diminuent.** Le plus fort recul est pour le dioxyde soufre (-44 %) mais les émissions de particules fines reculent également de 11 %.

Une légère baisse des émissions de gaz à effet de serre en Pays de la Loire

En 2014, la région a émis 32,8 MteqCO₂ de gaz à effet de serre contre 34,9 en 2008, soit une baisse de 6 % en 6 ans. Les émissions par habitant sont assez proches d'un département à l'autre à l'exception de la Mayenne où la présence d'une cimenterie influence largement les résultats.

Les Pays de la Loire sont une grande région agricole. Par conséquent, l'agriculture est le premier secteur émetteur (34 %). La combustion dans les transports représente 23 % des émissions. Pour le secteur agricole les émissions sont en grande partie (45 %) liées aux phénomènes naturels de rumination. Toutefois, la conservation des prairies dans les systèmes d'élevage de la région permet de stocker du carbone dans les sols, jouant un rôle de puits de carbone similaire à celui assuré par les forêts.

³⁰ Basemis, inventaire 2008 à 2014, productions et consommations d'énergie, émissions de polluants et de gaz à effet de serre à l'échelle des Pays de la Loire et de ses départements, Air Pays de la Loire.

³¹ Source RTE avril 2017.

³² Source Dreal, « Profil environnemental des Pays de la Loire », février 2017.

Des températures moyennes possiblement en hausse de 2 à 5 degrés à l'horizon 2050

En 2050, en Pays de la Loire, les températures moyennes annuelles pourraient progresser de 2 à 5 degrés en fonction de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre selon des travaux réalisés par Météo France³³. S'agissant des précipitations, les experts sont plus prudents. Elles devraient rester constantes en hiver et diminuer progressivement en été. Ces évolutions ne seront pas sans conséquences sur la production agricole, la fréquentation touristique où sur les modes de vie des habitants, en particulier dans les espaces à forte densité de population du fait de la formation d'îlots de chaleur³⁴.

³³ Scénario médian.

³⁴ Les îlots de chaleur urbains sont des élévations localisées des températures, particulièrement des températures maximales diurnes et nocturnes, enregistrées en milieu urbain par rapport aux zones rurales ou forestières voisines ou par rapport aux températures moyennes régionales.

Cette synthèse du diagnostic met en lumière les constats suivants :

- Les Pays de la Loire, une région à l'économie dynamique où la pauvreté reste inférieure à la moyenne nationale même si les revenus sont souvent modestes.
- Les Pays de la Loire, une région très attractive pour les nouvelles populations où les tensions sur le marché du logement sont marquées dans les territoires les plus dynamiques.
- Une vitalité globale de la région qui ne doit pas faire oublier que certaines parties du territoire régional peuvent être à l'écart de ces dynamiques vertueuses, en particulier aux frontières de la région. Des espaces plus en difficultés à l'est de la région, avec peu de nouvelles constructions, des logements plus souvent dégradés et des taux de vacance importants.
- Une région globalement bien desservie mais où des disparités existent localement en termes d'accès aux services, à l'offre de soins et au numérique.
- Une région au maillage routier et autoroutier de bonne qualité et bien pourvue en infrastructures de transports mais où des entraves à la mobilité existent localement.
- Une région encore très agricole où l'artificialisation des sols progresse au détriment des terres agricoles.
- Une région principalement exposée aux risques d'inondations par débordement de cours d'eau et par submersion marine et aux risques industriels, en particulier dans l'estuaire de la Loire.
- Des espaces naturels, en particulier maritime et littoraux, à forte valeur patrimoniale à préserver au regard de la progression de l'activité économique et du nombre d'habitants, du changement climatique.
- Une région où les ressources en eau, souvent fragilisées, pourraient se réduire du fait du changement climatique.
- Une production d'énergie renouvelable en hausse dans l'ensemble de la région et des potentiels de développement importants : l'éolien terrestre, les Energies Marines Renouvelables (EMR), la biomasse, l'énergie solaire.
- Une région relativement à l'abri des pollutions grâce à sa situation géographique qui favorise la dispersion des polluants.
- Une légère baisse des émissions de gaz à effet de serre en Pays de la Loire mais des températures moyennes possiblement en hausse de 2 à 5° à l'horizon 2050 en Pays de la Loire avec des répercussions prévisibles sur l'économie et la qualité de vie des habitants.
- Une région sensibilisée à la problématique de la gestion des déchets.

Cette synthèse du diagnostic met en lumière les 3 problématiques suivantes :

- Une région dynamique tant au plan économique que démographique, tirée par l'attractivité de sa façade littorale et de sa métropole, avec un point de vigilance sur certains territoires périphériques fragiles, notamment en matière de mobilité, de formation et de santé.
- Un territoire globalement équilibré par une armature urbaine finement maillée, avec une attention particulière sur les centralités notamment en milieu rural.
- Une région qui s'engage dans les adaptations requises par les transitions à l'œuvre, tout particulièrement en matière de numérique et d'énergie renouvelable, mais où les questions de l'eau et de l'artificialisation des sols ainsi que du vieillissement des populations, demeurent préoccupantes.

2/ Axes stratégiques du SRADET

Face à ces constats et aux problématiques qui s'en dégagent, il vous est proposé de **débattre autour des cinq grands axes stratégiques suivants, structurant dans une approche transversale les grands objectifs du SRADET tels que précisés par décret** :

1 / Construire une dynamique « grand ouest » facteur d'attractivité et de développement pour les Pays de la Loire

2 / Affirmer une ambition conciliant croissance bleue et protection sur les deux axes identitaires de notre région : la Loire et le littoral atlantique

3/ Renforcer l'équilibre territorial en résorbant les risques de fracture territoriale

4 / Préserver notre environnement naturel et agir pour une écologie positive tournée vers la croissance verte et l'innovation

5 / Mobiliser l'ensemble des acteurs ligériens pour construire des politiques qui s'adaptent aux enjeux de chaque territoire

Ces axes peuvent se décliner de la manière suivante :

1/ Construire une dynamique « grand ouest » facteur d'attractivité et de développement pour les Pays de la Loire

- Conforter le rôle européen des métropoles et du réseau des villes ligériennes dans la dynamique de croissance et d'innovation de pôles d'excellence :
 - o économique,
 - o universitaire & de recherche,
 - o culturel
- Développer les coopérations entre Régions limitrophes pour un traitement efficace des questions inter-régionales et des effets de frontière :
 - o axe ligérien,
 - o zones côtières et insulaires,
 - o zones naturelles protégées,
 - o infrastructures,
 - o zones périphériques
 - o projets innovants (pôles de compétitivité...)...
- Assurer la connexion de la région avec le reste de la France et vers l'international au moyen d'infrastructures adaptées :
 - o construction de l'Aéroport du Grand Ouest et sa desserte multimodale en transports collectifs,
 - o développer le Grand Port maritime et son Hinterland
 - o amélioration de l'axe ferroviaire Pays de la Loire-Paris,
 - o liaisons avec les régions limitrophes,
 - o nouveaux franchissements de Loire en proche aval de Cheviré et à Ancenis

2 / Affirmer une ambition conciliant croissance bleue et protection sur les deux axes identitaires de notre région : la Loire et le littoral atlantique.

- Restaurer un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques, fluvial et marin
- Prévenir les risques naturels, réduire les conséquences négatives des inondations et gérer le trait de côte
- Mettre en valeur les atouts du patrimoine de Loire et de mer, naturels, paysagers et culturels
- Garantir un accès au fleuve et au littoral et concilier les usages
- Moderniser les filières traditionnelles (port, pêche, construction navale, tourisme) et favoriser la mise en place de nouvelles filières (EMR, biotechnologie, itinérance douce sur la Loire...)

3/ Renforcer l'équilibre territorial en résorbant les risques de fracture territoriale

- Favoriser le rayonnement des grands pôles urbains tout en prévenant un phénomène de métropolisation préjudiciable au maillage urbain caractéristique des Pays de la Loire,
- Promouvoir un développement équilibré du territoire régional en confortant une armature urbaine lisible des métropoles aux bourgs ruraux en passant par le réseau structurant des villes moyennes
- Développer les coopérations entre les territoires et favoriser la complémentarité ville campagne
- Redynamiser les centres des bourgs et des villes par l'amélioration de l'habitat, de l'offre de services et de commerces
- Assurer une couverture numérique des territoires en s'appuyant sur la convergence des réseaux fixes et mobiles
- Maintenir une présence effective et adaptée des services publics
- Garantir une offre de soins de 1^{er} recours sur l'ensemble du territoire
- Développer des déplacements durables et innovants en milieu rural et identifier un réseau d'itinéraires routiers d'intérêt régional
- Contribuer à une offre de logement adaptée aux besoins d'une population diversifiée, favorisant mixité sociale et parcours résidentiel
- Faciliter une mobilité durable au quotidien, par un renforcement de l'intermodalité et un maillage fin du réseau régional de transport (avec une offre de service de transports pour chaque commune des Pays de la Loire).

4 / Préserver notre environnement naturel et agir pour une écologie positive tournée vers la croissance verte et l'innovation

- Faire de l'eau une grande cause régionale tant au niveau de la gestion de la quantité que de la qualité de la ressource et des milieux aquatiques
- Renforcer une qualité de l'air de bon niveau par une limitation de l'émission des polluants
- Faire de la préservation de la biodiversité et des paysages un enjeu positif pour les décideurs, en tant que facteur de compétitivité et d'attractivité de notre région
- Favoriser le développement de l'économie circulaire, afin de préserver nos ressources, créer de la valeur ajoutée, et générer de l'emploi dans les filières innovantes
- Favoriser un aménagement compatible avec la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes aux risques naturels et technologiques (contournement de Dongs)
- Accompagner les territoires dans les effets du changement climatique
- Promouvoir une gestion économe de l'espace par la maîtrise de l'étalement urbain, la reconstruction de la ville sur elle-même

- Maîtriser la consommation de foncier naturel et agricole notamment dans une logique de maintien et de développement des continuités écologiques et des activités agricoles.
- Développer la production d'énergies renouvelables en Pays de la Loire, pour atteindre 55% en 2050 de notre consommation énergétique
- Transformer le parc immobilier, afin de favoriser un habitat et des activités économiques durables, économes en foncier et sobres en énergie et en émission de Gaz à Effet de Serre
- Développer la mobilité durable, notamment être la première région de France en matière de motorisations alternatives (électrique, gaz, hydrogène), et renforcer les transports en commun, le fret fluvial, maritime et ferroviaire.
- Développer les solutions innovantes de stockage de l'énergie
- Faire de la région Pays de la Loire une vitrine d'excellence européenne en matière de réseaux intelligents, grâce au projet SMILE

5 / Mobiliser l'ensemble des acteurs ligériens pour construire des politiques qui s'adaptent aux enjeux de chaque territoire

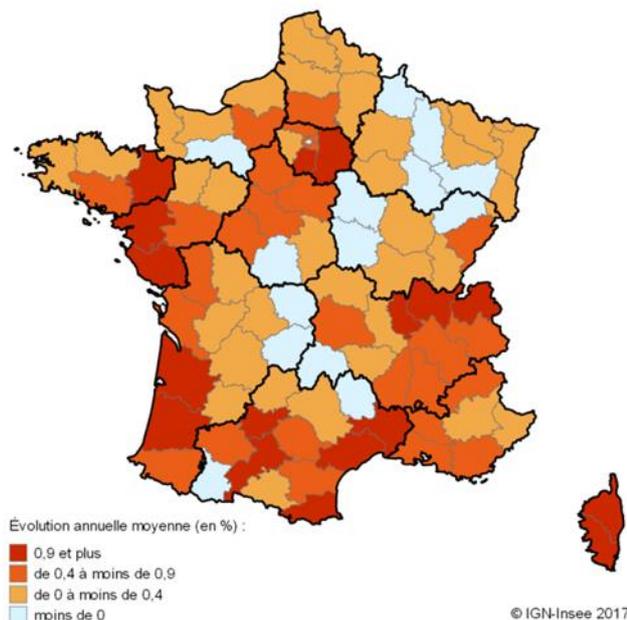
- Mettre en place une gouvernance adaptée dans le suivi et l'évaluation de ce nouvel outil d'aménagement et de développement
- Mobiliser les dispositifs contractuels territoriaux et sectoriels régionaux dans le cadre d'avenants d'application du SRADDET fixant des objectifs précis et ambitieux
- Adapter les interventions publiques à la diversité des territoires et en particulier aux territoires en difficultés ruraux comme urbains
- Coordonner les interventions publiques sur les différents champs du schéma et en particulier en matière de transports dans une perspective de développement de l'intermodalité
- Organiser une connaissance partagée et définir un vocabulaire commun au service de l'action publique
- Renforcer l'ingénierie des territoires
- Sensibiliser la population aux enjeux de la transition énergétique et écologique et de l'économie circulaire

1- Une région en mouvement

1-1 Un dynamisme démographique durable

Au 1^{er} janvier 2014¹, les Pays de la Loire comptent près de 3,7 millions d'habitants (5,8 % de la population de France métropolitaine) et se situent au 8^e rang des 13 régions françaises. Avec un rythme de croissance annuel de la population de 0,8 % entre 2009 et 2014, les Pays de la Loire se classent au 3^e rang national, derrière la Corse (1,2 %) et l'Occitanie (0,9 %). Au niveau national, la progression de la population est plus modérée : +0,5 % en moyenne annuelle. Chaque année, notre région gagne ainsi plus de 30 300 habitants.

Évolution en moyenne annuelle de la population entre 2009 et 2014 selon les départements (en %)



Si tous les départements de la région voient leur nombre d'habitants progresser, la Loire-Atlantique et la Vendée contribuent pour les trois quarts au gain de population.

Source : Insee, Recensements de la population (RP) 2009 et 2014

Population dans les départements des Pays de la Loire

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire	France métropolitaine
Population 2014	1 346 592	805 888	307 471	568 760	662 122	3 690 833	64 027 958
Densité de population	197,8	112,4	59,4	91,6	98,5	115,0	116,1
Taux de croissance annuel moyen de la population 2009-2014 (%)	1,3	0,6	0,2	0,3	1,1	0,8	0,5
- dû au solde naturel (%)	0,5	0,5	0,3	0,3	0,2	0,4	0,4
- dû au solde migratoire (%)	0,7	0,1	-0,2	0	0,9	0,4	0,1
Nombre total d'habitants gagnés entre 2009 et 2014	81 212	24 775	2 203	7 710	35 711	151 611	1 562 075

Source : Insee, RP, géographie au 01/01/2016

Plus de naissances que de décès, plus de nouveaux arrivants que de départs, les Pays de la Loire sont une des rares régions françaises à bénéficier de soldes naturel et migratoire tous deux positifs même si les disparités sont marquées entre les départements.

La Loire-Atlantique et la Vendée sont les deux territoires qui accueillent le plus de nouvelles populations en provenance d'autres territoires. La Mayenne affiche un solde migratoire négatif, il est nul en Sarthe et très faiblement positif en Maine-et-Loire. Dans ces trois départements, la croissance de la population repose sur le solde naturel. La

¹ « Les populations publiées début 2017 sont millésimées 2014 car elles sont calculées à partir des informations collectées lors des enquêtes de recensement de 2012 à 2016 et ramenées à une même date : celle du milieu de la période. L'égalité de traitement entre les communes est ainsi assurée. Les chiffres de population sont authentifiés par décret pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Ils sont publiés dans les périmètres géographiques existant au 1^{er} janvier 2016 » (Insee).

Mayenne et la Sarthe enregistrent ainsi des hausses du nombre d'habitants inférieures à la moyenne nationale, respectivement 0,2 et 0,3 %.

1-1-1 L'axe urbain formé par Nantes-Saint-Nazaire, Angers et Le Mans concentre une part importante de la population

Avec 115 habitants au km², la densité de population est légèrement inférieure en Pays de la Loire à celle de l'Hexagone (116 hab/km²) : la région se classe au 5^e rang des régions françaises les plus denses. Derrière ce chiffre régional se cachent de fortes polarisations et des territoires aux dynamiques démographiques différentes. **La moitié des Ligériens réside en effet sur environ 10 % du territoire régional.** En Mayenne, la densité de population n'atteint pas les 60 habitants au km² alors qu'elle frôle les 200 habitants en Loire-Atlantique. En 2014, 1 347 000 Ligériens résident en Loire-Atlantique, soit 36 % de la population régionale. Ils sont 307 000, soit 8 %, à vivre en Mayenne, département le moins peuplé de la région.

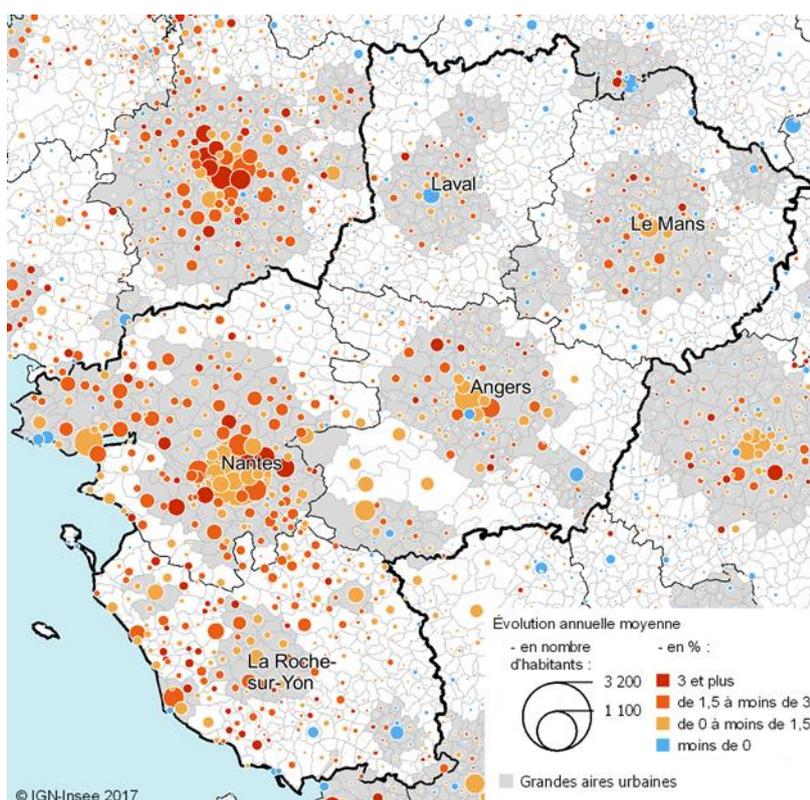
Les Pays de Loire comportent une façade littorale, un axe urbain fort (Saint-Nazaire, Nantes, Angers, Le Mans), une constellation de villes moyennes (Laval, Cholet, La Roche-sur-Yon, Saumur, Châteaubriant...) et des zones rurales. Autant de types de territoires aux logiques démographiques propres et aux interactions complexes, observables notamment à travers des phénomènes tels que la « rurbanisation » ou le développement du littoral et plus récemment, des communes rétro-littorales.

L'axe formé par la métropole Nantes-Saint-Nazaire et les pôles urbains d'Angers et du Mans est densément peuplé. Ces quatre agglomérations de plus de 100 000 habitants accueillent un tiers des Ligériens. Nantes, huitième agglomération française avec plus de 600 000 habitants, regroupe à elle seule 17 % de la population régionale.

1-1-2 En Pays de la Loire, la population s'accroît dans 7 communes sur 10, principalement à l'ouest de la région et à la périphérie des grandes villes

Dans les principales villes de la région, le nombre d'habitants progresse toujours : Nantes, Angers, Le Mans, Saint-Nazaire, la Roche-sur-Yon. Quelques villes importantes restent cependant à l'écart de cette dynamique : Laval, Cholet, Saumur. Sur le littoral également, des villes perdent des habitants comme :

- la Baule-Escoublac, le Pouliguen ou Batz-sur-mer en Loire-Atlantique ;
- la Faute-sur-mer, l'Aiguillon-sur-mer ou les Sables-d'Olonne en Vendée.



Évolution annuelle moyenne de population par commune entre 2009 et 2014

En Pays de la Loire, la population augmente nettement en périphérie des grandes villes, et dans les espaces rétro-littoraux, à l'exception toutefois de l'extrémité sud de la Vendée. Ailleurs, les évolutions sont bien plus modérées. Les territoires les moins dynamiques se localisent aux frontières de la région : nord de la Loire-Atlantique et de la Mayenne, sud de la Vendée et du Maine-et-Loire, et la partie est de la Sarthe.

Lecture : Laval perd en moyenne 222 habitants par an entre 2009 et 2014.
Source : Insee, RP 2009 et 2014

Focus : 4,5 millions de Ligériens en 2050, soit 840 000 habitants supplémentaires

Selon les nouvelles projections de population réalisées par l'Insee⁽¹⁾, **la croissance de la population d'ici 2050 en Pays de la Loire serait la plus dynamique de France métropolitaine**, selon le scénario central. En Pays de la Loire, entre 2013 et 2050, la progression du nombre d'habitants devrait être comprise entre 15 % (scénario bas) et 32 % (scénario haut). Le scénario central prévoit une augmentation de 23 %, soit presque le double de celle prévue pour la France (+12 %).

Le scénario central laisse entrevoir des évolutions différentes pour les 5 départements de la région

Globalement, le rythme de croissance de la population devrait ralentir dans les 5 départements de la région. Mais c'est en Vendée que ce ralentissement serait le plus marqué, alors que ce département connaissait le taux de croissance le plus élevé de 2008 à 2013. Pour cet indicateur, les projections 2013-2050 le classent désormais derrière la Loire-Atlantique et surtout derrière le Maine-et-Loire. En Mayenne comme en Sarthe, la croissance de la population serait plus faible, en deçà de la moyenne nationale.

En 2050, la part des aînés (65 ans et plus) sera particulièrement élevée

C'est en Vendée que la part des aînés sera la plus importante en 2050 : 36 % de la population contre une moyenne de 27 % en France métropolitaine. La Vendée serait d'ailleurs le seul département de la région à connaître un solde naturel négatif : les décès seront plus nombreux que les naissances.

Les Pays de la Loire se diviseraient en deux groupes :

- d'une part la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire avec une présence des aînés moins marquée qu'au niveau national : respectivement 25,0 % et 26,1 ;
- et un second groupe où la part des aînés sera plus importante : 29,5 % en Mayenne, 29,8 % en Sarthe et 35,7 % en Vendée.

Accès aux soins et aux équipements, adaptation de l'habitat, développement des portages de repas... autant de problématiques liées à l'âge qui se poseront donc avec plus ou moins d'acuité selon les départements de la région, avec des opportunités en matière de développement de l'économie résidentielle et d'innovation.

Évolution de la population, projections 2013-2050

	Population 2050	Taux de variation annuel moyen 2008-2013 (%)	Taux de variation annuel moyen 2013-2050 (%)	dont solde naturel	dont solde migratoire	Part des 65 ans ou plus 2050 (%)
Loire-Atlantique	1 774 000	+1,13	+0,78	+0,37	+0,41	25,0
Maine-et-Loire	985 000	+0,65	+0,56	+0,34	+0,22	26,1
Mayenne	339 000	+0,30	+0,27	+0,11	+0,15	29,5
Sarthe	606 000	+0,34	+0,17	+0,06	+0,11	29,8
Vendée	796 000	+1,22	+0,53	-0,22	+0,75	35,7
Pays de la Loire	4 500 000	+0,84	+0,56	+0,20	+0,36	28,1
France métropolitaine	71 628 000	+0,50	+0,32	+0,22	+0,10	27,3

Source : Insee, Omphale 2017 – scénario central

- (1) « Les présentes projections sont une déclinaison locale des projections pour la France entière diffusées par l'Insee en novembre 2016. Le modèle Omphale permet de réaliser des projections infranationales en projetant d'année en année les pyramides des âges des différents territoires. L'évolution de la population par sexe et âge repose sur des hypothèses d'évolution de trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations (flux internes à la France et solde migratoire avec l'étranger). Ces hypothèses sont appliquées aux quotients observés initialement sur la zone d'intérêt. Le point de départ des projections est le recensement de la population 2013 ». (Insee)

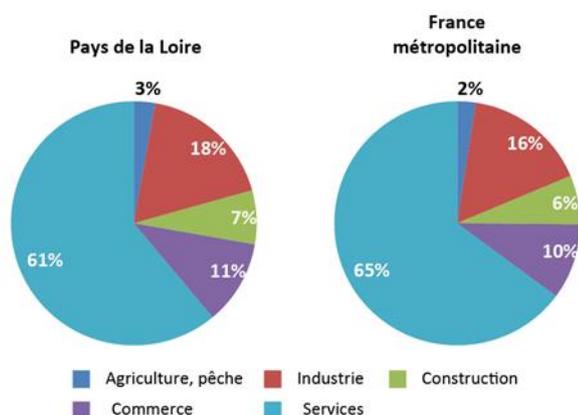
1-2- Une économie régionale parmi les plus dynamiques de France

Depuis 25 ans, les Pays de la Loire affichent une croissance économique parmi les plus fortes observées en France. Si la crise de 2008 n'a pas épargné la région, cette dernière est parvenue dès 2011 à retrouver des niveaux de richesse supérieurs à ceux d'avant-crise. Ainsi, avec un PIB de 106,7 milliards d'euros en 2014, les Pays de la Loire produisent 5 % de la richesse nationale (8^e région sur 13), une proportion proche du poids de la population ligérienne dans la France métropolitaine (6 %). Au cours des 5 dernières années (2010-2015), le PIB a progressé de 7 % dans la région, la plaçant au 2^e rang national.

1-2-1 Un appareil productif des Pays de la Loire relativement diversifié

Par rapport à de nombreuses régions françaises, l'appareil productif des Pays de la Loire apparaît plutôt diversifié. A la lecture de la répartition de la valeur ajoutée, l'industrie, l'agriculture, le commerce et la construction apparaissent mieux représentés en Pays de la Loire qu'en moyenne en France. En contrepartie, les services sont un peu moins développés. Enfin, la sphère publique est moins présente en Pays de la Loire : la région possède le plus faible taux d'administration des régions françaises.

Répartition de la valeur ajoutée en 2014



Source : Insee

Cette diversification de l'appareil productif se retrouve dans la structure de l'emploi régional. Les Pays de la Loire comptent plus de 1,5 million d'emplois en 2015, repartis dans près de 320 000 établissements. L'agriculture totalise 4 % des emplois en Pays de la Loire, contre 2 % en France métropolitaine. L'industrie, regroupant 16 % des emplois, est également davantage représentée en région qu'au niveau national (12 %). A l'opposé, certaines activités de services sont moins présentes : les emplois tertiaires totalisent 73 % de l'emploi régional contre 79 % en moyenne en France.

1-2-2 Près de 31 000 exploitations agricoles dans la région

Les Pays de la Loire comptent près de 31 000 exploitations agricoles dont 2 100 sont certifiées bio, et 2,1 millions d'hectares de surface agricole utile (SAU) représentant 7,6 % de la SAU de France métropolitaine. Les Pays de la Loire occupent la 4^e place des régions agricoles françaises avec une production de l'ordre de 10 % du chiffre d'affaires national. En Pays de la Loire, la part de l'agriculture biologique atteint 6 % de la surface agricole contre une moyenne de 4,9 % en France. La région figure également parmi les premières régions françaises pour la production sous signe de qualité.

L'élevage est l'orientation principale des exploitations régionales (61 % de la production régionale) même si des disparités existent dans les départements. En Maine-et-Loire, le végétal spécialisé est présent à travers les semences, la viticulture, le maraîchage, l'arboriculture et l'horticulture. En Loire-Atlantique, la viticulture, le maraîchage et la culture emblématique du muguet irriguent également le département. En Mayenne, l'élevage à travers la production laitière domine très largement. En Vendée et en Sarthe, l'élevage demeure également l'activité principale, avec des

spécialisations du côté des porcs et de la volaille en Sarthe et du côté des productions bovines, lait et viande, en Vendée.

Sur 20 ans, l'emploi agricole régional recule de près de 30 %, une évolution équivalente à celle constatée en France.

Toutefois, les Pays de la Loire restent une région avec une part d'actifs agricoles supérieure à la moyenne nationale². L'agriculture ligérienne génère ainsi près de 59 000 emplois, soit près de 4 % de l'ensemble des emplois de la région fin 2015 (2 % en France métropolitaine). En Mayenne, cette proportion monte même à 8 %.

1-2-3 L'industrie, une composante forte de l'économie ligérienne

Avec 252 000 emplois, les Pays de la Loire sont la deuxième région française après la Bourgogne-Franche-Comté, pour la part de l'industrie dans l'emploi total : 16 % contre 12 % en France métropolitaine. En revanche, le secteur contribue à la hauteur de 18 % à la création de la valeur ajoutée régionale, soit seulement 2 points de plus qu'en France métropolitaine. En effet, s'il existe de nombreuses entreprises industrielles à forte valeur ajoutée dans la région, de nombreuses autres entreprises restent souvent à dominante manufacturière et génèrent une valeur ajoutée moyenne.

À l'échelle des départements de la région, **l'industrie apparaît bien implantée dans l'ensemble des départements** : 21 % de l'emploi en Vendée, 20 % en Mayenne et 19 % en Sarthe, 17 % en Maine-et-Loire. C'est en Loire-Atlantique, où la part est plus faible compte tenu de l'essor important ces dernières années des activités de services sur ce territoire. La Loire-Atlantique abrite néanmoins 75 000 emplois industriels, c'est plus qu'en Maine-et-Loire (55 000) et qu'en Vendée (56 000).

L'agroalimentaire est le principal employeur de l'industrie régionale, devant la métallurgie, l'industrie du plastique et les matériels de transport. L'économie régionale repose par ailleurs sur plusieurs secteurs à forte valeur ajoutée tels que la construction aéronautique et la navale. Parallèlement, la région affiche historiquement une forte spécialisation dans l'industrie de la mode (cuir, maroquinerie, chaussure, textile, habillement). Si aujourd'hui les effectifs sont réduits, des acteurs clés de ces secteurs sont établis dans la région. Les Pays de la Loire font également partie des principales régions dans la fabrication de meubles, activité s'inscrivant plus globalement dans une filière bois bien représentée en région. La spécificité des Pays de la Loire est également marquée dans le secteur du raffinage du pétrole avec la raffinerie de Donges.

1-2-4 Des activités tertiaires moins développées qu'en moyenne au niveau national, sauf en Loire-Atlantique

Du fait des poids élevés de l'industrie et de l'agriculture dans la région, le secteur tertiaire est globalement moins représenté en Pays de la Loire qu'en France. Le tertiaire (commerce, services) regroupe à lui seul 73 % des emplois de la région contre 79 % au niveau national (79 %). Dans les départements, la part de l'emploi tertiaire marchand varie entre 65 % en Mayenne et 79 % en Loire-Atlantique³. **Dans la région, le tertiaire représente cependant 1,1 million d'emplois et reste le premier secteur employeur de main-d'œuvre.**

1-2-5 18 millions de visiteurs en Pays de la Loire : une économie régionale également axée sur le tourisme

Avec 450 km de littoral et 735 lieux de visite, la région Pays de la Loire se place parmi les principales destinations touristiques françaises, 4^e région la plus visitée par les Français, pour une capacité d'accueil touristique régionale estimée à 1,4 million de lits.

En Pays de la Loire, le tourisme totalise ainsi un chiffre d'affaires de 7,6 milliards d'euros et génère 48 400 emplois salariés directs. Sur la Côte Atlantique, le tourisme est à l'origine de nombreux emplois, en particulier dans l'hébergement et la restauration.

² En partie du fait d'une forte présence de main-d'œuvre agricole salariée en maraîchage, arboriculture et viticulture

³ 66 % en Vendée, 71 % en Maine-et-Loire et 72 % en Sarthe.

1-2-6 Une économie maritime riche de 31 200 emplois⁴

Le littoral des Pays de la Loire représente 10 % du littoral français. Cette façade maritime est à l'origine de nombreuses activités induites : pêche, aquaculture, saliculture, construction navale, nautisme, transport maritime et tourisme.

Avec 6 ports de pêche équipés d'une criée, **la région se place au 2^e rang des régions françaises pour la commercialisation de produits de la mer⁵.** Depuis plusieurs années, ces activités sont cependant en repli. **En Pays de la Loire, la flotte de navires de pêche et les effectifs de marins-pêcheurs diminuent d'environ un tiers en 10 ans.** La profession est notamment confrontée à l'épuisement de certains stocks, à la limitation des pêches par quotas. L'activité conchylicole, 9 % des ventes nationales, recule également en région mais dans proportions moindres qu'à l'échelle nationale. Son activité est très dépendante de la qualité des eaux côtières.

Selon l'Insee⁶, les emplois dans l'économie maritime sont logiquement concentrés sur le littoral et le long de l'estuaire de la Loire. La Loire-Atlantique est le premier employeur (17 000 emplois) devant la Vendée (13 600).

La filière de la construction et de la réparation navale génère plus de 8 500 emplois dans la région. De nombreux acteurs de la recherche travaillent sur cette filière en Pays de la Loire. L'histoire maritime des Pays de la Loire a notamment été écrite par les Chantiers de l'Atlantique, l'un des leaders mondiaux du secteur, aujourd'hui STX France. La filière de l'industrie navale dispose d'un carnet de commandes de paquebots plein jusqu'en 2026.

De plus, au-delà des 86 000 navires de plaisance qui mouillent en région, les Pays de la Loire abritent aussi des acteurs majeurs de la construction nautique. Le « Vendée Globe Challenge », tour du monde à la voile en solitaire sans escale et sans assistance, est une formidable vitrine pour la région.

Le Grand Port Maritime Nantes-Saint-Nazaire est un atout pour l'industrie maritime des Pays de la Loire. Avec un trafic total de plus de 25 millions de tonnes en 2016, le Grand Port est le premier port de la façade atlantique française et le 4^e Grand Port Maritime. Son territoire s'étend sur 2 700 ha le long de l'estuaire de la Loire. Le Port manque cependant de visibilité internationale car il ne fait pas partie des principaux ports européens. Les produits d'importation constituent les deux tiers de son trafic. Les produits pétroliers dominent largement les flux ce qui dans un contexte de réduction des gaz à effet de serre pose la question de l'avenir de ce type de flux. Le port s'est d'ailleurs lancé dans une diversification de ses activités en développant les trafics conteneurisés et rouliers.

A l'image de l'économie en général, des pertes d'emplois ont bien eu lieu dans la construction de navire, la pêche ou le transport maritime, entre 2008 et 2013. Cependant, depuis la tendance s'améliore et de nouvelles perspectives voient le jour, notamment grâce à l'essor des énergies marines renouvelables (EMR)⁷.

⁴ Source : Insee, « Economie maritime : 31 200 emplois sur le littoral et le long de l'estuaire de la Loire », juin 2017.

⁵ Source Dreal, « Dossier territorial Pays de la Loire », décembre 2016.

⁶ Source : Insee, « Economie maritime : 31 200 emplois sur le littoral et le long de l'estuaire de la Loire », juin 2017.

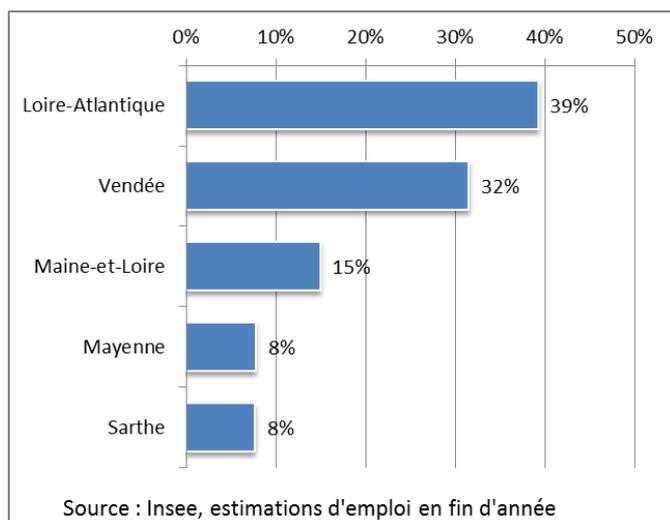
⁷ Source : Insee, « Economie maritime : 31 200 emplois sur le littoral et le long de l'estuaire de la Loire », juin 2017.

1-3-Une économie ligérienne créatrice d'emplois

1-3-1 300 000 emplois supplémentaires en 20 ans

De 1,2 million en 1995, le nombre d'emplois en Pays de la Loire est passé à plus de 1,5 million en 2015. **La région figure parmi les territoires français les plus dynamiques sur le plan économique.** Au cours des deux dernières décennies (1995-2015), l'emploi ligérien progressé de 24 %, pour un taux de 16 % à l'échelle nationale. Au total, ce sont 300 000 emplois supplémentaires qui ont été créés dans la région. Si la dynamique de l'emploi est ralentie depuis 2008, l'évolution en Pays de la Loire reste plus favorable qu'au niveau national. Sur la période 2010-2015, l'emploi a progressé de 2,5 % dans la région contre +1,7 % au niveau national.

Évolution de l'emploi total entre 1995 et 2015 par département



Ces évolutions de l'emploi régional masquent cependant des disparités départementales assez marquées. **Au cours des vingt dernières années, la dynamique de l'emploi est particulièrement forte en Loire-Atlantique et en Vendée.** Le Maine-et-Loire est dans une position intermédiaire avec une évolution du nombre d'emploi proche de la moyenne nationale. La Mayenne et la Sarthe ferment la marche avec des évolutions beaucoup plus modestes de l'emploi total

1-3-2 De nombreux pôles d'emploi répartis sur l'ensemble du territoire en Pays de la Loire

Les aires urbaines définies par l'Insee permettent de mieux comprendre les phénomènes de polarisation des territoires à travers les emplois. En Pays de la Loire comme ailleurs en France, la périurbanisation est massive : 97 % des habitants vivent dans un espace sous influence des aires urbaines.

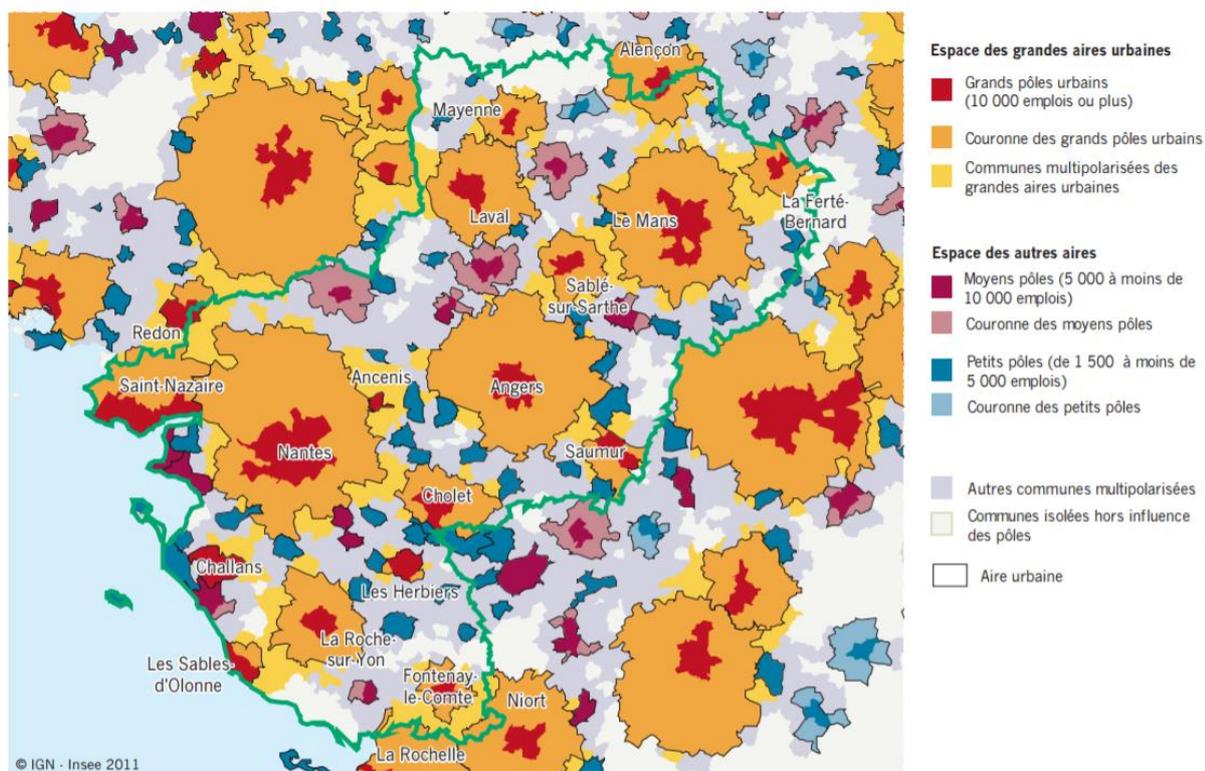
« L'armature urbaine des Pays de la Loire est constituée de la métropole Nantes-Saint-Nazaire qui rassemble près d'un million d'habitants, des grandes villes d'Angers et du Mans qui offrent des fonctions métropolitaines supérieures et qui ont un rayonnement interrégional, d'un ensemble de villes moyennes (Cholet, La Roche-sur-Yon, Laval, etc.) qui disposent d'un potentiel de développement au niveau interdépartemental et d'un tissu de villes intermédiaires rayonnant sur le territoire rural. »⁸

« Le territoire des Pays de la Loire enregistre à la fois une concentration de l'emploi dans les pôles urbains et une localisation dispersée de la population en dehors »⁹. Dès lors, les déplacements quotidiens sont fréquents et les communes isolées sont peu nombreuses (situées souvent aux frontières régionales). Cependant, dans ces dernières comme dans certaines communes multipolarisées, les déplacements peuvent être compliqués d'autant plus que ces territoires abritent parfois des populations fragiles socialement. Dans ces derniers, organiser les déplacements s'avère plus complexe car ils ne sont pas dirigés vers une zone urbaine en particulier : les transports en commun ne sont pas ou peu présents et la voiture est le mode de déplacement privilégié.

⁸ Source : Dreal des Pays de la Loire, Dossier Territorial, décembre 2016.

⁹ Source : Insee Pays de la Loire, « Le zonage en aires urbaines en 2010 : en Pays de la Loire, les villes tissent leur toile toujours plus loin ».

Le zonage en aires urbaines 2010 de la région Pays de la Loire



Source : Insee Pays de la Loire, « Le zonage en aires urbaines en 2010 : en Pays de la Loire, les villes tissent leur toile toujours plus loin ».

1-4- Le taux de chômage, le plus faible de France

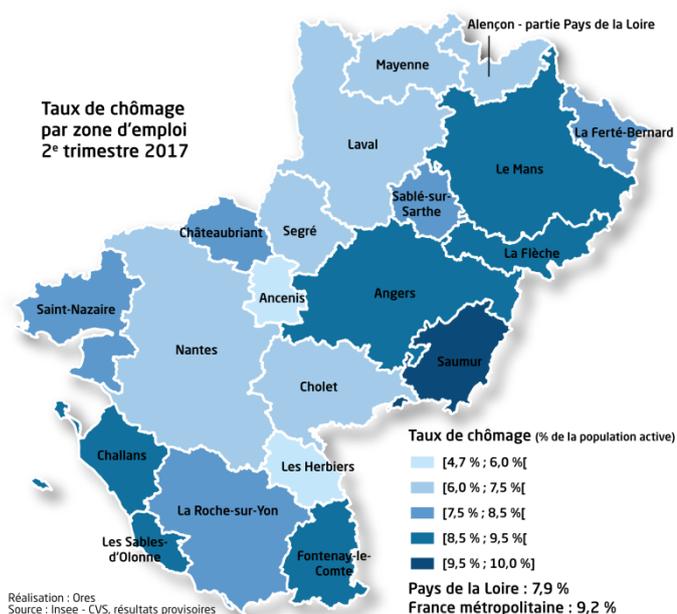
Taux de chômage par département

	Taux de chômage 2 ^e T 2017
Loire-Atlantique	7,6 %
Maine-et-Loire	8,6 %
Mayenne	6,3 %
Sarthe	9,1 %
Vendée	7,2 %

Source : Insee

Au 2^e trimestre 2017, en Pays de la Loire, le taux de chômage atteint 7,9 % de la population active, soit le plus faible taux de toutes les régions françaises. En France métropolitaine, 9,2 % de la population active est sans emploi à la même date.

Taux de chômage par zone d'emploi en Pays de la Loire



Cette performance régionale masque cependant de larges disparités au sein de la région : le taux de chômage est compris entre 6,3 % en Mayenne et 9,1 % en Sarthe. La Mayenne présente le 3^e taux de chômage le plus faible des départements français. À une échelle géographique encore plus fine, la zone d'emploi, des différences apparaissent également au sein des départements et plus globalement au cœur des territoires régionaux. Le taux de chômage peut varier du simple au double : entre 4,7 % dans la zone d'emploi d'Ancenis et 10,0 % dans celle de Saumur.

Les Pays de la Loire se révèlent être ainsi une région plutôt privilégiée où l'économie est diversifiée avec des entreprises en plein développement et qui recrutent. Cette croissance économique s'accompagne d'un dynamisme démographique durable. Pour autant, cette vitalité globale de la région ne doit pas faire oublier que certaines parties du territoire régional peuvent être à l'écart de ces dynamiques vertueuses.

2- Une population ligérienne généralement bien insérée mais aux revenus parfois modestes

Avec plus de 1,7 million d'actifs en 2014, les Pays de la Loire totalisent 5,8 % de la population active nationale, un poids équivalent à celui du nombre d'habitants. Cette région se caractérise par des taux d'activité et d'emploi¹⁰ supérieurs à la moyenne française, en particulier chez les femmes (1^{re} région hors Île-de-France).

En contrepartie, les Pays de la Loire comptent parmi les régions où l'emploi à temps partiel est le plus développé : un salarié sur cinq contre 18 % en France métropolitaine. Ce phénomène peut être relié au fort taux d'activité des femmes en région. Le temps partiel concerne en effet presque exclusivement la population féminine : 33 % des femmes salariées dans la région contre 28 % au niveau national.

2-1 Une population régionale fréquemment en emploi

2-1-1 Un taux d'emploi supérieur à la moyenne française

Le taux d'emploi de 15-64 ans par département

	Taux d'emploi des 15-64 ans
Loire-Atlantique	66,0 %
Maine-et-Loire	65,6 %
Mayenne	68,8 %
Sarthe	64,5 %
Vendée	67,0 %
Pays de la Loire	66,1 %
France métropolitaine	63,7 %

Source : Insee - RP 2014 - exploitation principale

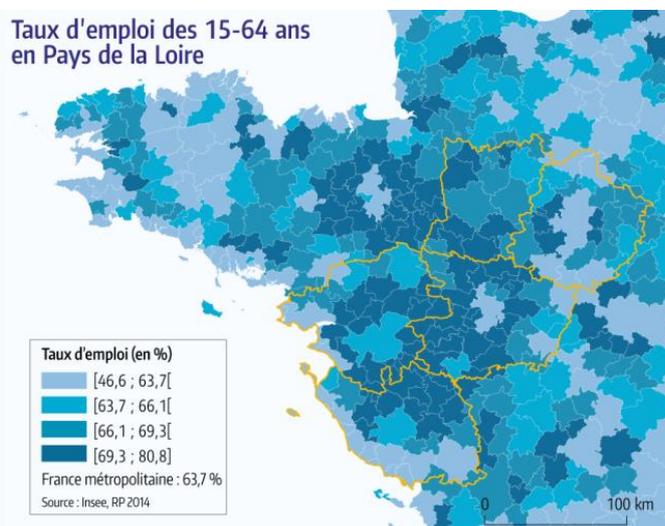
Dans les 5 départements de la région, le taux d'emploi est systématiquement plus élevé que le taux moyen constaté en France métropolitaine. Ceci traduit plutôt une bonne insertion de la population sur le territoire. Les disparités territoriales existent toutefois : les taux sont plus importants en Vendée et en Mayenne. C'est en Sarthe que la population apparaît relativement la moins bien insérée.

Le taux d'emploi des 15-64 ans en Pays de la Loire par bassin de vie

À l'échelle des bassins de vie¹¹, les taux d'emploi les plus élevés sont enregistrés autour des grandes agglomérations et dans certains bassins de vie ruraux à dominante industrielle : le nord Vendée, les Mauges et le sud Mayenne, principalement.

La Sarthe apparaît plus à l'écart avec des taux d'emploi par bassin souvent inférieurs à la moyenne régionale. En Mayenne, les taux d'emploi sont assez homogènes d'un territoire à un autre. En Maine-et-Loire, la population apparaît moins bien insérée sur le marché du travail dans l'est du département.

La Vendée et la Loire-Atlantique affichent des taux d'emploi plutôt élevés. Pourtant, les différences sont parfois marquées à l'intérieur de chaque département. Les taux d'emploi les plus faibles se localisent ainsi plutôt le long du littoral, en particulier en Vendée. Ces territoires accueillent plus volontiers des personnes âgées de 55 à 64 ans et retraitées, ce qui tire à la baisse le taux d'emploi.



¹⁰ Parmi les personnes en âge de travailler.

¹¹ Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants (services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, sports, loisirs et culture, transports). Insee.

*2-1-2 Mais des jeunes exclus du marché du travail et de la formation dans certains territoires***Les jeunes âgés de 15-24 ans non insérés**

	Part des jeunes âgés de 15-24 ans non insérés
Loire-Atlantique	12,9 %
Maine-et-Loire	14,1 %
Mayenne	12,7 %
Sarthe	16,8 %
Vendée	14,8 %
Pays de la Loire	14,0 %
France métropolitaine	16,4 %

Source : Insee - RP 2012 - exploitation principale

Globalement en Pays de la Loire, les jeunes arrivent mieux à intégrer le marché du travail qu'ailleurs en France métropolitaine. La Sarthe se démarque toutefois avec une proportion de jeunes non insérés plus élevée. Dans la région, les difficultés d'insertion sont particulièrement développées dans la zone d'emploi de Saumur où la proportion de jeunes exclus du marché du travail frôle les 20 %.

*2-1-3 Un taux d'emploi assez élevé qui n'empêche pas le chômage de longue durée dans les territoires les plus fragiles***Les chômeurs de longue durée**

	Part des chômeurs de longue durée
Loire-Atlantique	44 %
Maine-et-Loire	48 %
Mayenne	43 %
Sarthe	47 %
Vendée	46 %
Pays de la Loire	46 %
France métropolitaine	44 %

Source : Dares, septembre 2016

Certains espaces sont plus en difficulté et connaissent du chômage de longue durée. Il s'agit souvent de territoires ruraux éloignés des grands pôles d'emploi de la région. On les trouve à l'est du Maine-et-Loire, autour de Saumur et de Noyant, dans le nord de la Mayenne, au nord et à l'est de la Sarthe, au sud de la Vendée et dans le nord de la Loire-Atlantique, essentiellement autour de Châteaubriant.

Une région où les habitants sont plus souvent en emploi qu'en France métropolitaine. Ces meilleures performances n'empêchent pas certains phénomènes d'exclusion notamment des jeunes dans certaines parties du territoire.

2-2 En Pays de la Loire, les revenus sont modérés

2-2-1 Des revenus souvent plus faibles dans les espaces les plus éloignés des grands pôles d'emploi

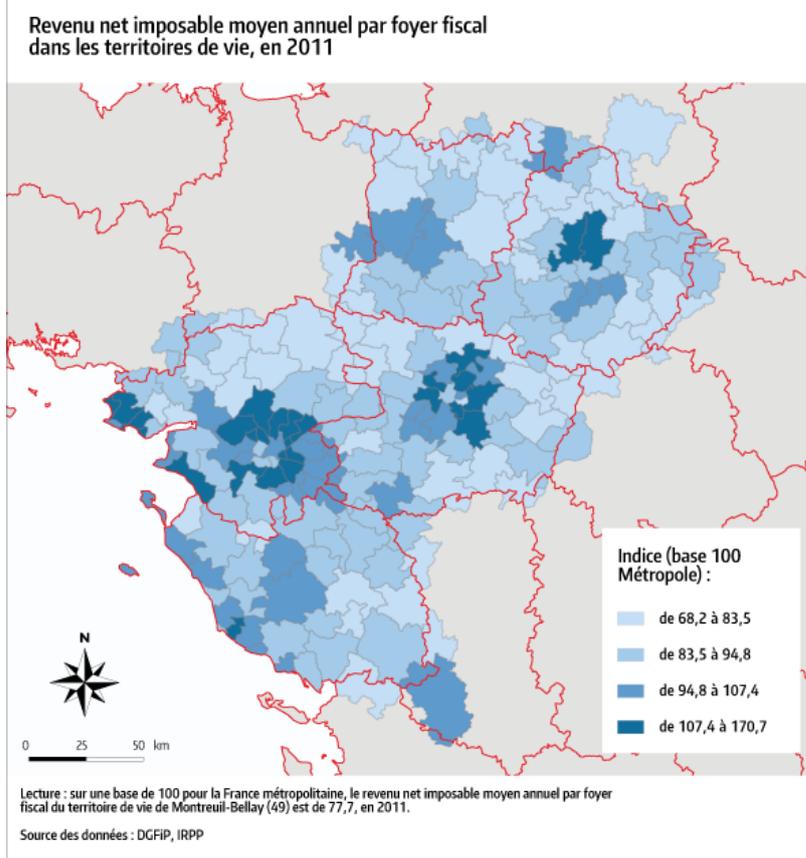
Le revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal par territoire de vie

L'indicateur de revenu net imposable moyen par foyer fiscal met en évidence des contrastes entre les territoires de vie¹².

Quelques espaces abritent une population aux revenus plus élevés que la moyenne de la France métropolitaine. Ces territoires se trouvent majoritairement dans les grandes agglomérations de la région, là où se concentre l'emploi cadre des fonctions métropolitaines. Les revenus sont également plus élevés le long du littoral du fait de la présence de retraités aisés.

À l'opposé, **les territoires de vie où les revenus sont plus faibles se trouvent au nord de la Loire-Atlantique et de la Mayenne et dans les parties est et nord-ouest de la Sarthe et du Maine-et-Loire.** Ce sont souvent ces mêmes territoires qui concentrent un chômage de longue durée plus important.

Enfin, les revenus sont également plus faibles dans les territoires dominés par l'agriculture, et dans certains territoires industriels où les emplois d'ouvriers sont encore très présents. **Toutefois, si les revenus restent plus faibles, les taux de pauvreté sont limités car les populations sont en emploi.**



¹² Les bassins de vie de plus de 50 000 habitants ont été découpés en territoires de vie pour en permettre une analyse plus fine : Nantes, Angers, Saint-Nazaire, le Mans, Laval, la Roche-sur-Yon, les Sables-d'Olonne et Alençon. Les autres bassins de vie de la région sont conservés à l'identique. Source : Insee.

2-2-2 Des revenus modestes qui s'expliquent par la présence marquée des contrats précaires dans certaines parties du territoire régional

En Pays de la Loire, les contrats précaires¹³ sont plus fréquents qu'ailleurs en France. Ce phénomène s'explique en grande partie par le développement de l'intérim. En région, le taux de recours à l'intérim est l'un des plus élevés de France. L'industrie fortement implantée est le premier utilisateur de cette main-d'œuvre. L'emploi intérimaire varie ainsi en fonction de la conjoncture et de la saisonnalité de l'activité. La main-d'œuvre est majoritairement ouvrière, jeune et masculine.

Les actifs en contrats précaires

	Part des actifs en contrats précaires
Loire-Atlantique	13,3 %
Maine-et-Loire	15,1 %
Mayenne	12,9 %
Sarthe	13,8 %
Vendée	13,0 %
Pays de la Loire	13,7 %
France métropolitaine	13,1 %

Source : Insee, RP 2013.

En Maine-et-Loire, le poids des actifs en contrats précaires est plus élevé qu'en région. En effet, au-delà de la forte présence de l'industrie, le végétal spécialisé bien implanté dans l'est du département fait aussi beaucoup appel à de la main-d'œuvre intérimaire pour répondre à la forte saisonnalité de l'activité.

2-2-3 Au final, moins de ménages fiscaux imposés en région

Les ménages fiscaux imposés (2014)

	Part des ménages fiscaux imposés
Loire-Atlantique	59,3 %
Maine-et-Loire	53,1 %
Mayenne	53,0 %
Sarthe	55,6 %
Vendée	55,2 %
Pays de la Loire	56,1 %
France métropolitaine	58,1 %

Source : Insee-DGFIP-Cnav-Cnaf_Ccmsa, FiLoSofi, géographie 2015

Conséquence de la faiblesse des revenus dans certaines parties de la région, **en Pays de la Loire, la part des ménages fiscaux imposés est inférieure à celle que l'on rencontre en France.**

À l'échelle départementale, c'est en Mayenne et en Maine-et-Loire qu'elle est la plus limitée. Le dynamisme économique de la métropole nantaise explique amplement le niveau de vie plus élevé constaté en Loire-Atlantique.

Une région où les revenus sont souvent modestes reflétant bien les caractéristiques économiques du territoire : une économie où l'agriculture et l'industrie sont très présentes.

¹³ Sous le terme d'emplois précaires sont regroupés les statuts d'emploi salariés qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Ce sont l'intérim, l'apprentissage, les emplois jeunes, CES (contrats emploi solidarité), contrats de qualification ou autres emplois aidés, les stages rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, CDD (contrats à durée déterminée), contrats courts, saisonniers, vacataires.... ». CGET.

2-3 Une population régionale moins touchée par la pauvreté

2-3-1 Une pauvreté peu développée mais des disparités territoriales

Part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté (2014)

	Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté ¹⁴
Loire-Atlantique	10,2 %
Maine-et-Loire	11,7 %
Mayenne	11,4 %
Sarthe	13,2 %
Vendée	10,1 %
Pays de la Loire	11,1 %
France métropolitaine	14,7 %

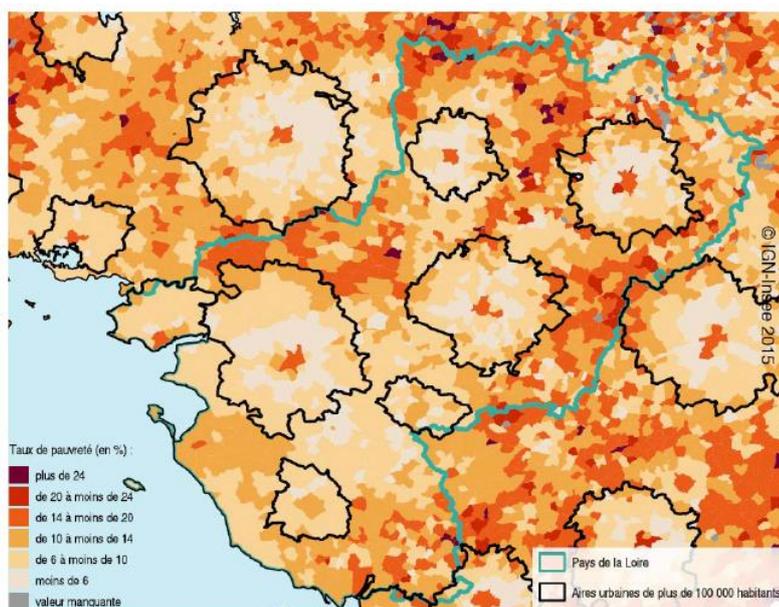
Source : Insee-DGFIP-Cnav-Cnaf_Ccmsa, FiLoSofi, géographie 2015

En Pays de la Loire, la pauvreté est moins marquée que dans les autres régions de France. Après la Bretagne, c'est la deuxième région de France la moins touchée. La Loire-Atlantique et la Vendée se distinguent avec des taux de pauvreté plus faibles que dans les autres départements. L'intensité de la pauvreté est également plus faible et les inégalités monétaires sont moins marquées en Pays de la Loire que dans le reste du pays : les ménages touchés sont un peu moins pauvres que dans les autres régions métropolitaines. Parallèlement, les personnes les plus aisées en Pays de la Loire disposent de revenus plus faibles que les ménages les plus riches en France.

2-3-2 Des contrastes à l'intérieur des départements de la région

De manière générale, en Pays de la Loire, les taux de pauvreté sont plus faibles dans les grandes aires urbaines que dans les petites et moyennes aires¹⁵. Plus la taille de l'aire urbaine se réduit, plus le taux de pauvreté s'accroît. Les communes isolées affichent par conséquent les taux de pauvreté les plus élevés de la région.

Le taux de pauvreté communal en 2012



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012.

Dans les grandes aires urbaines de la région, les taux de pauvreté diffèrent entre la ville-centre, la banlieue et la couronne. Ils sont plus importants dans la ville-centre qui concentre souvent les quartiers d'habitat social de la politique de la ville.

¹⁴ Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

¹⁵ Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Les grandes aires urbaines se composent d'une part d'un pôle urbain avec une ville-centre et sa banlieue et d'autre part d'une couronne autour de ce pôle. Source : Insee Analyses Pays de la Loire, n°14, juin 2015.

Taux de pauvreté dans les grandes aires urbaines des Pays de la Loire

Aire urbaine (>100 000 hab.)	Taux de pauvreté %		
	Centre	Banlieue	Couronne
Nantes	15,0	7,2	7,0
Angers	18,1	8,6	7,8
Le Mans	18,3	10,4	8,2
Saint-Nazaire	14,3	8,4	8,1
Laval	16,9	5,0	6,2
La Roche-sur-Yon*	10,1		6,9
Cholet	13,3	7,0	6,9

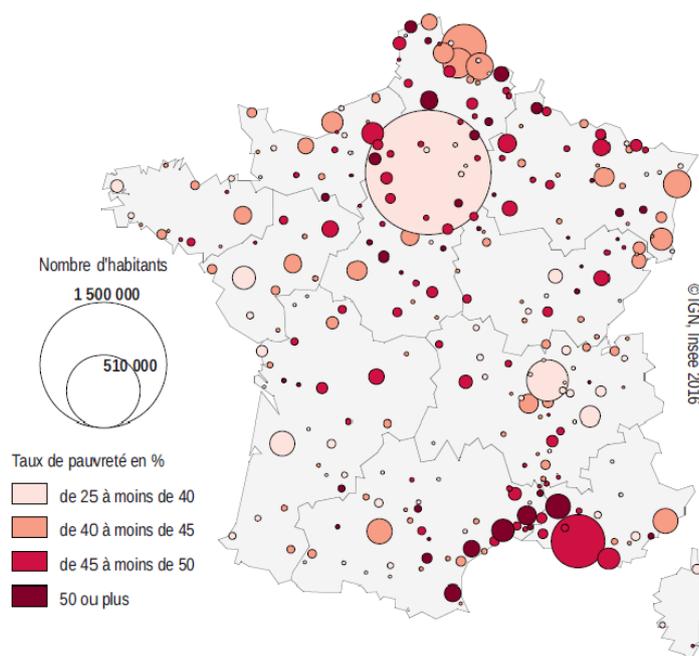
* La Roche-sur-Yon est une aire urbaine sans banlieue.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

Dans les villes-centres, les inégalités de revenus sont plus marquées car elles abritent à la fois des proportions élevées de cadres travaillant dans des activités à forte valeur ajoutée mais également la majorité des quartiers prioritaires de la politique de la ville. C'est le cas pour les aires urbaines de Nantes, Angers et du Mans. Ailleurs en région, les contrastes sociaux apparaissent moins perceptibles.

2-3-3 Les Quartiers de la Politique de la Ville (QPV) connaissent des situations de pauvreté parfois importantes

Nombre d'habitants dans les quartiers de la politique de la ville et taux de pauvreté de ces quartiers par unité urbaine



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012. Insee Première n°1 593

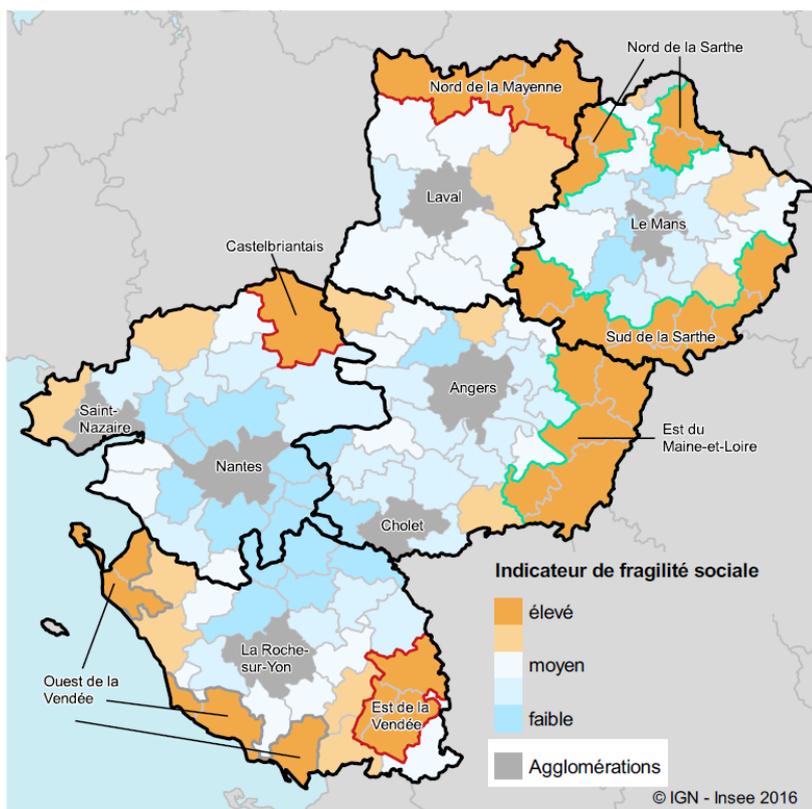
Les 46 QPV de la région abrite 146 000 personnes. Par définition, ces QPV concentrent les difficultés sociales donc la pauvreté. **En Pays de la Loire, le taux de pauvreté dans les QPV atteint les 42 % en 2012, soit un niveau identique au taux moyen constaté dans les QPV de France métropolitaine.** Dans les QPV de la région, la pauvreté est plus forte en Sarthe et en Mayenne qu'en Loire-Atlantique et en Vendée. Les QPV du Maine-et-Loire sont en situation intermédiaire.

Si le taux de pauvreté moyen des QPV ligériens est inférieur à la moyenne nationale ; dans certains quartiers de la région, il est parfois supérieur ou égal à 50 % : le Sillon de Bretagne à Nantes, l'Épine et les Sablons au Mans, Robespierre-Prézégat à Saint-Nazaire, Kellermann à Laval, Jean Monnet à Cholet.

2-4 Des territoires souvent plus fragiles aux marges des départements

L'Insee a analysé neuf indicateurs¹⁶ afin d'identifier, hors agglomérations, les territoires socialement les plus fragiles¹⁷.

La fragilité sociale des EPCI en 2012



Champ : établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en géographie au 1/1/2015.

Sources : Insee, Recensement de la population (RP) 2012, Déclaration annuelle de données sociales (DADS) 2012 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2012 ; CAF 2012.

En Pays de la Loire, à côté des quartiers de la politique de la ville, des territoires situés aux frontières des départements cumulent également des difficultés sociales. Dans ces territoires ruraux les plus en difficultés, les taux de pauvreté sont inférieurs à 20 % alors qu'ils atteignent une moyenne de 42 % dans les quartiers de la politique de la ville de la région. Pour autant, sur les 392 000 personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté en Pays de la Loire, 15 % seulement résident dans des QPV (60 000 personnes). **La moitié des personnes pauvres de la région vivent ainsi dans des territoires qui ne comptent pas de QPV.**

Une région à l'économie dynamique et où la pauvreté reste peu répandue. Cette dernière est toutefois plus marquée dans les QPV de la région et dans quelques territoires ruraux situés aux marges des départements.

¹⁶ Les indicateurs retenus : part des enfants de moins de 6 ans, part des personnes de 75 ans et plus, la part des jeunes de 18-24 ans non scolarisés et non diplômés, la part des ouvriers dans la population active, la part des familles monoparentales, la part des salariés à bas salaire, le taux de pauvreté, le niveau de vie médian.

¹⁷ À l'aide d'une analyse en composantes principales (ACP).

3- Une région bien desservie par les services mais où l'accès au numérique et aux soins reste parfois limité

3-1 En Pays de la Loire, un accès aux services relativement aisé

3-1-1 Des services publics souvent facilement accessibles pour la population

80 % de la population régionale accède en moins de 15 minutes par la route aux équipements publics¹⁸ : 15 minutes étant la durée acceptable selon le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) pour atteindre un équipement de ce type. En Pays de la Loire, les temps moyens d'accès aux services publics sont assez proches selon les départements. De 13 minutes en Loire-Atlantique à 16 minutes en Mayenne et en Vendée.

L'accès aux équipements publics

	Temps moyen d'accès aux équipements publics (en minutes)	Part de la population éloignée de plus de 18 minutes du panier de services publics
Loire-Atlantique	13	1 %
Maine-et-Loire	14	2 %
Mayenne	16	9 %
Sarthe	15	7 %
Vendée*	16	17 %
Pays de la Loire	15	6 %

* Hors Île-d'Yeu. Sources : SGAR, Insee RP 2011, Base permanente des équipements 2013, distancier Metric.

Les communes les moins peuplées sont celles qui enregistrent les temps d'accès les plus longs : en Pays de la Loire, « 66 % des communes de moins de 1 000 habitants sont à plus de 15 minutes du panier d'équipements publics »¹⁹. En revanche, seulement 4 % des communes de plus de 5 000 habitants sont à plus de 15 minutes de ce même panier.

¹⁸ Panier d'équipements publics : bureau de poste (ou relais poste, agence postale), police nationale ou gendarmerie, centre médico-social (CMS), centre de finances publiques, caisse d'allocations familiales (CAF), centre local d'information et de coordination gérontologique (Clic), espace public numérique (EPN), pôle emploi, mission locale, mutualité sociale agricole (MSA) et caisse d'assurance retraite et santé au travail (Carsat). Source Insee Analyses, Pays de la Loire, n°20, octobre 2015 et Insee dossier Pays de la Loire, n°1, novembre 2015.

¹⁹ Insee Analyses, Pays de la Loire, n°20, octobre 2015. Panier d'équipements publics : bureau de poste (ou relais poste, agence postale), police nationale ou gendarmerie, centre médico-social (CMS), centre de finances publiques, caisse d'allocations familiales (CAF), centre local d'information et de de coordination gérontologique (Clic), espace public numérique (EPN), pôle emploi, mission locale, mutualité sociale agricole (MSA) et caisse d'assurance retraite et santé au travail (Carsat). Source Insee Analyses, Pays de la Loire, n°20, octobre 2015 et Insee dossier Pays de la Loire, n°1, novembre 2015.

Durée moyenne d'accès aux équipements de services avec mission de services publics

En Loire-Atlantique, peu de communes apparaissent isolées sauf dans les territoires de l'estuaire de la Loire (Cordemais, Frossay), au sud du département (Légé) et autour de Châteaubriant.

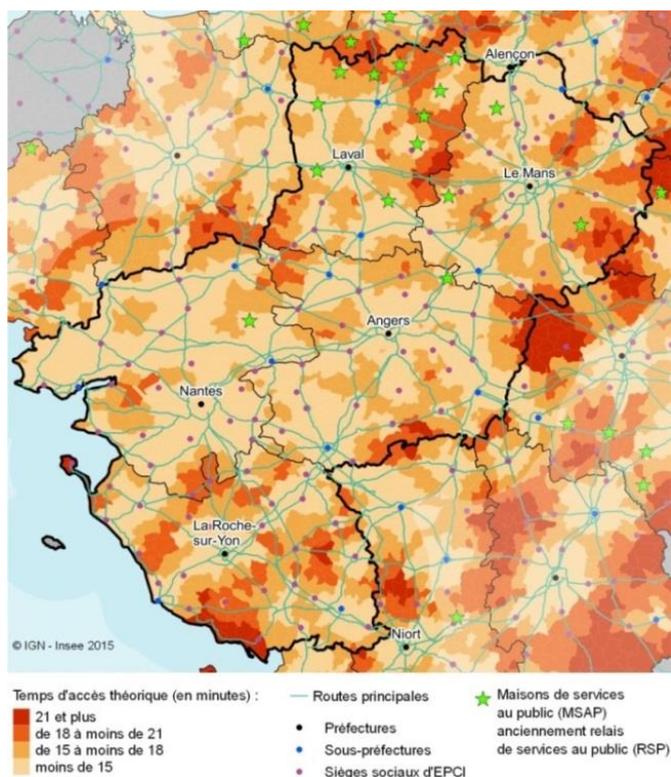
En Maine-et-Loire également, les temps d'accès sont limités. Une fois encore quelques communes principalement situées aux marges du département sont plus isolées avec des temps de transport de 18 minutes ou plus : c'est le cas entre Pouancé et Segré, à proximité de Noyant et au sud du département, dans le Vihierois.

En Mayenne et en Sarthe, les populations les plus distantes des services publics se situent plutôt aux marges des départements. En Mayenne, quelques territoires connaissent des temps de transport de 18 minutes ou plus notamment dans certaines communes situées aux frontières nord et est du département. Cet éloignement est toutefois en partie compensé par la présence de Maisons de Services Au Public (MSAP)²⁰ : 10 au total sur la vingtaine que comptent les Pays de la Loire.

En Sarthe, les communes les plus isolées se localisent au nord-est du Mans et aux frontières du département avec le Loir-et-Cher, l'Indre-et-Loire et l'Eure-et-Loir.

En Vendée, la répartition géographique des communes distantes des services publics est plus diffuse. La Vendée regroupe ainsi la moitié de la population régionale la plus éloignée des services publics. Quelques territoires enregistrent des temps de transport de 20 minutes ou plus. Il s'agit de communes principalement situées au sud du littoral (la Faute-sur-Mer, la Tranche-sur-Mer), de l'île de Noirmoutier et de quelques communes dispersées sur le département.

Ainsi, dans les plus petites communes, situées aux frontières du département, parvenir aux services publics est souvent plus délicat. Or, dans ces territoires, malgré le développement rapide des démarches en ligne, la présence physique de services est essentielle pour répondre aux besoins de populations souvent fragiles socialement, dans des communes qui ne peuvent pas toutes bénéficier d'un accès de qualité à l'internet (cf. infra).



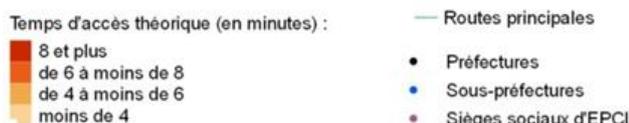
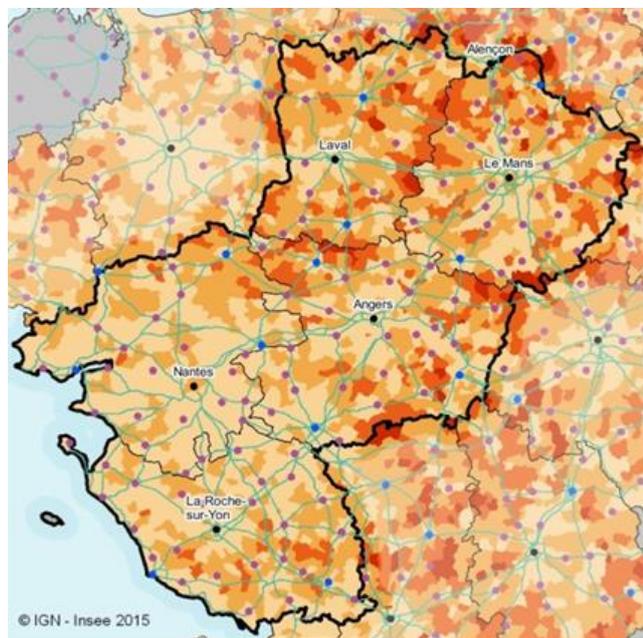
Sources : SGAR ; Insee, BPE 2013 - Distancier Metric

²⁰ Les MSAP, anciennement appelés les Relais Services Publics, sont des espaces mutualisés de services au public labellisés par l'Etat.

3-1-2 Des temps d'accès rapides pour les services de proximité

Les temps d'accès aux services de proximité se doivent d'être relativement courts car ce sont les services auxquels la population fait le plus souvent appel : boucherie-charcuterie, fleuristes, banque, épicerie-superette, boulangerie, restaurant, salle de sport, coiffeur. **Les communes considérées comme éloignées, situées à plus de 8 minutes de ce panier de proximité, sont assez peu nombreuses en Pays de la Loire : 8 600 habitants concernés.**

Durée moyenne d'accès aux équipements marchands de proximité



Selon les départements, les constats divergent en partie de ceux établis pour les services publics. Ainsi la Vendée est bien pourvue en équipements de proximité : une seule des ses communes est distante de plus de 8 minutes des services de proximité. En Loire-Atlantique, aucune commune n'est éloignée de plus de 8 minutes de ces services.

En Maine-et-Loire, la situation est un peu plus contrastée que pour les services publics avec des communes isolées des équipements de proximité plus nombreuses. Elles se situent en général au nord du département et au sud dans le Vihierois.

En Mayenne, l'est est plus éloigné que le reste du territoire même s'il y a plusieurs communes isolées dans l'ensemble du département. Enfin en Sarthe, une grande partie des communes situées le long des frontières départementales apparaissent distantes des services de proximité.

D'après l'analyse réalisée par l'Insee, les équipements les moins accessibles sont les banques : 12 % de la population régionale les atteint en 10 minutes ou plus

contre 7 minutes en moyenne en France. Enfin s'agissant des équipements plus rares, en Pays de la Loire, le cinéma est le service pour lequel le temps d'accès est le plus long : plus de 15 minutes pour 28 % de la population régionale (25 % en France).

Dans les Quartiers de la Politique de la Ville, les équipements sont également présents

Selon l'Insee, dans la région, les territoires abritant des QPV « sont globalement bien desservis en équipements publics et marchands. La plupart des équipements publics ou marchands sont présents à proximité. Dans les communes bénéficiant de tramways, la localisation des équipements est plus dense le long de la ligne du transport public. » Source : Insee, dossier Pays de la Loire, n°1, novembre 2015.

Une région où les services sont généralement accessibles même si certaines parties du territoire, aux frontières de la région, connaissent plus de difficultés d'accès.

3-2 Quelques territoires encore peu raccordés aux outils numériques

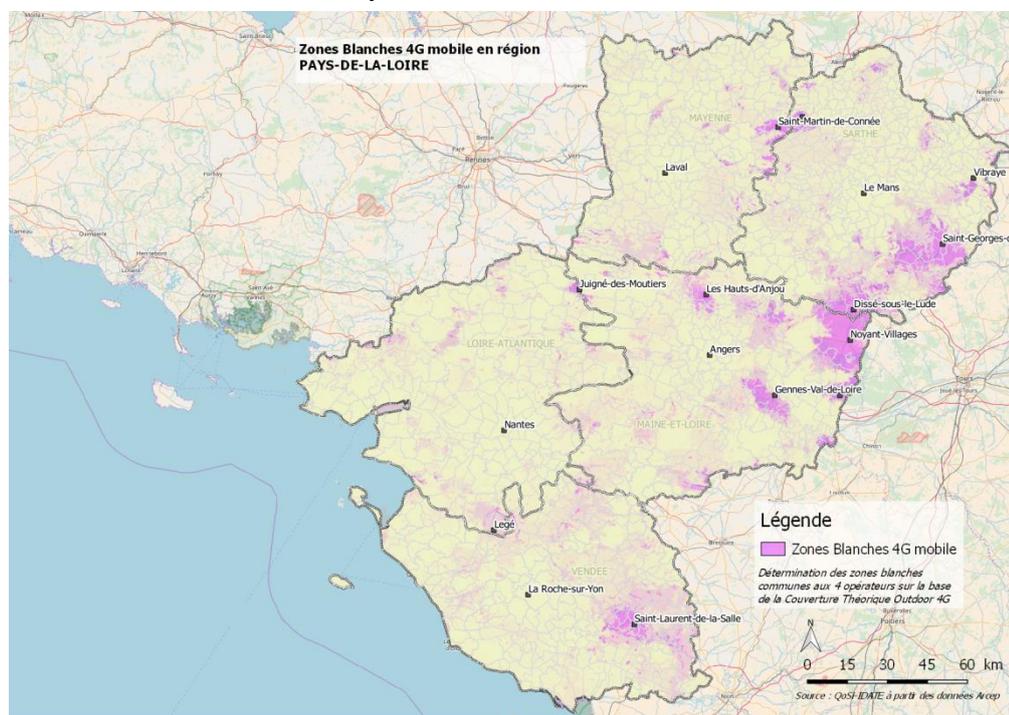
3-2-1 Une couverture 4G vaste en Loire-Atlantique, faible en Mayenne et en Sarthe

L'accessibilité à l'internet mobile 4G est un des indicateurs permettant de comparer l'accès au numérique selon les territoires de la région et d'identifier les zones insuffisamment couvertes et où cette accessibilité doit être sensiblement renforcée.

La couverture 4G de la population régionale à l'échelle communale permet de constater là encore des disparités spatiales entre les différents territoires. **Le littoral apparaît plutôt mieux couvert, de même que les communes situées dans les principales agglomérations.**

De manière plus globale, le département de la Loire-Atlantique dispose d'une avance assez nette en matière de couverture 4G. **Dans les autres départements**, la part des populations couvertes par la 4G dans les communes situées à l'intérieur ou à proximité des grandes agglomérations est très élevée, **alors que les communes excentrées, souvent localisées près des limites administratives des départements et de la région sont peu couvertes, voire pas du tout.**

Zones blanches 4G mobile en Pays de la Loire

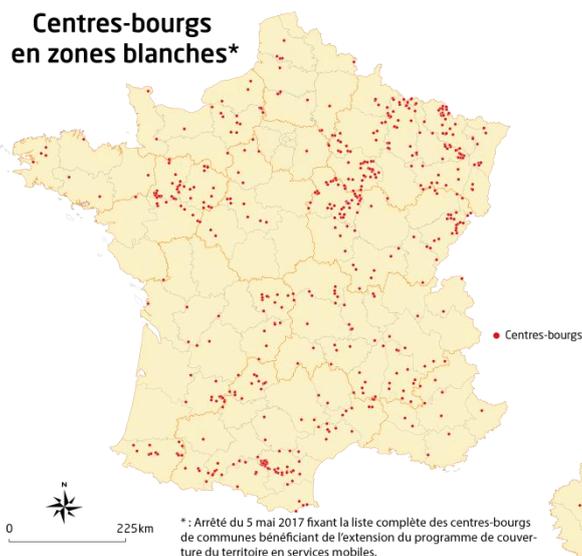


La carte des zones blanches 4G mobile permet de se faire une idée de la couverture théorique Outdoor data 4G de la région. **Ainsi en Loire-Atlantique, Vendée, Mayenne, la couverture théorique Outdoor data 4G apparaît plutôt bonne sur l'ensemble du département** même s'il subsiste dans ces trois départements quelques zones blanches. **En Maine-et-Loire, la couverture théorique data 4G est moins uniforme** : d'importantes zones blanches sont présentes sur toute la partie est tandis que la partie ouest semble mieux couverte. Enfin, **en Sarthe également, la couverture est dissymétrique avec d'importantes zones blanches identifiées** sur toute la partie est et des carences également présentes au nord-ouest.

Toutefois au-delà de ces couvertures théoriques (telles qu'elles sont simulées numériquement en fonction de l'implantation des antennes), la réalité sur le terrain peut être tout autre. Il peut ainsi y avoir des carences dans les départements parfois ailleurs que sur les seules zones blanches illustrées ici.

3-2-2 Certaines parties du territoire encore en zone blanche en 2G/3G

Au-delà de la couverture 4G, les Pays de la Loire comptent encore des communes où les centres-bourgs sont en zone blanche²¹. En effet, tous les territoires de la région ne bénéficient pas de couverture mobile satisfaisante en 2G/3G. Ces communes sont situées principalement en Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe.



Les communes dont les centres-bourgs sont en zone blanche au 1^{er} juillet 2017 et le nombre d'habitants concernés en Pays de la Loire

	Nombre de centres-bourgs	Nombre d'habitants
Loire-Atlantique	1	700
Maine-et-Loire	9	6 300
Mayenne	21	8 800
Sarthe	16	5 100
Vendée	1	400
Pays de la Loire	48	21 300

Source : Arcep.

En France métropolitaine, selon l'arrêté du 5 mai 2017 modifiant l'arrêté du 5 novembre 2015, 541 centres-bourgs sont désormais en zone blanche en 2G/3G. En Pays de la Loire, 48 centres-bourgs sont identifiés en zone blanche. Ces communes abritent 21 300 habitants soit 0,6 % de la population régionale.

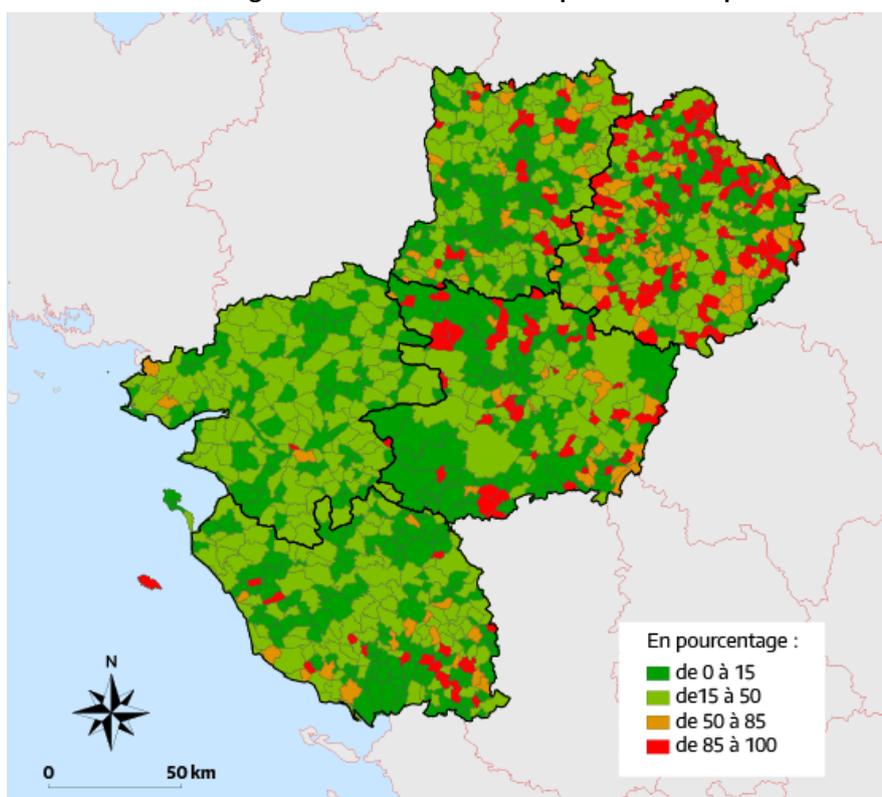
²¹ Arcep : « S'agissant de la **couverture des communes du programme « zones blanches centres-bourgs »**, les opérateurs sont tenus d'apporter, grâce à un réseau mutualisé et moyennant un financement public, une couverture de base (voix et internet mobile) dans un certain nombre de centres-bourgs qui ont été identifiés par l'Etat comme absolument non couverts. La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 a initié deux nouveaux recensements des centres-bourgs non couverts, réalisés en 2015 et en 2016 : ce sont respectivement 268 et 273 centres-bourgs nouvellement identifiés qui bénéficieront de ce programme, lancé en 2003. Le nombre de centres-bourgs à couvrir a ainsi été porté à près de 4 000, ce qui représente environ 1 % de la population. Les opérateurs étaient tenus d'apporter un service voix/sms sur ces centres-bourgs avant le 31 décembre 2016, et un service haut débit d'ici le 30 juin 2017, et dans tous les cas au plus tard 6 mois après la mise à disposition du pylône par les pouvoirs publics. Free Mobile a rejoint le programme « zones blanches centres-bourgs » à compter de 2016 et attend donc actuellement la mise à disposition des premiers pylônes, qui doivent être financés par les pouvoirs publics. Les 273 centres-bourgs seront intégrés à l'observatoire une fois les opérateurs leaders désignés. »

3-2-3 Quelques territoires régionaux encore peu raccordés à l'internet haut débit

Une grande partie de la région est couverte par l'internet haut-débit, notamment avec un débit supérieur à 8 mégabits par seconde (Mbps). Ce débit correspond à l'offre minimale pour l'accès au triple play (internet haut débit, téléphonie fixe, télévision).

La plupart des grandes agglomérations bénéficient d'une couverture élevée (excepté quelques communes). **La Loire-Atlantique apparaît sensiblement mieux couverte que les autres départements.** Elle abrite moins de communes dont les locaux sont inéligibles à un débit supérieur à 8 Mbps. Quelques secteurs dans le nord et le sud du Maine-et-Loire, le sud de la Vendée, en Mayenne et surtout en Sarthe restent en revanche peu voire non éligibles à un débit supérieur à 8 Mbps.

Part de locaux non-éligibles à un débit internet supérieur à 8 Mbps dans les communes des Pays de la Loire, mi 2016



Source des données : Observatoire France Très haut débit. Conception et réalisation Ores.

Au-delà des constats ponctuels, en France, tous les départements sont désormais impliqués dans le Plan France Très Haut Débit²². Ce déploiement du très haut débit d'ici 2020 doit permettre de réduire les fractures numériques qui ont pu apparaître sur le territoire régional ces dernières années.

Une région où l'accessibilité au numérique apparaît plus achevée en Loire-Atlantique et en Vendée et dans les grandes agglomérations. Certaines parties du territoire régional ne bénéficient toujours pas de couverture mobile satisfaisante en 2G/3G.

²² Le déploiement de réseaux d'accès à Internet par les collectivités territoriales (les « réseaux d'initiative publique ») donne lieu à différentes phases de conception du projet, de délibérations des élus et de sélection d'une entreprise chargée de la construction et/ou de l'exploitation du réseau. Pour éviter que le processus d'instruction des demandes de subvention des collectivités territoriales auprès de l'État ralentisse les projets et permette le démarrage des chantiers, le soutien financier de l'État est accordé en deux étapes :

Un pré-accord de financement qui sécurise la participation financière de l'État lors de la conception du projet ;

Une décision de financement qui fixe définitivement le plafond de la participation financière de l'État.

Source : France Très Haut Débit.

3-3 Un accès aux soins parfois limité en Pays de la Loire

En Pays de la Loire, tous les territoires ne bénéficient pas d'un accès à la santé de qualité suffisante. Ce phénomène s'explique par des effectifs insuffisants de professionnels de santé et par leur inégale répartition sur le territoire régional.

3-3-1 Le dynamisme de la région pèse sur le système de santé

L'arrivée de nouvelles populations dans la région composée souvent de familles avec de jeunes enfants, mais également la venue de retraités, les naissances nombreuses et le vieillissement de la population posent avec acuité la question de l'accès aux soins pour l'ensemble des Ligériens.

Les Pays de la Loire comptent 9 444 médecins généralistes et spécialistes libéraux et salariés en activité. Sur la période 2007-2015, ces effectifs sont en baisse en Mayenne et en Sarthe alors qu'ils progressent dans les trois autres départements. De plus, si le nombre de spécialistes a tendance à croître, le nombre de généralistes, le professionnel de soin de proximité par excellence, lui est en recul.

Plus précisément, en 2015, les Pays de la Loire abritent 3 081 médecins généralistes exerçant en libéral ou en mixte. Par rapport à 2007, cela représente une perte de près de 160 médecins, soit une baisse de 5 % alors que sur le même temps la région a gagné plus de 233 000 habitants, soit une progression de près de 7 %.

Les médecins généralistes en Pays de la Loire

	Nb de médecins généralistes libéraux et mixtes en 2015	Evolution du nombre de médecins 2007-2015	Population 2015	Densité pour 10 000 habitants
Loire-Atlantique	1 272	+0,9 %	1 363 233	9,3
Maine-et-Loire	732	-2,9 %	810 763	9,0
Mayenne	198	-9,6 %	307 218	6,4
Sarthe	387	-15,3 %	569 816	6,8
Vendée	492	-9,8 %	668 480	7,4
Pays de la Loire	3 081	-4,8 %	3 719 510	8,2

Sources : La démographie médicale en Pays de la Loire, Situation en 2015, Ordre des médecins. Population : Insee, Estimation de la population au 1er janvier, population 2015 provisoire

Un accès aux soins inégal selon les départements

Les calculs de densité de médecins généralistes par habitant montrent de vastes divergences dans la région. **La Mayenne et la Sarthe sont très clairement en retrait avec des densités nettement inférieures à la moyenne régionale.** La Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire sont les deux départements les mieux pourvus, ce sont aussi les deux territoires les plus densément peuplés. La Vendée est en situation intermédiaire.

Au-delà de la densité médicale actuelle, les perspectives pour le futur pourraient être encore plus préoccupantes si les tendances actuelles se poursuivent en particulier en Sarthe : entre 2007 et 2015, le nombre de médecins généralistes libéraux en activité a chuté de 15 % dans le département. En Mayenne et en Vendée, la baisse frôle les 10 %.

Ces constats alarmants se renforcent au regard des l'âge des médecins exerçant dans les départements les plus fragiles. En Sarthe, plus de 30 % des ces professionnels de santé ont plus de 60 ans et moins de 10 % sont âgés de moins de 40 ans. En Mayenne, la situation est elle aussi délicate mais le département compte cependant une plus forte proportion de jeunes professionnels (<40 ans). La Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire sont dans des situations beaucoup plus encourageantes avec des proportions de médecins âgés de 60 ans ou plus nettement inférieures et une présence de jeunes médecins plus élevée.

Profil démographique des médecins généralistes libéraux et mixtes

	Moyenne d'âge (ans)	Part des < 40 ans	Part des > 60ans
Loire-Atlantique	50,5	19,2 %	17,8 %
Maine-et-Loire	51,2	17,1 %	20,8 %
Mayenne	53,4	14,1 %	25,8 %
Sarthe	54,4	9,5 %	30,4 %
Vendée	53,4	11,6 %	27,6 %

Source : La démographie médicale En Région Pays-de-la-Loire Situation en 2015 ordre des médecins.

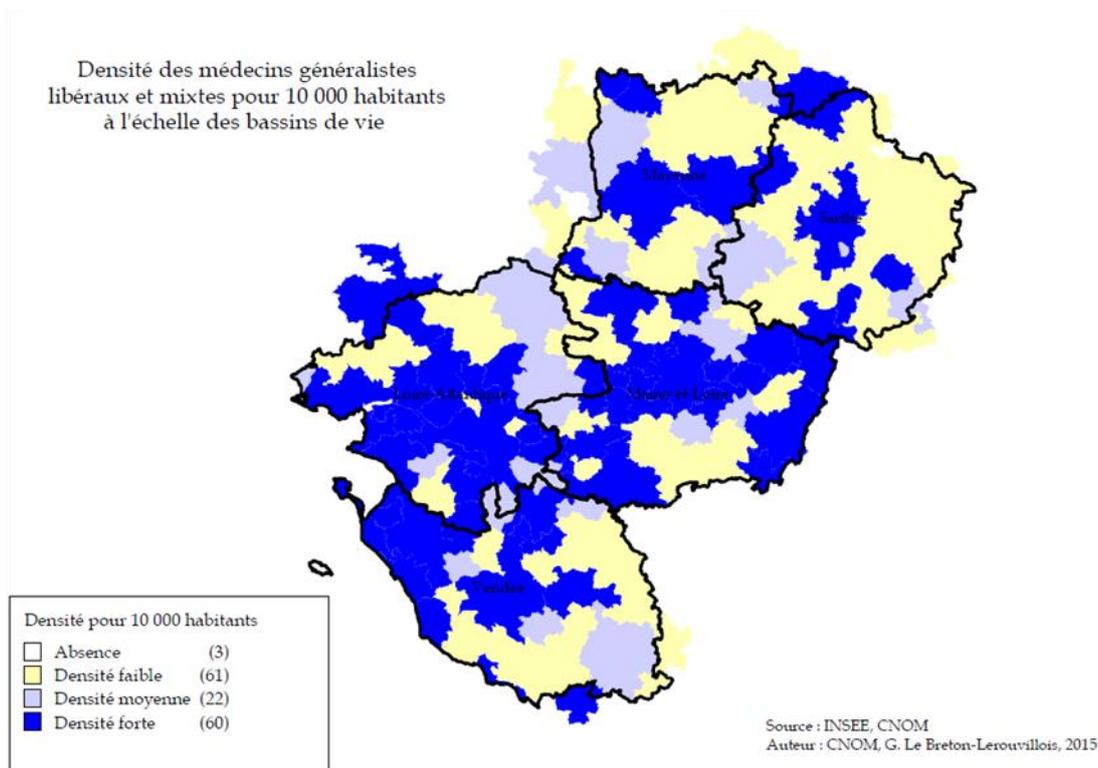
3-3-2 Des disparités territoriales marquées

L'accessibilité observée dans le domaine de la santé montre qu'à l'échelle régionale, les départements de la Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire sont ceux dont les bassins de vie comptent le plus de médecins généralistes libéraux, rapportés à la population.

Selon les données de l'Ordre des médecins, en Pays de Loire, un bassin de vie compte en moyenne 7 généralistes libéraux et mixtes pour 10 000 habitants. 42 % des 146 bassins de vie de la région (définition 2004) sont caractérisés par une densité faible.

Les territoires les mieux pourvus se trouvent pour la plupart dans les grandes agglomérations ligériennes ou dans les couronnes périurbaines. La variabilité apparaît cependant forte d'un bassin de vie à l'autre.

Densité des médecins généralistes libéraux et mixtes pour 10 000 habitants à l'échelle des bassins de vie



L'accessibilité aux médecins généralistes libéraux est faible dans les bassins de vie ruraux de :

- la Mayenne,
- la Sarthe,
- le sud et l'est de la Vendée,
- le nord ouest du Maine-et-Loire et une partie du sud (Vihiersois, Layon),
- le nord-est de la Loire-Atlantique.

En Vendée, la croissance démographique soutenue de ces dernières années a ainsi renforcé la tendance à la baisse de la densité de médecins. La population du territoire a vite progressé et le nombre de généralistes a diminué sur la période. Dans des territoires moins dynamiques démographiquement comme la Mayenne et la Sarthe, la densité de médecins est heureusement moins impactée par les progressions de la population alors que sur ces territoires, le nombre de praticiens diminue plus rapidement et qu'il est délicat d'en attirer de nouveaux.

Sur la période 2007/2015, en Pays de la Loire, près d'un bassin de vie sur deux a vu le nombre de médecins généralistes libéraux et mixtes diminuer. Les plus forts reculs ont eu lieu dans les bassins de Sainte-Jamme-sur-Sarthe (72), Connerré (72), Saint-Mars-La-Jaille (44), Moutiers-les-Mauxfaits (85), l'Île-d'Yeu (85) et Sainte-Cosme-en-Vairais (72).

Au-delà des communes de ces bassins de vie souvent ruraux, certains quartiers des agglomérations peuvent aussi être touchés par cette moindre densité de médecins généralistes. Toutefois, dans les agglomérations, le réseau de transport public favorise l'accès à des médecins plus éloignés.

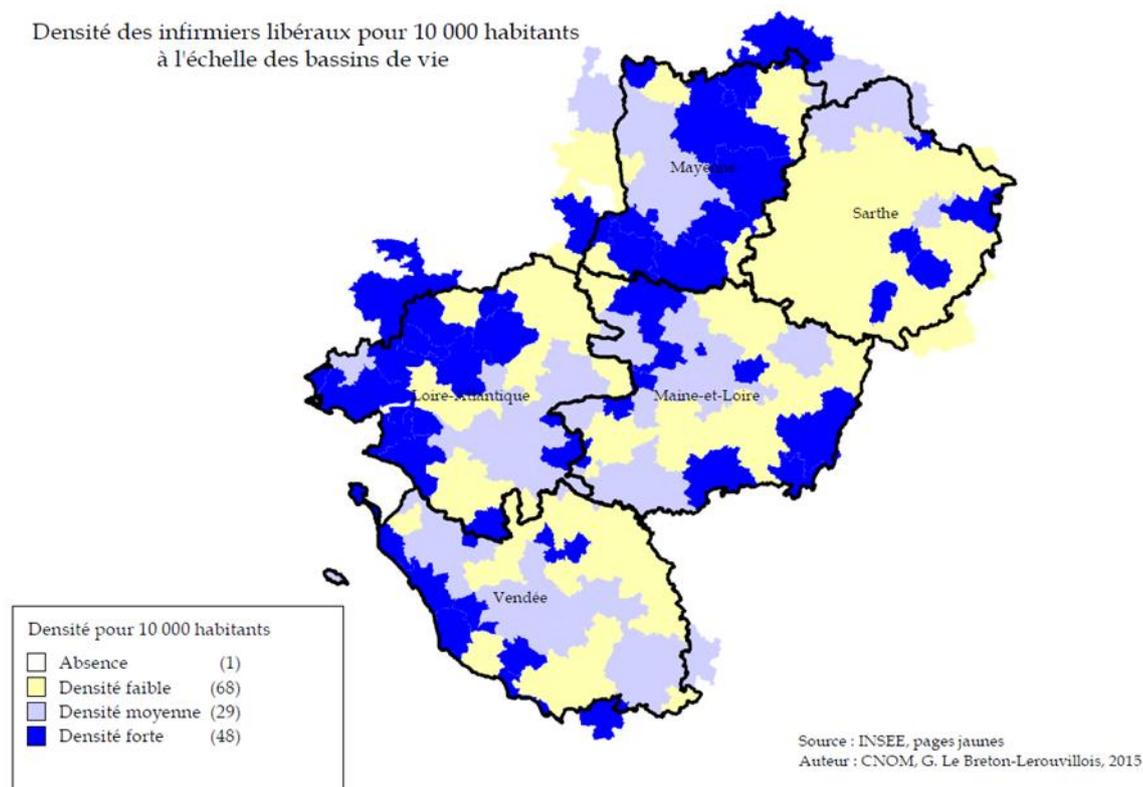
3-3-3 Certains territoires en déficit de médecins manquent également d'infirmiers

Dans les bassins de vie des Pays de la Loire, on recense en moyenne 6 infirmiers pour 10 000 habitants. Cependant dans quelques bassins des Pays de la Loire, cette densité peut être beaucoup plus faible. Ainsi, dans le bassin de vie de Beaufort-en-Vallée (49), la proportion tombe à seulement 1,3 infirmier pour 10 000 habitants. En Pays de la Loire, 68 bassins de vie enregistrent ainsi des densités faibles, c'est un peu plus que le nombre de bassins de vie à faible densité en médecins généralistes (61).

Une fois encore, d'un département à l'autre les constats varient

Le Maine-et-Loire est généralement moins bien pourvu en infirmiers qu'en généralistes. De nombreux bassins de vie enregistrent des densités moyennes ou faibles. En Loire-Atlantique, le constat est identique avec une densité moyenne ou faible notamment autour de Nantes. La situation est particulièrement alarmante en Sarthe où la quasi-totalité des bassins de vie enregistrent des densités faibles. À l'inverse en Mayenne, le recours aux soins infirmiers semble souvent plus aisé que l'accès aux généralistes : la quasi-totalité des territoires affichent des densités moyennes ou fortes. En Vendée, la densité est souvent limitée excepté sur quelques franges du littoral.

Densité des infirmiers libéraux et mixtes pour 10 000 habitants à l'échelle des bassins de vie



En Pays de la Loire, la situation n'est donc pas meilleure s'agissant des soins infirmiers. Pourtant cette activité est essentielle notamment en zone rurale en accompagnement des personnes âgées, des personnes souffrant d'affections de longue durée qui ont besoin de soins quotidiens.

Une région où l'offre de soins est localement insuffisante et où le manque de médecins et d'infirmiers va se renforcer dans les années à venir dans un contexte d'accroissement démographique d'une part et de vieillissement de la population d'autre part.

4- Une région très attractive pour les nouvelles populations avec des conséquences sur l'occupation du territoire

En 2014, on dénombre 1 937 000 logements dans les Pays de la Loire, dont seulement 6,6 % sont vacants (7,8 % au niveau national). Les résidences secondaires représentent 10,5 % des logements. Une très grande partie des ménages ligériens sont propriétaires de leur résidence principale (64,3 %, 2^e rang des régions françaises). L'habitat individuel est largement majoritaire (71,7 %, 2^e rang national).

Au 1^{er} janvier 2015, le parc locatif social accueille 216 900 ménages, soit plus du tiers des ménages locataires. Les logements locatifs sociaux représentent 14,0 % de l'ensemble des logements en résidences principales, taux inférieur à la moyenne nationale (15,4 % hors Île-de-France). Leur poids dans le parc de résidences principales des grandes agglomérations régionales est en revanche supérieur : 28 % à Angers, 27 % au Mans, 21 % à Saint-Nazaire, 20 % à Laval et à Nantes, 19 % à Sablé-sur-Sarthe.

4-1 Les Pays de la Loire : 1,9 million de logements où l'habitat individuel prédomine

Au cours des deux dernières décennies, le parc de logement s'est développé plus rapidement en Pays de la Loire qu'en France, en raison d'une croissance démographique plus vive. Sur la période 1999-2014, le nombre de logements a ainsi progressé de 1,4 % en moyenne chaque année en Pays de la Loire contre 1,1 % en France métropolitaine.

Les Pays de la Loire bénéficient d'une double attractivité : résidentielle, surtout le long de la côte Atlantique, et économique avec la présence d'un tissu de PME-PMI dense et de grandes entreprises dynamiques. En région, comme à l'échelle nationale, le parc de résidences principales (+1,4 %) croît plus vite que la population (+0,8 %). Comme ailleurs en France, la taille des ménages continue de diminuer sous l'effet du vieillissement de la population et d'une évolution des modes de vie favorisant la décohabitation : en Pays de la Loire, une résidence principale compte en moyenne 2,2 occupants en 2013 contre 2,4 en 1999 et 3,3 en 1968. Toutefois, ces constats génériques ne doivent pas occulter des caractéristiques locales qui peuvent être bien différentes.

4-1-1 Une construction neuve plus dynamique en Loire-Atlantique et en Vendée

Entre 1999 et 2014, par an, près de 25 000 logements neufs ont été construits dans la région avec un pic de 33 000 logements en 2007. Après la crise de 2008, le dynamisme de la construction neuve a sérieusement ralenti. Le contexte économique plus incertain et l'envolée des prix de l'immobilier et du foncier ont contribué au ralentissement du marché. **Sur la période 1999-2014, la majorité des constructions neuves ont été réalisées en Loire-Atlantique (41 % du total) et en Vendée (23 % du total).** La Sarthe est clairement en retrait avec une progression du nombre de logements inférieure à celle de la région et de la France en général.

Nombre moyen de logements construits chaque année par département entre 1999 et 2014

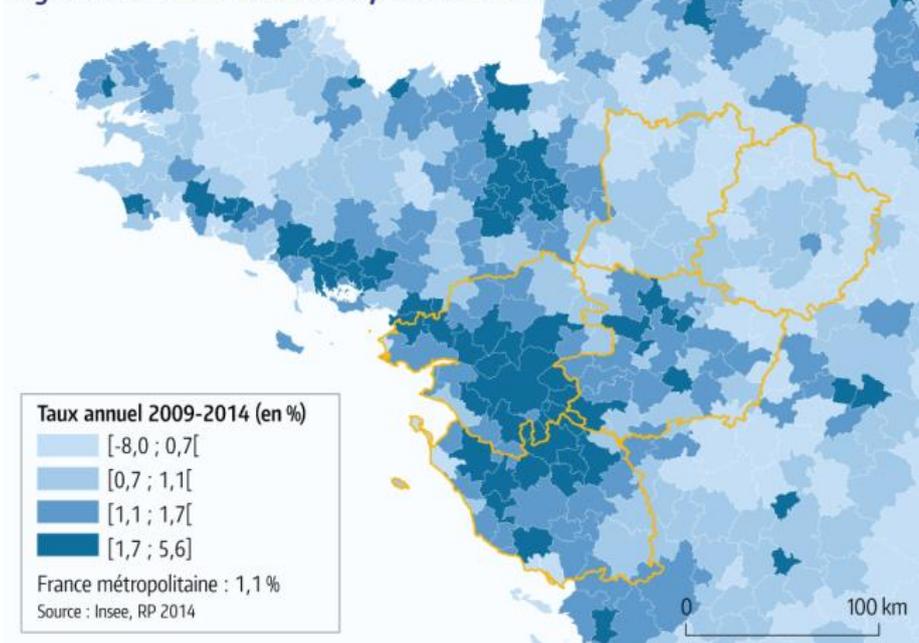
	Nb de logements/an	Evolution en %
Loire-Atlantique	10 200	+1,6
Maine-et-Loire	4 560	+1,3
Mayenne	1 580	+1,1
Sarthe	2 620	+1,0
Vendée	5 660	+1,6
Pays de la Loire	24 620	+1,4
France métropolitaine	350 000	+1,1

Source : Insee - RP 2014 - exploitation principale

Fin 2016, l'activité du bâtiment a cessé de reculer après 4 années plus délicates. En 2016, 23 500 mises en chantier de logements neufs ont été enregistrées en Pays de la Loire, soit une hausse de 3,5 % sur un an. La Cellule Économique Régionale de la Construction (CERC) des Pays de la Loire anticipe une poursuite de ce redressement en 2017.

Taux d'évolution annuel du nombre de logements dans les bassins de vie des Pays de la Loire, 2009-2014

Taux annuel d'évolution du nombre de logements 2009-2014 en Pays de la Loire



L'évolution du nombre de logements par bassin de vie montre clairement le dynamisme des territoires de Vendée et de la métropole nantaise et de sa ceinture jusqu'aux portes du Maine-et-Loire. Les territoires proches de l'agglomération angevine abritent également un marché de la construction neuve dynamique. Les départements de la Mayenne et de la Sarthe ressortent en retrait.

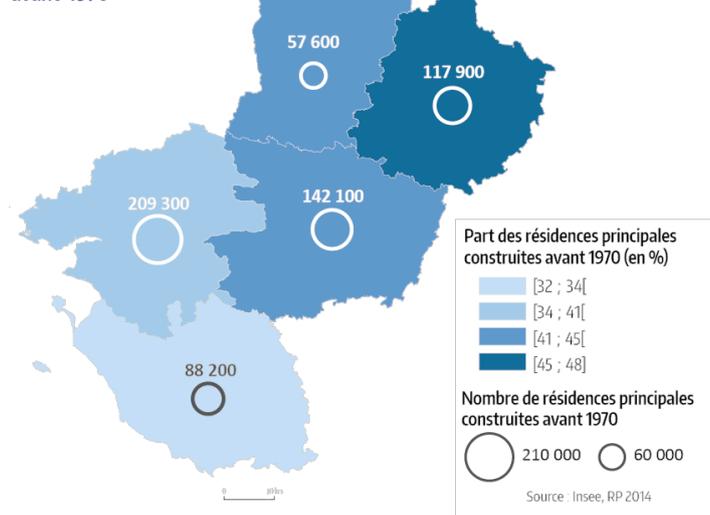
4-1-2 Des constructions récentes en Loire-Atlantique et en Vendée, en réponse à la hausse de la population

Les Pays de la Loire abritent des constructions généralement plus récentes que le parc de logements français : les logements construits avant 1970 représentent 40 % des logements de la région (48 % en France). Parallèlement, les Pays de la Loire comptent 22 % d'habitations datant d'avant 1946, alors que ce taux atteint 25 % en France.

Sur les quelque 1,5 million de résidences principales de la région (construites avant 2011), 30 % ont été achevées après 1990, contre 23 % au niveau national. Toutefois les disparités sont importantes au sein de la région avec des proportions de logements récents plus élevées en Loire-Atlantique et en Vendée que dans les départements du Maine-et-Loire, de la Mayenne et plus encore de la Sarthe.

Un parc de logements plus vieillissant en Sarthe

Les logements construits avant 1970



La Sarthe dispose du plus ancien parc de logements de la région. Les résidences construites avant 1946 représentent près de 30 % de l'ensemble du parc. C'est beaucoup plus qu'à l'échelle régionale et même qu'à l'échelle nationale. Parallèlement, la proportion de logements récents, construits après 1990, ne totalise que 22 % du total des logements contre 28 % en Pays de la Loire.

La problématique du confort énergétique est présente dans l'ensemble des départements ligériens : plus de 615 000 résidences principales ont été construites avant 1970, soit 40 % de l'ensemble des résidences principales de la région. Compte tenu de cette structure du parc, un gain énergétique potentiel significatif

pourrait être recherché sur les résidences principales : 60 % d'entre-elles ayant une étiquette énergétique D ou E et 15 %, une étiquette F G H E et même I²³.

Couplée à des revenus qui peuvent être modestes, la vulnérabilité énergétique est un sujet à prendre en compte. En Mayenne, 18,7 % des ménages sont concernés, c'est-à-dire qu'ils dépensent plus d'un mois de leur revenu annuel pour se chauffer.

Le taux de vulnérabilité énergétique résidentiel des ménages

France	Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
14,6 %	13,2 %	9,4 %	14,3 %	18,7 %	14,9 %	15,7 %

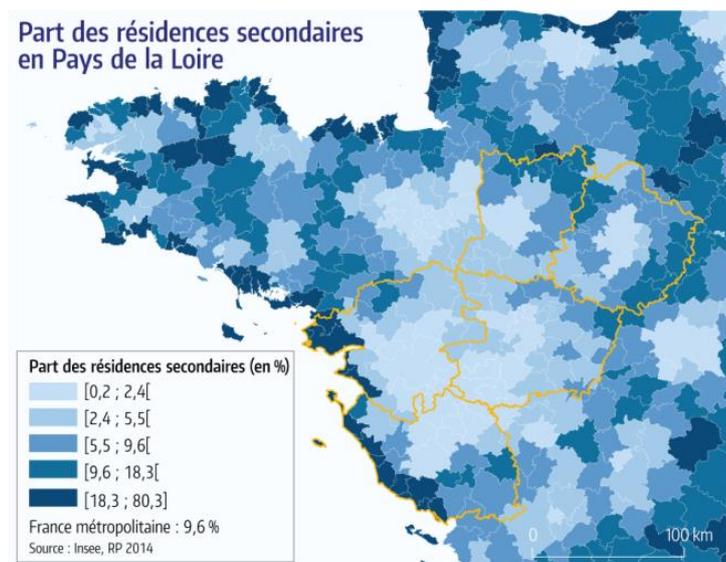
Source : RP 2008.

Le chauffage au fioul largement répandu dans les constructions les plus anciennes contribue à alourdir fortement la facture énergétique des ménages. De la même manière, les logements construits avant 1975, date de la première réglementation thermique, sont nettement plus énergivores. Les logements dont le mode de chauffage reste le fioul sont plus nombreux dans le bocage mayennais, la région de Segré, les Mauges et la partie sud-est de la Vendée.²⁴

4-1-3 Le long du littoral, des résidences secondaires parfois plus nombreuses que les résidences principales

En Pays de la Loire, les départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée sont ceux qui abritent la plus forte proportion de résidences secondaires, essentiellement le long de la côte Atlantique. Près de la moitié des résidences secondaires de la région se trouvent en Vendée. La Loire-Atlantique est le second département qui concentre le plus de résidences secondaires (35 % du parc régional).

Part des résidences secondaires en Pays de la Loire



Dans certains bassins de vie, le nombre de résidences secondaires excède ainsi celui des résidences principales : la Turballe, Saint-Jean-de-Monts, Noirmoutier, l'Île d'Yeu, Saint-Hilaire-de-Riez, Brétignolles-sur-mer, Jard-sur-mer, la Tranche-sur-mer et l'Aiguillon-sur-mer.

Plus globalement en Pays de la Loire, on note également une présence des résidences secondaires plus marquée au nord de la Mayenne et le long de la frontière est de la région, principalement en Sarthe, du fait de la proximité de la région parisienne : Vibraye, Saint-Calais, Château-du-Loir et Noyant en Maine-et-Loire.

La prédominance des résidences secondaires sur un territoire soulève de nombreuses questions :

Ce poids des résidences secondaires peut être un facteur de tension sur le marché des résidences principales en provoquant une raréfaction de l'offre de logements, et une augmentation des prix de location ou d'achat. Ce phénomène couplé au fait que les ménages originaires du territoire disposent parfois des revenus modestes pose la question de l'exclusion à l'accession à la propriété des plus modestes en particulier le long du littoral.

Cette prédominance des résidences secondaires sur certaines parties du territoire soulève aussi la question de la vacance des logements du littoral en basse saison. Elle impacte aussi les questions de collecte et de traitement des déchets comme les besoins en eaux et en retraitement.

²³ Les logements sont classés par des étiquettes allant de A à I en fonction de leur consommation énergétique annuelle : A, B ou C correspondent à des bilans énergétique favorables, D (moyen) et E, F ou G (énergivore) parfois jusque H et I.

²⁴ Dreal Pays de la Loire, Insee, « Face aux factures d'énergie, 340 000 foyers vulnérables » janvier 2015.

4-1-4 Peu de logements vacants en Pays de la Loire

Avec 127 000 logements inoccupés, **les Pays de la Loire présentent un taux de vacance parmi les plus faibles de France, avec la Corse et l'Île-de-France : 6,6 % (7,8 % au niveau national)**. Cette inoccupation modérée du parc peut traduire une tension sur certains marchés locaux (métropoles régionales et périphéries, littoral,...), où la demande est forte au regard de l'offre disponible. Le poids plus important de l'accession à la propriété en région, induisant une moindre fréquence des rotations, et l'ancienneté plus faible du parc de logements ligérien, en Vendée et Loire-Atlantique, sont également des explications possibles.

Il est communément admis qu'un taux de vacance de 6 % à 7 % est nécessaire au bon fonctionnement du marché, afin de garantir à la fois la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc de logements. En Vendée (5,3 %) et en Loire-Atlantique (5,8 %), le taux de vacance est inférieur à ce seuil. Il atteint en revanche 7,1 % dans le Maine-et-Loire.

La vacance est importante en Mayenne (8,7 %) et en Sarthe (8,4 %) et constitue un sujet de vigilance. Cette vacance est plus marquée en zone rurale et concerne souvent des logements déqualifiés. Elle tend de plus à augmenter traduisant parfois le dépeuplement des centres-bourgs au profit d'une offre de logements plus récents en lotissement.

Une région qui apparaît scindée en deux : une construction dynamique à l'ouest avec un parc de logements récents, des taux de vacances faibles et une partie est où les nouveaux logements sont peu nombreux et les taux de vacances importants. La problématique du confort énergétique est présente dans l'ensemble du territoire régional.

4-2 En Pays de la Loire, des tensions localement fortes sur le marché de l'habitat

4-2-1 Une offre de logements sociaux modérée et géographiquement concentrée, une demande localement forte

La région possède un parc locatif social de près de 217 000 logements, représentant 14 % du parc de résidences principales. C'est moins qu'au niveau national (17,2 % en France métropolitaine et 15,4 % en France métropolitaine hors Ile-de-France)²⁵.

À l'intérieur de la région, les disparités sont fortes entre départements et plus encore entre intercommunalités ou communes qui la composent. La Loire-Atlantique (36,5 %) et le Maine-et-Loire (28,9 %) concentrent près des deux tiers du parc locatif social de la région. Suivent les départements de la Sarthe (17,4 %), de la Vendée (10,0 %) et de la Mayenne (7,2 %).

La répartition des logements sociaux sur le territoire régional diffère ainsi de celle de la population. Le poids des logements locatifs sociaux dans le parc de résidences principales varie du simple à plus du double en fonction des départements : c'est dans le Maine-et-Loire qu'il est le plus élevé (18,7 %) et en Vendée qu'il est le plus faible (7,9 %). En Mayenne, il est de 11,9 %, 14,1 % en Loire-Atlantique et 15,5 % en Sarthe.

Nantes Métropole, Angers Loire Métropole et Le Mans Métropole regroupent à elles seules plus de la moitié du parc régional. Plus d'un quart des logements locatifs sociaux sont situés dans un des 46 quartiers prioritaires de la politique de la ville, QPV, (27,6 %).

4-2-2 Des taux de vacance généralement faibles dans le parc social, notamment dans les QPV

Dans le parc locatif social, les taux de vacance sont plus faibles que dans le parc locatif privé. La Loire-Atlantique affiche le taux le plus réduit (2,6 %), les quatre autres départements connaissent des taux proches : 4,0 % en Mayenne, 4,4 % en Maine-et-Loire, 4,7 % en Vendée et 4,8 % en Sarthe.

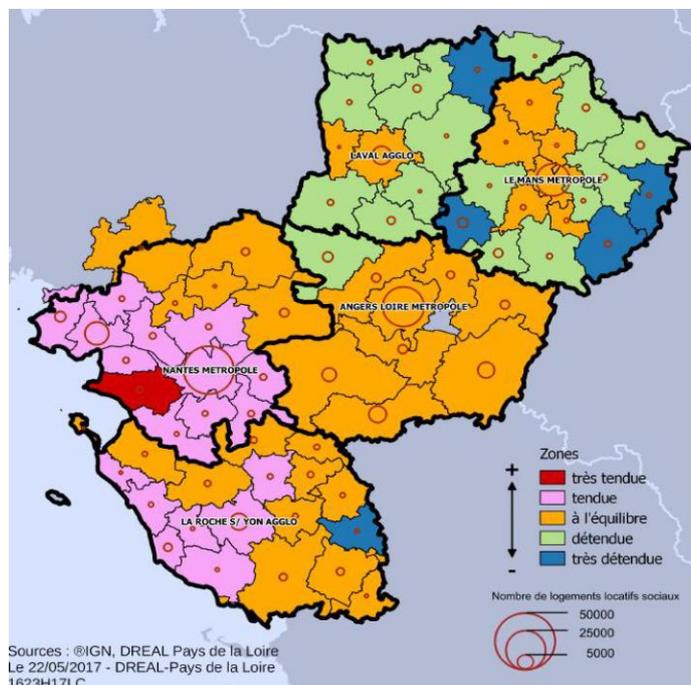
Dans les Quartiers de la Politique de la Ville, les taux de vacance à 3 mois dans le parc social sont extrêmement faibles. Ce taux est nul dans 9 des 15 QPV que compte l'agglomération de Nantes, et de 1 % dans les 6 autres. Dans l'agglomération angevine, il est nul dans 2 des 8 QPV. Dans certaines unités urbaines de la région, les taux de vacance

²⁵ Dreal Pays de la Loire, « le parc locatif des bailleurs sociaux », avril 2016.

dans les QPV sont en revanche très élevés : 5 % à Sablé-sur-Sarthe, 6 % à Saumur, 8 % à Fontenay-le-Comte et même 9 % à Châteaubriant. D'autre part dans les QPV de la région, les logements sociaux sont très largement anciens : 87 % de ces logements ont été achevés avant 1977, contre 54 % en moyenne dans l'ensemble du parc social couvrant les 11 agglomérations régionales comptant au moins un QPV.

4-2-3 Une tension sur le secteur locatif social plus élevée en Loire-Atlantique et en Vendée

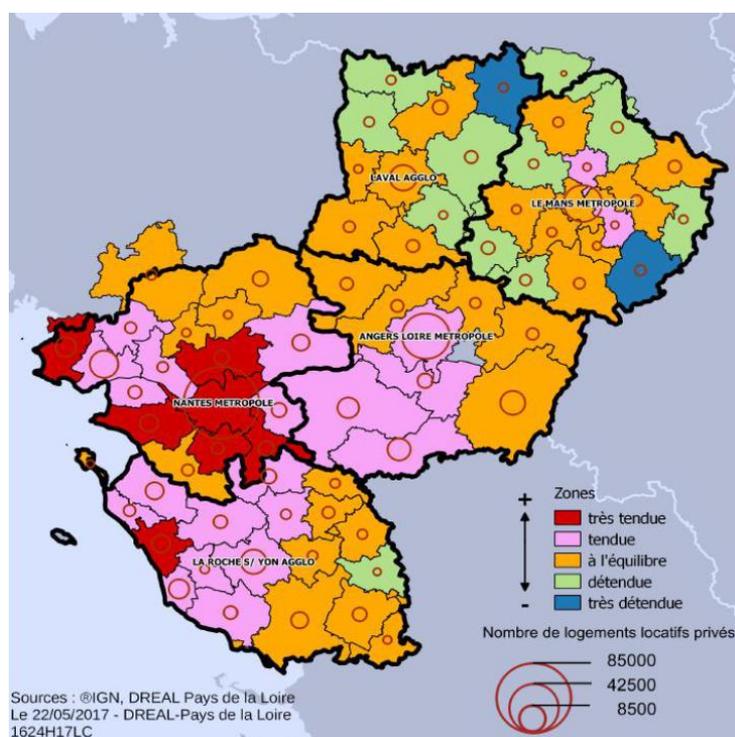
Tension dans le secteur locatif social en 2017



Dans le parc locatif social, les tensions sont plus fréquentes en Loire-Atlantique et en Vendée : les deux territoires accueillent en effet beaucoup de nouvelles populations. De plus en Vendée, le parc social est moins développé. Les trois autres départements de la région montrent peu de tensions. Ces dernières sont plutôt en retrait dans la région par rapport à la précédente analyse faite en 2014.

4-2-4 Une tension sur le secteur locatif privé également plus forte en Loire-Atlantique et en Vendée

Tension dans le secteur locatif privé en 2017



À l'image de ce qui se passe dans le logement social, les tensions se localisent essentiellement en Loire-Atlantique et en Vendée, en particulier sur le littoral et en périphérie nantaise. Dans le secteur privé, en Maine-et-Loire, des tensions existent aussi dans les Mauges, le Choletais et l'agglomération angevine. En 2017, dans la région, 40 % des EPCI sont à l'équilibre. Enfin, depuis 2014, les tensions ont tendance à reculer, notamment dans les zones qui étaient « très tendues » en 2014.²⁶

Les deux marchés sont interdépendants : les tensions dans le logement social se reportant forcément en partie sur le marché locatif privé. Ces dernières proviennent à la fois de l'augmentation de la population mais également de la hausse des prix des logements qui excluent les ménages les plus modestes de l'accès à la propriété.

²⁶ Dreal Pays de la Loire, « Système d'information sur les tensions du marché du logement », 2017

Prix moyen au m² des appartements en euros

	en 2015
Loire-Atlantique	3 560
Maine-et-Loire	3 210
Mayenne	2 460
Sarthe	2 740
Vendée	3 540
Pays de la Loire	3 500

Source : Dreal, déc. 2016

L'augmentation du nombre de logements d'un territoire pose de nombreuses questions concernant l'aménagement de ce territoire, sa consommation foncière. De plus, face au vieillissement de la population, les besoins en logements évoluent et la question de l'adaptation des logements à une population vieillissante devient plus prégnante. Parallèlement, le logement doit rester accessible à tous, en particulier aux jeunes ménages aux ressources modestes qui doivent pouvoir accéder aussi à la propriété.

Une région où les tensions sur le marché du logement sont marquées dans les territoires les plus dynamiques démographiquement et économiquement.

5- Un territoire régional à la fois très agricole et fortement artificialisé

La région des Pays de la Loire, au relief doux et de basse altitude, s'étend sur 3,24 millions d'hectares et couvre 5,9 % du territoire métropolitain. Région grandement artificialisée, elle se caractérise toutefois par une proportion importante de sols agricoles, une présence de zones humides et d'espaces littoraux, et un faible taux de boisement. La zone littorale longue de 368 km alterne zones basses sableuses et côtes rocheuses.

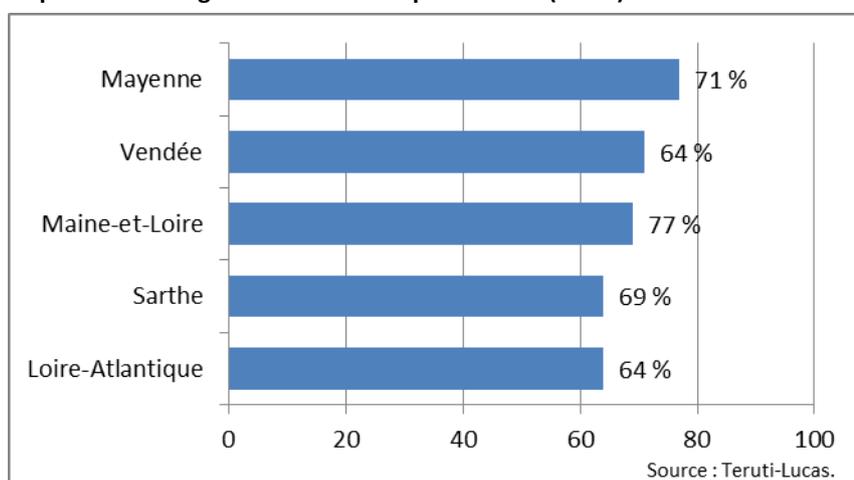
5-1 Des espaces artificialisés plus nombreux en Loire-Atlantique et en Vendée

En 2014, la région se situait au 4^e rang des régions de France métropolitaine les plus artificialisées, avec un taux de 11,8 % contre 9,3 % au plan national. La Loire-Atlantique est le territoire le plus artificialisé (14,1 %), c'est aussi le plus peuplé. La Vendée se classe au deuxième rang régional avec 13,8 %. Le taux d'artificialisation en Maine-et-Loire (11,4%) est proche de la moyenne régionale (11,8 %). La Sarthe (10,4%) et surtout la Mayenne (8,4%) affichent des taux nettement plus faibles²⁷.

5-2 Un territoire régional qui demeure agricole

Les terres agricoles couvrent 68,8 % du territoire régional, c'est nettement plus qu'à l'échelle nationale (51 %).

La part des sols agricoles dans les départements (en %)



Les 5 départements de la région concentrent tous une proportion de terres agricoles supérieure à la moyenne nationale.

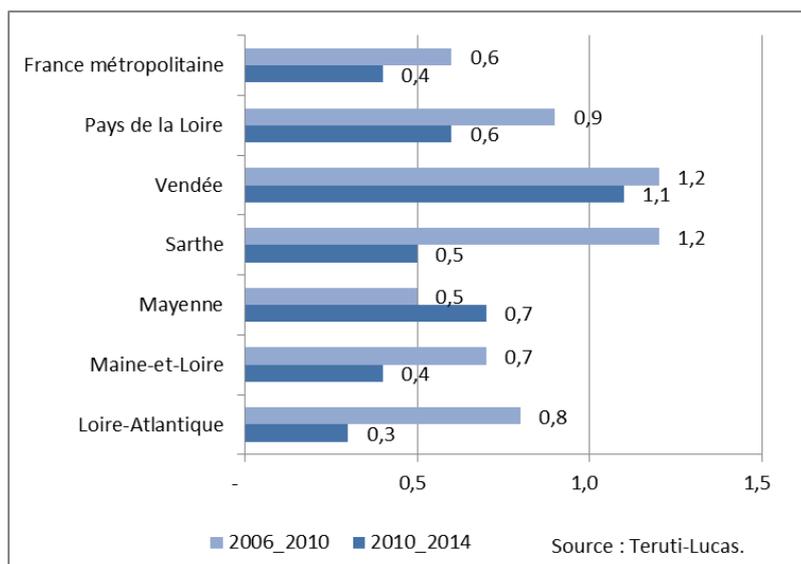
5-3 Une progression plus modérée de l'artificialisation des sols entre 2010 et 2014

Entre 2010 et 2014, l'artificialisation des sols a progressé en France mais à un rythme moindre que lors de la période 2006-2010. Le taux d'artificialisation progresse de 0,6 point entre 2006 et 2010 contre une hausse de 0,4 entre 2010 et 2014.

En Pays de la Loire, entre 2010 et 2014, l'artificialisation des sols s'accroît plus rapidement qu'en France : le taux progresse de 0,6 point, passant de 11,2 % à 11,8 %. Toutefois, à l'image de ce qui se passe au niveau national, le rythme d'artificialisation des espaces a ralenti par rapport à la période 2006-2010.

²⁷ Source des données, Enquête Teruti-Lucas organisée par l'Agreste qui donne chaque année des informations sur l'occupation et l'utilisation des sols en France.

Le rythme d'artificialisation des sols (en points)



4 des 5 départements de la région connaissent ce fléchissement de l'artificialisation des terres. En Mayenne, au contraire, le rythme s'est accru entre les deux périodes.

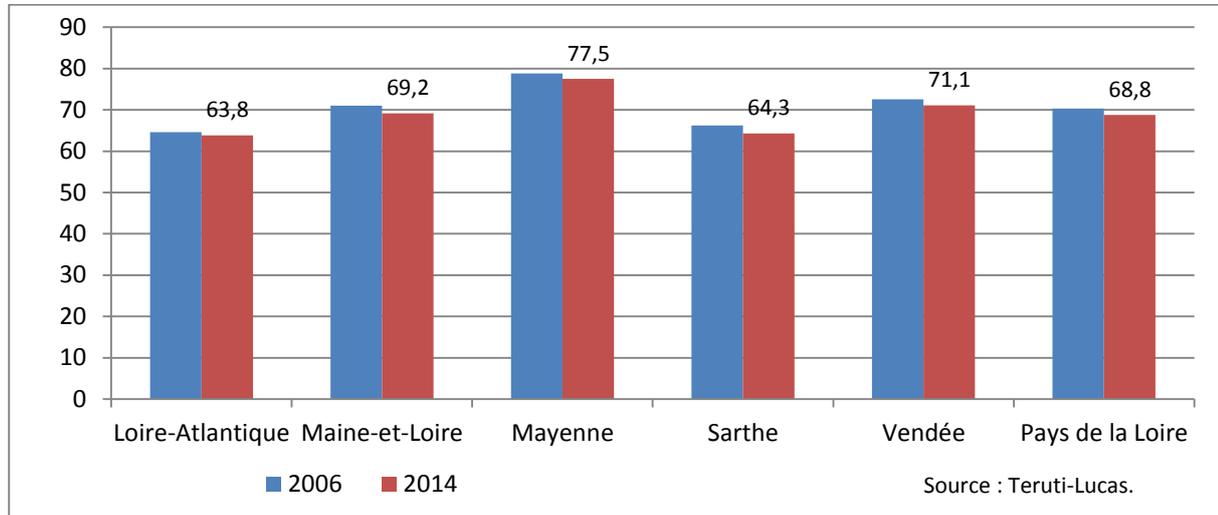
En Vendée, le rythme d'artificialisation reste particulièrement élevé tandis qu'en Loire-Atlantique, département le plus artificialisé, la progression de sols artificialisés est désormais bien ralentie, inférieure à la moyenne nationale.

Si les tendances actuelles se poursuivent, la Vendée pourrait bientôt devenir le département ligérien le plus artificialisé.

5-4 Une artificialisation des sols au détriment des terres agricoles

Entre 2006 et 2014, la surface agricole s'est réduite en Pays de la Loire, la part des sols agricoles a reculé de 1,5 point sur l'ensemble de la période, un rythme supérieur à celui constaté en France métropolitaine (-1,1 point). Durant ce même laps de temps, l'artificialisation des sols a progressé aussi de 1,5 point en Pays de la Loire. **En Pays de la Loire comme en France, les territoires nouvellement artificialisés sont ainsi souvent prélevés sur des territoires agricoles.** Dans la région, la part des espaces naturels (sols naturels et boisés) est restée stable entre 2006 et 2014.

L'évolution de la part des sols agricoles entre 2006 et 2014 (en %)

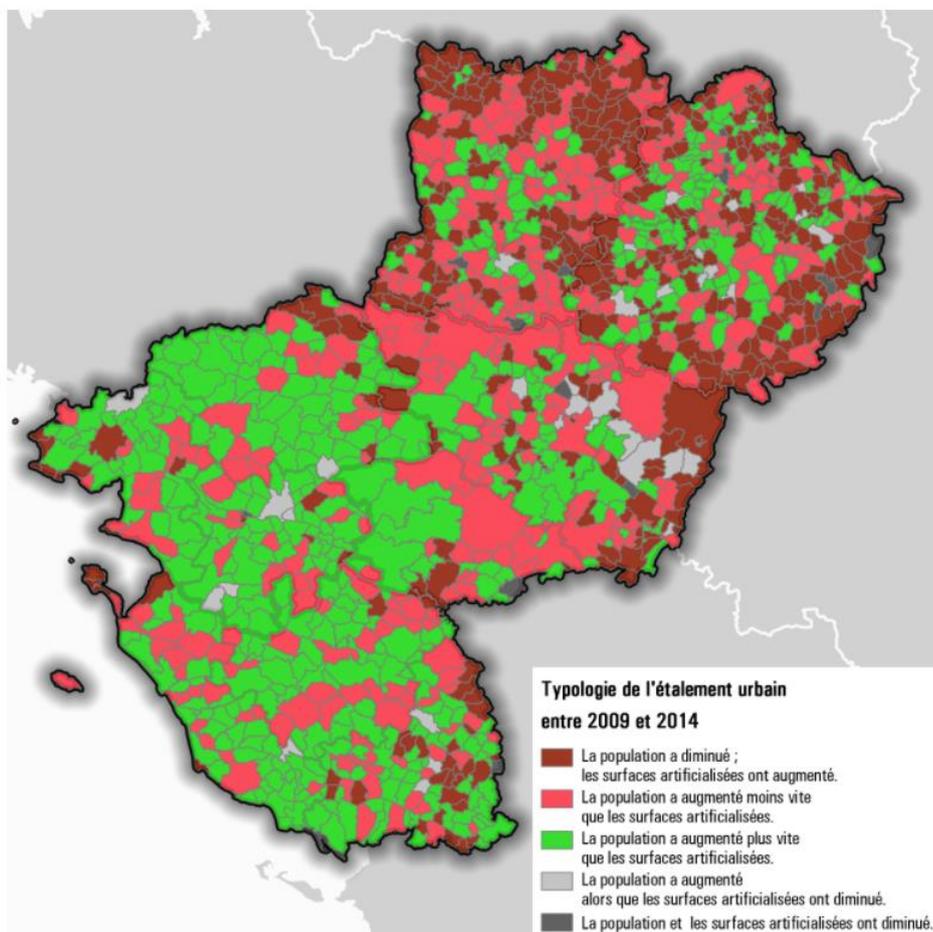


Le recul des terres agricoles concerne les 5 départements de la région, même les moins dynamiques démographiquement. C'est en Sarthe que les terres agricoles ont le plus reculé sur la période (-1,9 point) suivi par le Maine-et-Loire (-1,8 point), la Vendée (-1,5 point) puis la Mayenne (-1,3 point). La Loire-Atlantique est le seul département de la région où la part des sols agricoles diminue moins rapidement qu'en France métropolitaine : -0,8 point contre -1,1 en France métropolitaine.

5-5 Une dynamique de l'étalement urbain scindée en deux en Pays de la Loire

D'après la typologie développée par la Dreal²⁸ qui croise le taux de croissance de la population avec celui de l'artificialisation des sols, la dynamique de l'étalement urbain est très différente entre les parties est et ouest de la région. En effet, **dans les trois départements non littoraux, il se dessine une progression de l'étalement urbain assez préoccupante** : l'artificialisation des sols progresse dans de nombreuses communes où le nombre d'habitants a pourtant diminué.

L'étalement urbain entre 2009 et 2014 en Pays de la Loire



Sources : IGN Geofla, BDCarto, DGFiP Majic, recensement INSEE

Source : Dreal Pays de la Loire, Profil environnemental des Pays de la Loire

L'approche de la Dreal permet de comprendre que le phénomène de l'étalement urbain s'étend bien au-delà des grands pôles urbains de la région et de leur proche banlieue et concerne désormais de nombreux territoires ruraux.

« Entre 2009 et 2014, l'étalement urbain a ainsi progressé selon la Dreal dans les villes de taille moyenne et les espaces ruraux, qu'ils soient ou non sous influence urbaine. Ainsi, de grandes agglomérations de la région comme Nantes, Saint-Nazaire et Le Mans enregistrent des taux de croissance de leur population supérieurs à ceux des surfaces artificialisées... De même, en banlieue et en périphérie des grands pôles urbains, l'étalement urbain n'est pas un phénomène avéré. Les surfaces artificialisées et les populations de ces territoires enregistrent des taux de croissance assez proches, sauf celles du Mans et de Laval où les surfaces artificialisées progressent plus vite que le nombre d'habitants. »²⁹

²⁸ Source : Dreal Pays de la Loire, « l'étalement urbain correspond à la croissance en surface au sol de l'emprise de l'espace urbanisé. Ce processus de transformation de l'espace diminue la densité des espaces bâtis. Dans le temps, la surface de terrain nécessaire à l'accueil d'une unité d'activité ou d'habitat augmente. L'indicateur d'étalement urbain a été conçu à partir de la définition d'étalement urbain faite par l'agence européenne de l'environnement (EEA) : il y a étalement urbain quand la surface urbanisée croît plus vite que la population. »

²⁹ Source : Dreal Pays de la Loire, Profil environnemental des Pays de la Loire.

« Le long du littoral, au cours de la période récente, l'étalement urbain ne semble pas avoir progressé : les taux de croissance de la population et des sols artificialisés sont proches. Toutefois, les surfaces y sont souvent artificialisées pour des populations de touristes qui ne sont pas présentes tout au long de l'année. A l'opposé, les communes retro-littorales où les logements sont moins coûteux sont généralement concernées par l'étalement urbain. »³⁰

5-6 Une problématique de la gestion économe de l'espace qui concerne l'habitat comme les zones d'activités

Au-delà de la question de l'étalement urbain et des besoins croissants de logements face à une population grandissante, le dynamisme économique de la région soulève également la question de l'occupation du sol pour l'activité économique. Entre 2006 et 2011, 12 732 hectares de nouvelles parcelles ont été bâtis en Pays de la Loire dont près de 35 % ont été dédiés au développement des entreprises. Sur cette même période, **le rythme de croissance des parcelles à vocation économique est ainsi supérieur à celui des parcelles à vocation résidentielles**³¹.

Une région Pays de la Loire où le dynamisme économique et démographique pèse et pèsera dans l'avenir sur la gestion des sols. Les Pays de la Loire demeurent encore un territoire très agricole et où donc l'artificialisation des sols se fait très souvent au détriment des terres agricoles. Parallèlement, si cette artificialisation des sols est particulièrement concentrée dans et aux abords des agglomérations et le long du littoral, la question de l'étalement urbain se pose aussi désormais dans des territoires jusqu'ici assez préservés. Cette question doit être mise en parallèle avec la nécessité de la revitalisation des centres-bourgs et des logements dégradés notamment en centre-ville pour reconstruire la ville sur la ville et éviter de grignoter les terres non artificialisées.

³⁰ Source : Dreal Pays de la Loire, Profil environnemental des Pays de la Loire.

³¹ Source : Note d'enjeux de l'Etat. Données provenant de la Direction Générale des Finances Publiques, DGFIP, fichiers fonciers issus de l'application Majic. Cette base de données qui renseigne sur les parcelles, les locaux et leurs propriétaires a une vocation fiscale.

6- Une région bien desservie par des infrastructures de transport diversifiées

Le dynamisme tant démographique qu'économique de la région et les prévisions d'accroissement de la population aux cours des prochaines années vont accentuer les déplacements des ligériens pourtant déjà très nombreux aujourd'hui. La voiture occupe une place prépondérante dans les déplacements des habitants des Pays de la Loire même si de nouveaux modes de transport alternatifs se développent également (transports en commun, covoiturage, vélo...).

À l'intérieur du territoire régional, le transport de marchandises se fait essentiellement par la route. Les modes de transport non routiers (ferroviaire, fluviaux...) sont peu représentés : l'offre de fret ferroviaire est faible et le réseau navigable n'est pas connecté au réseau national

6-1 La voiture, le mode de déplacement privilégié en Pays de la Loire

Dans la région, le maillage routier et autoroutier est de bonne qualité en général. La voiture occupe une place prépondérante dans les déplacements des habitants des Pays de la Loire ce qui a des répercussions sur la qualité de l'air en région notamment aux abords des grands axes de circulation. Favorisé par une urbanisation diffuse et peu dense, le taux de motorisation des ménages (87 %) est parmi les plus élevés de France.

L'équipement en véhicules des ménages

	Taux de motorisation des ménages	Part des ménages ayant deux voitures ou plus
Loire-Atlantique	85 %	38 %
Maine-et-Loire	86 %	40 %
Mayenne	88 %	42 %
Sarthe	85 %	40 %
Vendée	91 %	45 %
Pays de la Loire	87 %	40 %

Source : Insee, RP 2013

S'agissant du taux de motorisation des ménages, les Pays de la Loire se classent ainsi au deuxième rang des régions françaises, derrière la Bretagne : 87 % des ménages possèdent au moins une voiture en Pays de la Loire.

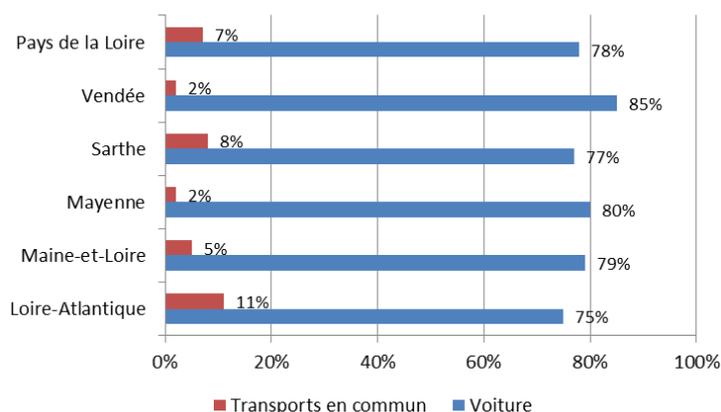
En France métropolitaine, ce taux est supérieur à 85 % dans 7 régions sur 13. En Vendée, la proportion dépasse même les 90 %. En outre, 45 % des ménages vendéens possèdent deux voitures ou plus (34 % en France métropolitaine).

À l'image d'une grande partie des régions françaises, la majorité des déplacements domicile-travail s'effectuent en voiture, 78 % en Pays de la Loire, 80 % en Bretagne. Cette proportion est plus faible en Île-de-France (41 %), en Provence-Alpes-Côte-d'Azur (72 %) ou en Auvergne-Rhône-Alpes (74 %). En moyenne, en France métropolitaine, 70 % des déplacements domicile-travail se font en voiture.

En Pays de la Loire, la prédominance des déplacements en voiture s'explique en partie par la structuration de l'espace régional dominé par de nombreuses aires urbaines plus ou moins grandes et qui abritent de nombreux emplois. Dès lors, les déplacements ne se dirigent pas exclusivement vers un grand pôle et le développement de modes de transport alternatifs à la voiture est plus compliqué. En Mayenne et en Vendée, la part de la voiture dans les déplacements domicile-travail dépasse les 80 %. Comparativement aux autres départements ligériens, ces deux territoires sont construits autour d'aires urbaines de plus petites tailles et qui abritent des communes isolées ou multipolarisées hors d'influence des pôles : la moitié des communes concernées en Pays de la Loire sont localisées en Mayenne ou en Vendée.

Dans certaines grandes agglomérations comme Nantes, la part modale de la voiture diminue, cependant le volume des déplacements en voiture continue d'augmenter. En effet, le dynamisme démographique comme la croissance du nombre de déplacement par personne créent plus de flux. Dès lors, des phénomènes de saturation se développent

Les modes de déplacements pour se rendre au travail



Source : Insee, RP 2013.

quotidiennement aux heures de pointe, en particulier sur le périphérique nantais. De la même manière, la forte activité touristique de la région induit également une multiplication des phénomènes de congestion à certaines périodes de l'année sur de nombreux axes routiers.

6-2 Les transports en commun se développent mais ils ne sont pas présents sur l'intégralité du territoire

En Pays de la Loire, depuis 25 ans, le recours aux transports collectifs urbains s'est largement développé passant ainsi de 133 millions de voyages par an en 1990 à 228 millions aujourd'hui dans les réseaux de transport public des 8 collectivités urbaines de plus de 50 000 habitants de la région. En 2016, la fréquentation de ces réseaux de transport collectif urbain est en hausse de 1,4 % par rapport à l'année précédente. Près de 230 millions de voyages ont été assurés en 2016, soit une moyenne annuelle de 142 trajets par habitant. Le réseau nantais est le plus fréquenté avec près de 210 voyages par habitant suivi par ceux du Mans et d'Angers.

Fréquentation des 8 principaux réseaux de transport collectif urbain en Pays de la Loire

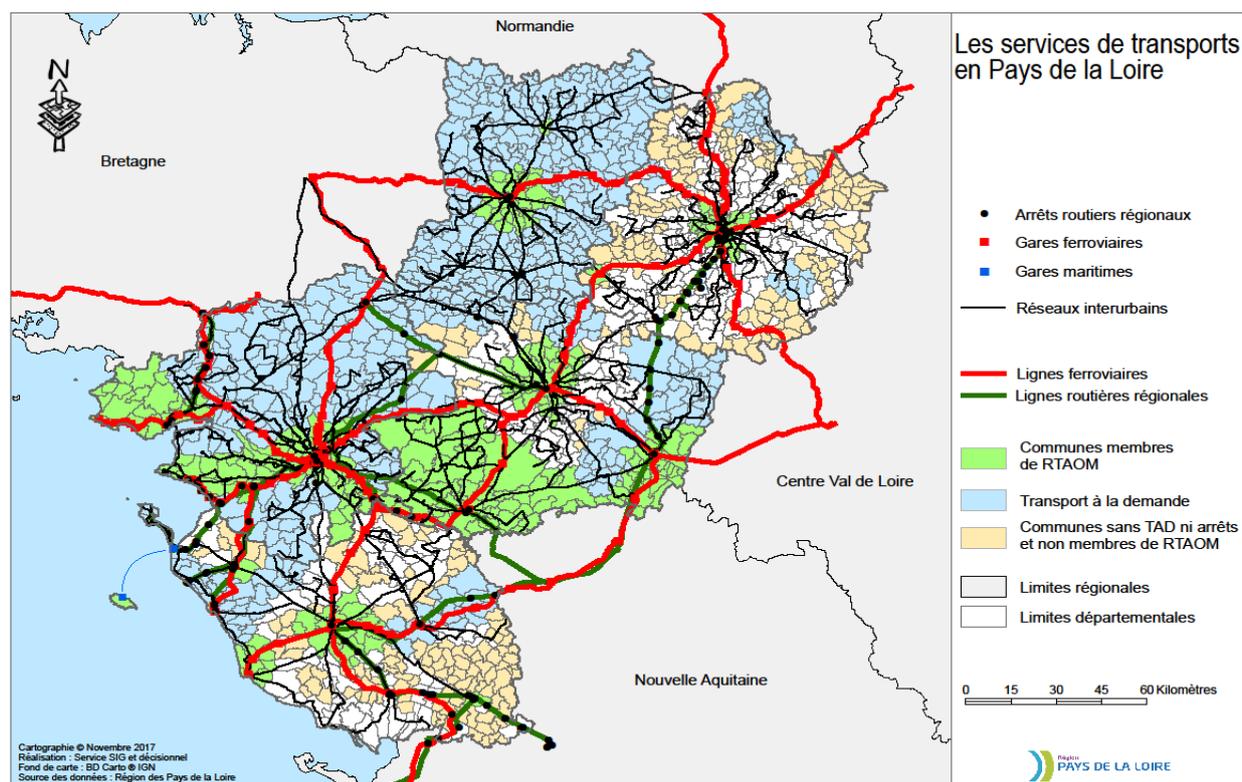
	Nombre de voyages par habitant en 2016 ³²
Nantes	210
Le Mans	145
Angers	130
Laval	97
Saint-Nazaire	70
Cholet	53
La Roche-sur-Yon	30
Saumur	23

Source : Dreal, la fréquentation des transports collectifs urbains en 2016

Ces huit principaux réseaux collectifs concentrent plus de 99,5 % de la fréquentation totale des réseaux urbains de la région. 8 autres réseaux urbains sont en activité en région, localisés à Châteaubriant, Saint-Brevin-les-Pins, Mayenne, Sablé-sur-Sarthe, Fontenay-le-Comte, L'Île-d'Yeu, La Tranche-sur-Mer et Les Sables-d'Olonne. Ils comptabilisent moins de 1 million de voyages par an. Sur la Presqu'île de Guérande et à proximité, le réseau Lila Presqu'île est également en développement. En parallèle, dans les espaces moins densément peuplés, les transports interurbains se sont fortement développés ces dernières années, sous l'impulsion initiale des Départements avec la mise en place de réseaux ayant une identité visuelle propre et une politique tarifaire volontariste. La fréquentation de ces réseaux a ainsi bien progressé : Lila en Loire-Atlantique, Anjoubus en Maine-et-Loire, Pégase en Mayenne, Cap Vendée et TIS en Sarthe.

³² Le nombre de voyages est rapporté au nombre d'habitants, or les réseaux transportent également des personnes qui n'habitent pas le territoire.

Réseaux départementaux et régional en Pays de la Loire



Cependant, il existe aussi en région des communes non desservies par les transports en commun même de type transport à la demande (TAD). Ces communes se localisent exclusivement en Sarthe et en Vendée³³. Par ailleurs, si les TAD conviennent bien à des populations spécifiques comme les personnes âgées, ils ne répondent pas aux besoins des actifs non motorisés. En Pays de la Loire selon la Dreal, 24 % des communes ne sont pas desservies par un transport en commun (gare, urbain, interurbain, TAD).³⁴

Les réseaux de transports collectifs urbains des 8 principales agglomérations se développent et enregistrent une croissance importante de leur fréquentation. Toutefois, si une grande partie de la population dispose d'un accès à une forme de transport en commun (transport collectif interurbain, transport à la demande), la desserte de quelques zones rurales pourrait être améliorée.

6-3 Un accès au transport ferroviaire assez variable en région

Dans le domaine ferroviaire, le trafic sur les grandes lignes (TGV, Intercités) est estimé à 11 millions de voyageurs par an dans la région. Sur les lignes TER des Pays de la Loire (ferroviaire et autocar régional), plus de 17 millions de passagers ont été comptabilisés en 2016 soit une progression de 55 % depuis 2004. L'offre de trains régionaux complète celle des grandes lignes, notamment au départ de Nantes.

6-3-1 Une fréquentation du réseau TER en hausse en Pays de la Loire

En 2015, la fréquentation de la liaison en train TER Nantes-Ancenis-Angers atteint plus de 2,4 millions de passagers, en hausse de 78 % par rapport à 2004. C'est la ligne TER la plus empruntée des Pays de Loire. De nombreuses lignes régionales enregistrent des hausses de fréquentations : Le Mans-Angers, Nantes-Saint-Nazaire, Nantes-La Roche-sur-Yon, Nantes-Clisson. Quelques lignes affichent des baisses comme Nantes-Cholet ou la Roche-sur-Yon-La Rochelle compte tenu notamment d'une infrastructure vieillissante. Depuis août 2014 et son ouverture, la ligne de tram-train Nantes-Châteaubriant connaît une augmentation de sa fréquentation.

³³ RTAOM : Ressort Territorial de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité

³⁴ « Approche sociale de la mobilité dans les territoires peu denses des Pays de la Loire », Dreal Pays de la Loire.

6-3-2 Avec la mise en place de la ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire et de la virgule de Sablé³⁵, les temps de transport sont réduits

Le TGV le plus rapide permet de rallier Paris à Nantes en 1h56, soit un gain de 9 minutes dans le sens Pays de la Loire-Paris. Par ailleurs, de nouvelles dessertes TER vont voir le jour entre Laval et Nantes où le temps de parcours est significativement abaissé passant de 2h15 à moins de 1h30, soit un gain de l'ordre de 45 minutes. De la même manière, Angers est à 52 minutes de Laval en train au lieu de 1h30 (et 1h10 en voiture) et à 1h30 de Rennes contre 2h10 (1h50 en voiture). Ces gains de temps vont bénéficier aux habitants des Pays de la Loire et aux entreprises même si Rennes et sa périphérie enregistrent des réductions de temps de transport plus importants : Rennes n'est plus qu'à 1h25 de Paris contre 2h04 auparavant.

6-3-3 Mais la saturation de l'infrastructure sur la ligne Nantes-Angers affecte la qualité de la desserte en région

Avec un taux d'occupation de 80 %, la saturation de la ligne Nantes-Angers est l'une des principales difficultés affectant le transport ferroviaire dans la région. Cette ligne est empruntée par les circulations TGV, TER, Intercités et FRET (desserte du Grand Port Maritime Nantes–Saint-Nazaire). L'ajout de trains supplémentaires est très contraint et les impacts sur la fiabilité peuvent être importants.

Distance moyenne d'accès à la gare la plus proche

	Distance moyenne d'accès à la gare la plus proche (en km)
Loire-Atlantique	11,2
Maine-et-Loire	16,5
Mayenne	21,6
Sarthe	11,4
Vendée	16,3
Pays de la Loire	15,3

Au final, l'offre ferroviaire est assez inégalement répartie sur le territoire régional comme en témoigne les distances d'accès aux gares. En Mayenne, ces dernières sont nettement plus longues : la distance pour atteindre une gare est le double de celle constatée en Loire-Atlantique.

Source : Dreal Pays de la Loire, Etude sur l'approche sociale de la mobilité

6-4 Covoiturage, vélo, véhicules électriques, des modes de déplacement en progression mais encore marginaux en région

Au-delà du développement des transports collectifs notamment dans les zones qui en sont aujourd'hui dépourvues ou au travers des travaux de rénovation du réseau ferré, de nouveaux modes de déplacements doivent se développer tel le covoiturage et le vélo. **Dans un contexte de réchauffement climatique, la mobilité durable est un réel enjeu pour les territoires.**

Afin de favoriser le développement de modes de déplacements doux, plus durables, **de nombreuses agglomérations mettent en place des pôles d'échanges multimodaux (PEM), souvent autour des gares** (Laval, Saint-Nazaire, Challans, Saumur, le Mans, Angers, Nantes...). De plus, les grandes collectivités développent des transports collectifs en site propre (tramway, chronobus) qui représentent dès aujourd'hui la moitié de la fréquentation régionale des transports collectifs urbains.

Parallèlement, près de 330 aires de covoiturage sont recensés en Pays de la Loire³⁶. Plus des trois quarts de ces aires sont installées en Loire-Atlantique et en Vendée. Le maillage territorial des aires apparaît généralement plus serré dans les territoires urbains. Depuis plusieurs années, le covoiturage est un mode de déplacement en pleine croissance et qui aujourd'hui devient un mode de déplacement alternatif pour les trajets domicile-travail. Dès lors, il constitue une réelle offre de mobilité pour certains territoires dont les habitants travaillent dans les grands bassins d'emploi de la région. En revanche, dans les territoires ruraux multipolarisés, les perspectives de développement sont moindres même si elles existent.

³⁵ La « Virgule de Sablé » consiste en la réalisation d'une liaison ferroviaire (de 3,6 km) entre la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Bretagne Pays de la Loire et la jonction ferroviaire de Sablé-sur-Sarthe.

³⁶ Source : Dreal, à fin 2015.

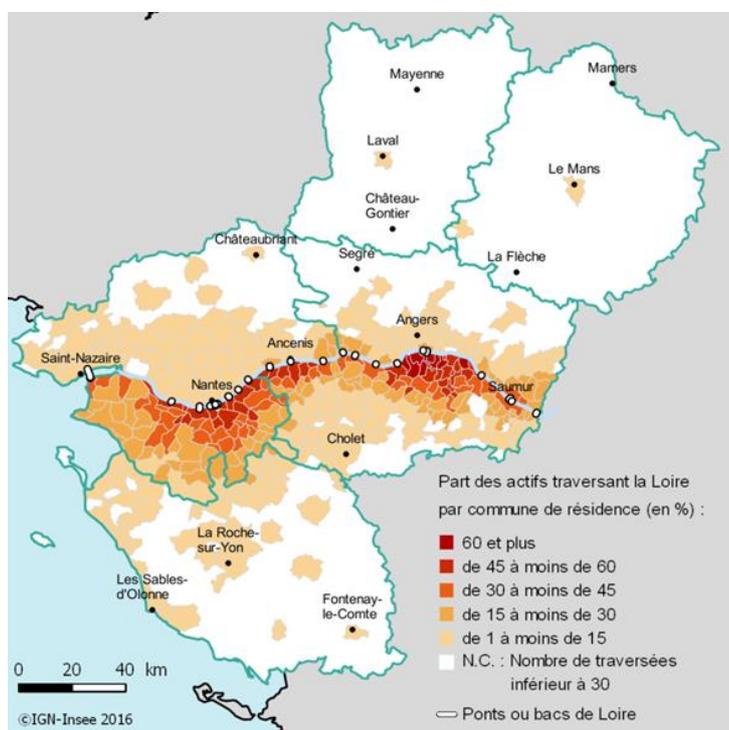
Enfin, **les déplacements en vélo progressent eux aussi mais essentiellement dans les grandes villes de la région**. En Pays de la Loire, 2,4 % des actifs utilisent le vélo pour se rendre au travail. Les Pays de la Loire se classent ainsi au second rang des régions françaises derrière le Grand-Est. Cependant, si 6 % des actifs se déplacent à vélo dans les communes françaises de 100 000 habitants ou plus, la proportion tombe à 2 % dans celles de moins de 2 000 habitants. Pour accompagner ce développement des déplacements en vélo, 2 700 km de voies cyclables sont accessibles à travers ces différentes véloroutes : la Loire à vélo, la Véloodyssé, la Vélo Francette, la Vélocéan, la Vallée du Loir et la Sarthe à vélo.

Afin de favoriser le développement de la mobilité électrique, les Pays de la Loire compte désormais 218 bornes de recharge en services (sauf en Sarthe) et une offre d'avitaillement en Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) en développement à Nantes et à Angers et en prévision en Vendée, Mayenne et Sarthe.

6-5 145 000 actifs traversent la Loire pour aller au travail

La Loire est une barrière naturelle qui traverse les Pays de la Loire sur 200 km. L'implantation des divers ponts (une vingtaine) pour franchir le fleuve influence donc très largement les capacités de déplacement des Ligériens.

Part des personnes en emploi traversant la Loire par commune de résidence



Source : Insee Flash, Pays de la Loire, n°41, mars 2016

Le franchissement de la Loire constitue un point de congestion quotidien, et la croissance de population annoncée par l'INSEE renforce ce constat.

Le parti d'aménagement du périphérique nantais adopté par les partenaires prévoit de réaliser des travaux sur différents points du périphérique nantais, dont sur les deux franchissements de la Loire. Cependant, les études de flux à l'horizon 2035 indiquent que malgré les aménagements envisagés, des points de congestion pourraient persister notamment en amont du pont de Chevigné en période de pointe, sur le périphérique :

- intérieur le matin ;
- extérieur le soir.

En Pays de la Loire, les grands pôles d'emploi sont plutôt implantés au nord de la Loire (Angers, Nantes et Saint-Nazaire) tandis qu'une grande partie des actifs habitent au sud où le logement est moins coûteux. Ce phénomène est surtout marqué dans l'agglomération nantaise. Dès lors, chaque jour 145 000 personnes franchissent la Loire pour se rendre au travail. 105 000 personnes font le trajet du sud vers le nord, soit 18 % des Ligériens habitant au sud de la Loire. 40 000 personnes réalisent le trajet nord-sud, ce qui représente seulement 4 % des actifs occupés habitant au nord de la Loire³⁷.

Nombre de personnes traversant la Loire pour travailler

	Nombre de personnes traversant la Loire pour travailler
Loire-Atlantique	96 000
Maine-et-Loire	39 500
Mayenne	380
Sarthe	1 600
Vendée	7 700

Source : Insee Flash, Pays de la Loire, n°41, mars 2016

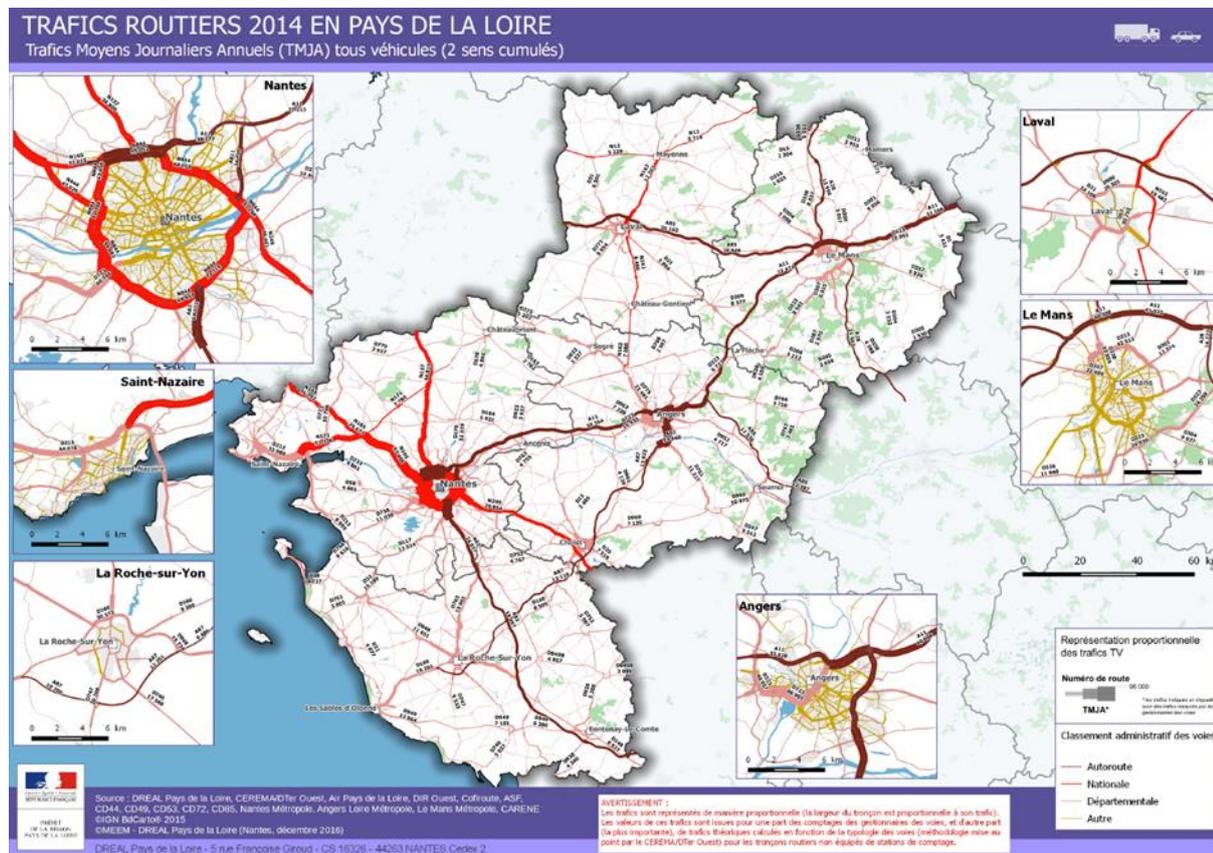
³⁷ Insee, « Dans les pays de la Loire, un actif sur dix traverse la Loire pour se rendre au travail », Insee Flash, mars 2016.

6-6 Un trafic routier dense surtout en Loire-Atlantique

À l'intérieur du territoire régional, le transport de marchandises se fait essentiellement par la route. Avec l'achèvement du réseau autoroutier et la chute du fret ferroviaire, sa part de marché a largement progressé, notamment sur courte distance. De plus, malgré, la présence de la Loire, le transport par voie d'eau est peu développé car le fleuve n'est pas connecté à l'ensemble du réseau fluvial français.

Dès lors, avec 178 millions de tonnes de marchandises transportés en 2015 sur la route, la région pays de la Loire se classe au 6^e rang national des nouvelles régions françaises pour les flux routiers de marchandises.

Traffic routiers en Pays de la Loire 2014



Source : Dreal Pays de la Loire.

Le trafic routier global (véhicules légers et poids lourds) est particulièrement dense en Loire-Atlantique autour de Nantes et en direction de Saint-Nazaire, de Rennes et de Vannes. Ceci s'explique à la fois par un trafic de véhicules légers importants mais également par de nombreux déplacements de poids lourds.

Vers la côte Atlantique, les véhicules légers prennent le relais. L'attractivité touristique de ces territoires se répercute sur l'intensité du trafic routier.

Ailleurs en région, le trafic est généralement plus dense aux carrefours des autoroutes de la région (A11, A28, A81, A83 et A87) :

- au sud de Nantes ;
- au nord des agglomérations de Laval et surtout du Mans ;
- à l'est d'Angers.

6-7 Favoriser le dynamisme économique local à travers des infrastructures de qualité et une interconnexion aux réseaux européens, aux dessertes nationale et interrégionales

La mobilité inter-régionale est un élément essentiel pour le dynamisme de la région Pays de la Loire. Les dessertes ferroviaires interrégionales entre Nantes et Rennes et Nantes-Bordeaux ne sont pas satisfaisantes même si des travaux de modernisation sont en cours.

Le contournement ferroviaire de la raffinerie de Donges afin de développer le site et de pérenniser la production de la raffinerie dont l'activité économique est primordiale pour le bassin estuarien en matière d'emploi et pour le trafic du Grand Port Maritime. Il s'agit de réduire l'exposition aux risques industriels à l'endroit de la voie ferrée traversant la raffinerie de Donges.

Le projet du transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique sur le site de Notre-Dame-des-Landes vise à faire face à l'augmentation continue du trafic et à la saturation des équipements : +5 % de croissance par an depuis 20 ans, +47 % entre 2011 et 2016. Nantes-Atlantique se positionne comme le 7^e aéroport de province et le 1^{er} aéroport du Grand Ouest. En 2016, 4,7 millions de voyageurs ont été enregistrés soit 99 % du trafic aérien régional.

6-8 Des entraves à la mobilité plus marquées sur certaines parties du territoire régional

Même si la région est bien pourvue en infrastructures de transports, la mobilité n'est pas la même partout dans la région. Des entraves à la mobilité existent en Pays de la Loire et influencent l'autonomie et le bien-être des populations : ces dernières jouent à la fois sur l'accès à l'emploi, sur l'accès aux biens et services ou à l'offre de soins.

Une étude menée par la Dreal Pays de la Loire et le Cerema³⁸ a permis d'identifier en Pays de la Loire, les territoires où les populations sont les plus vulnérables aux questions de mobilité. L'analyse repose sur l'étude de facteurs qui limitent la mobilité. Ces derniers sont classés en deux catégories :

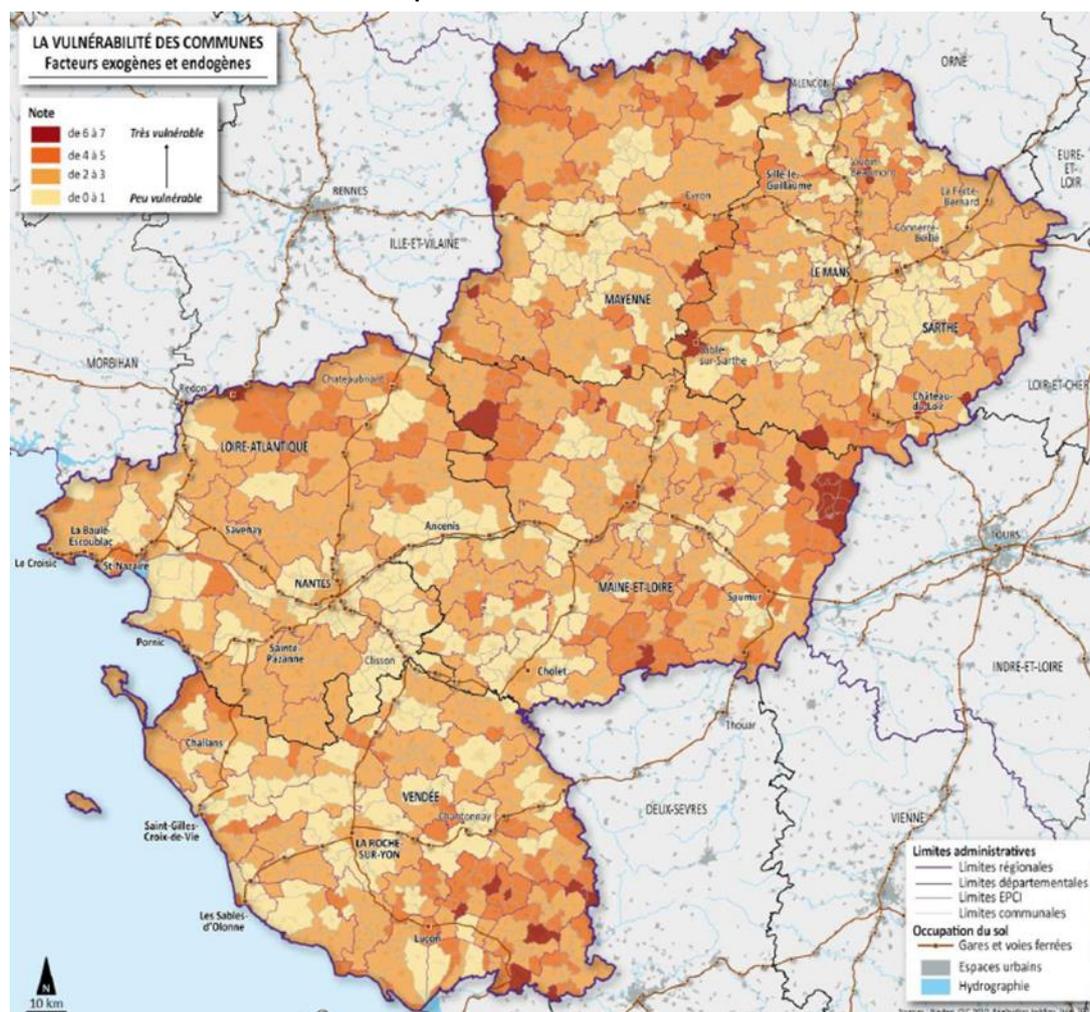
- Les facteurs endogènes c'est-à-dire liés à la personne³⁹ : les habitants ont-ils les revenus suffisants pour posséder une voiture, acheter du carburant ? Ont-ils les moyens physiques de se déplacer (âge) ?
- Les facteurs exogènes, liés au territoire : les habitants ont-ils accès aux transports en commun ? Quelle est la distance d'accès à la gare la plus proche ?⁴⁰

³⁸ Dreal Pays de la Loire, « Approche sociale de la mobilité dans les territoires peu dense », avril 2016.

³⁹ Part des jeunes et part des plus de 65 ans, part des ménages sans voiture, part des ménages ayant deux voitures ou plus, taux de chômage, part des emplois précaires part des CSP agriculteurs, ouvriers et employés, part des ménages non imposables, part des ménages sous le seuil de pauvreté, part du transport dans le budget des ménages.

⁴⁰ Distance domicile-travail, distance d'accès à une gare, présence de transports en commun sur la commune.

La vulnérabilité des communes aux questions de mobilité



Source : Dreal Pays de la Loire, « Approche sociale de la mobilité dans les territoires peu dense », avril 2016

La carte qui précède nous donne un aperçu des territoires les plus fragiles du point de vue de la mobilité lorsque l'on prend en compte les deux types de facteurs (endogènes et exogènes). Les espaces les plus vulnérables se localisent essentiellement dans des zones rurales.

Le Maine-et-Loire est d'un des départements qui concentre les plus de communes considérées comme très vulnérables, on les retrouve :

- à l'est du Maine-et-Loire, autour de Noyant
- au sud du département, autour de Vihiers
- plus à l'ouest entre Pouancé et Segré.

En Mayenne comme en Sarthe, les communes les plus vulnérables se situent plutôt le long des frontières départementales. En Vendée, l'extrême sud-est est plus fragile que le reste du département. En Loire-Atlantique, peu de communes apparaissent vulnérables, elles se situent alors plutôt au nord du département.

7- Une richesse du patrimoine naturel à préserver

Les Pays de la Loire offrent une diversité de paysages avec des milieux naturels et anthropiques d'une grande valeur patrimoniale et paysagère. Le bocage constitue le paysage le plus courant. Bordant l'océan Atlantique, la région est également pourvue de paysages littoraux et de marais, zones humides d'importance majeure. Son réseau hydrographique est dense et il alimente en partie le plus grand fleuve de France : la Loire. La région offre ainsi divers paysages ligériens, caractéristiques des vallées fluviales et rivulaires, ainsi que des paysages viticoles uniques. Au sud et au nord-est de la région, respectivement dans le Bassin aquitain et le Bassin parisien, les paysages sont davantage marqués par des champs ouverts ou des espaces boisés. Le dynamisme démographique et le développement économique de la région représentent ainsi un véritable défi pour la préservation de cet environnement.

7-1 Une grande région agricole où l'élevage et le végétal spécialisé sont bien représentés

Les Pays de la Loire cumulent climat et relief favorables à l'agriculture ainsi qu'une surface boisée parmi les plus réduites des régions françaises. L'agriculture, à dominante élevage, se caractérise aussi par une diversité des productions végétales et marque le paysage, entre bocage et plaines ouvertes.

7-1-1 Au cours des dernières décennies, l'agriculture régionale a connu d'importantes mutations

En 25 ans, le nombre d'exploitations a chuté de plus d'un tiers, avec la disparition de nombreuses petites exploitations et le regroupement des structures, mouvement engagé depuis les années 1970. La superficie moyenne des exploitations a augmenté, passant de 27 ha en 1963 à 67 ha en 2013 (61 ha en France métropolitaine). Dans les départements ligériens, la surface moyenne par exploitation varie désormais de 50 hectares en Mayenne à 81 hectares en Vendée. Elle est de 58 hectares en Maine-et-Loire, 64 en Loire-Atlantique et 71 en Sarthe.

« En Pays de la Loire comme ailleurs, l'agriculture et la sylviculture participent largement à l'identité régionale et à la gestion de l'espace. Ces activités de valorisation et de gestion de la nature par certaines pratiques adaptées et variées, contribuent donc aussi à la préservation de nombreux milieux naturels et à celle des espèces animales et végétales qui leur sont inféodées »⁴¹.

7-1-2 Des inquiétudes sur le devenir de la biodiversité au regard des mutations socio-économiques en cours et à venir

« Si l'ensemble du territoire régional bénéficie actuellement d'une diversité de pratiques de gestion favorables à la biodiversité, des inquiétudes se font jour sur leur devenir au regard des mutations socio-économiques en cours et à venir. Ainsi, les départs massifs à la retraite des agriculteurs, la déprise agricole sur certains secteurs peu accessibles ou faiblement valorisables (coteaux, fonds de vallée, etc.) et à l'inverse une intensification et une banalisation des secteurs plus favorables à l'agriculture, posent une véritable interrogation sur le devenir de cet espace rural qui couvre 69 % du territoire régional. »⁴²

De surcroît, en Pays de la Loire, le développement économique comme l'arrivée de nouvelles populations peuvent engendrer des conflits d'usage autour de l'utilisation de la ressource foncière. La demande de terrains à bâtir pour ces nouveaux habitants et les besoins d'infrastructures (réseaux de communications, routes) sont importants et peuvent pousser à convertir toujours plus d'espaces naturels et agricoles.

7-1-3 Mais également de belles perspectives grâce au développement de filières de valorisation

« **A contrario, l'attractivité agricole des territoires de bocage ou de grandes zones humides par le développement de filières de valorisation** (bois bocage, viande, ...) constitue une opportunité pour le maintien des activités agricoles garantes de la conservation de la biodiversité. Il en est de même pour les initiatives en faveur d'une gestion forestière durable et l'intégration d'espaces forestiers dans des projets territoriaux. »⁴³

⁴¹ Source : Région Pays de la Loire, « État des lieux régional sur la biodiversité et ses activités associées ».

⁴² Source : Région Pays de la Loire, « État des lieux régional sur la biodiversité et ses activités associées ».

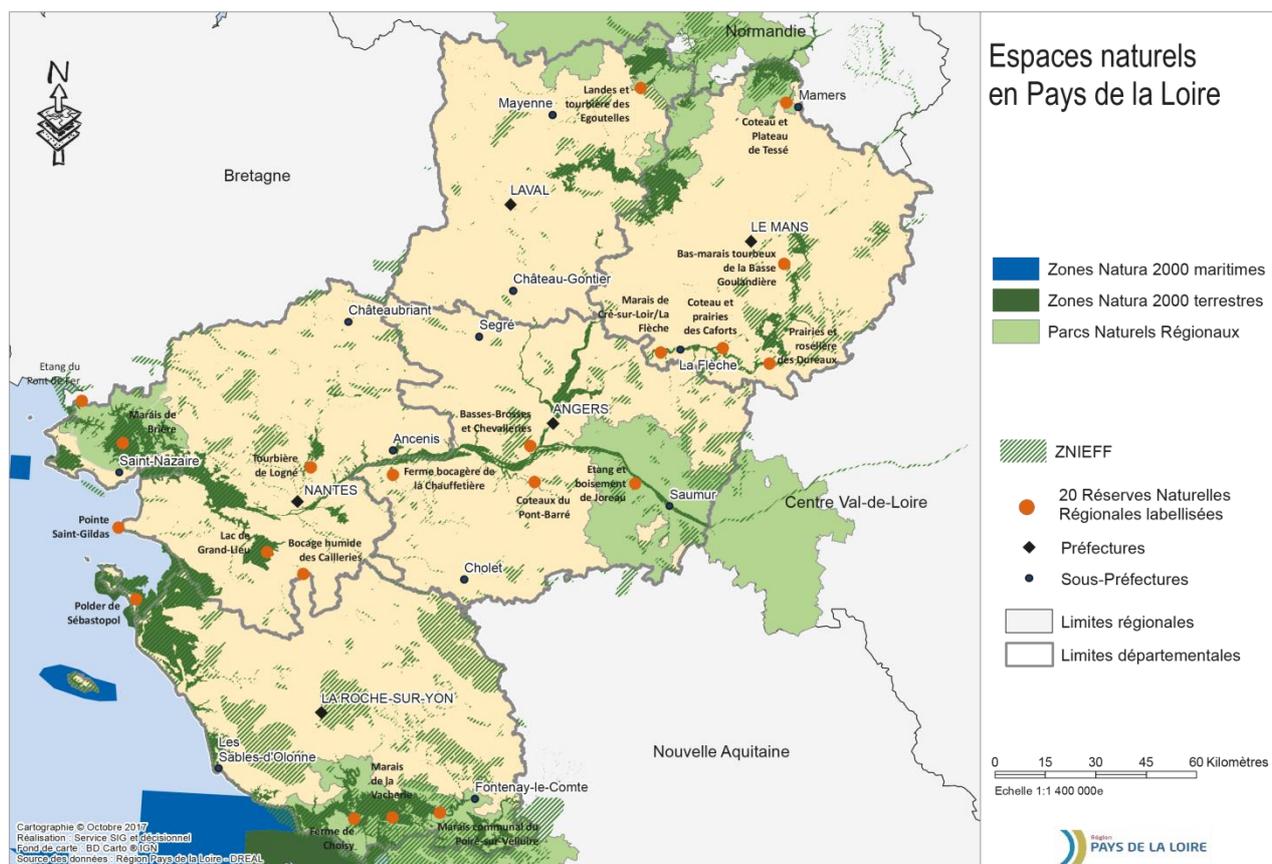
⁴³ Source : Région Pays de la Loire, « État des lieux régional sur la biodiversité et ses activités associées ».

7-2 Des espaces naturels à forte valeur patrimoniale

Le territoire régional abrite près de 20 % de sols naturels. C'est moitié moins qu'en France métropolitaine. Région de plaine, les Pays de la Loire abritent peu de sols boisés (forêts, peupleraies, haies...) : 15,1 % de la surface régionale contre 31 % en France métropolitaine. En 2014, la forêt occupe 10 % de l'espace régional, les Pays de la Loire sont la région la moins forestière de France métropolitaine (27,5 %). Cette faible proportion masque cependant des disparités régionales : les plus grands massifs se situant en Sarthe avec 17,3 % de la surface départementale et en Maine-et-Loire (11,3 %).

En lien avec cette plus faible proportion d'espaces naturels, la région est relativement moins couverte par les inventaires et protections du patrimoine naturel que le territoire national. En Pays de la Loire, 18 % de la superficie fait l'objet d'un inventaire Znieff⁴⁴, contre 30 % en France métropolitaine. De plus, 8 % de la superficie (terrestre) est identifiée Natura 2000⁴⁵, contre 13 % au niveau national.

Les espaces naturels en Pays de la Loire



Dans chaque département, les mesures d'inventaire et de protection du patrimoine naturel concernent des parties bien spécifiques des territoires :

- le littoral et la partie sud de la Vendée, département le plus concerné par des inventaires et des protections du patrimoine naturel ;
- la vallée de la Loire et l'est du département en Maine-et-Loire ;
- les franges du territoire de la Sarthe comme la Vallée du Loir, les Alpes mancelles et la forêt de Perseigne ;
- la partie ouest du département de Loire-Atlantique.

⁴⁴ **Znieff** (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique ou floristique) : territoires naturels qui présentent un intérêt écologique, faunistique ou floristique particulier et qui ont fait l'objet d'un inventaire scientifique national sous l'autorité du Muséum National d'Histoire Naturelle. Les inventaires Znieff n'ont pas de valeur réglementaire stricto sensu.

⁴⁵ Sites **Natura 2000** : sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Le réseau Natura 2000 est installé pour mettre en application les directives européennes "Habitat-Faune-Flore" et "Oiseaux" et vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe.

La Mayenne est moins concernée par ces mesures de protection que ses voisins ligériens, ces dernières se concentrent plutôt dans un quart nord-est du département.

Au-delà des ces divers inventaires, l'ensemble des départements de la région abrite également des Parcs Naturels Régionaux (PNR). Ils sont au nombre de quatre : Normandie-Maine en Sarthe et en Mayenne, Loire-Anjou-Touraine en Maine-et-Loire, Brière en Loire-Atlantique et enfin, en Vendée, le PNR Marais Poitevin.

En Pays de la Loire, 230 sites répartis sur les 5 départements sont inscrits ou classés⁴⁶ : marais littoraux, Val de Loire inscrit au patrimoine Mondial de l'Unesco... Ces sites emblématiques contribuent à l'attractivité de la région et participent au dynamisme du tourisme.

Les Pays de la Loire couvrent également des espaces à forte valeur patrimoniale, notamment des milieux humides. **Les zones humides d'importance majeure représentent environ 13 % du territoire régional, contre environ 7 % du territoire métropolitain.** Cinq zones humides, désignées au titre de la convention de Ramsar⁴⁷, sont reconnues pour leur intérêt mondial : le marais de Grande Brière et du Brivet, le lac de Grandlieu, les basses vallées angevines, les marais salants de Guérande et du Mès, ainsi que l'ensemble Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts. 4 de ses 5 sites se situent en Loire-Atlantique et un en Vendée.

« Le développement démographique de la région et ses besoins en termes d'urbanisation et d'infrastructures influencent également les tendances de la biodiversité sur le territoire puisqu'elles concourent à l'artificialisation des sols, à l'augmentation du risque de pollutions diffuses ou ponctuelles et à la fragmentation des réseaux d'espaces naturels. »⁴⁸

7-3 Des ressources en eau souvent fragilisées

Le bassin Loire-Bretagne s'étend sur plus de 156 680 km², soit 28 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Loire et de ses affluents (117 800 km²), au bassin de la Vilaine, et aux bassins côtiers bretons et vendéens. Il recouvre 36 départements et près de 13 millions d'habitants. Le bassin Loire-Bretagne couvre la quasi-totalité de la région Pays de la Loire.

7-3-1 Un état écologique des masses d'eau de la région très médiocre

Les Pays de la Loire abritent des ressources en eau souvent fragilisées. Parmi les 18 000 km de cours d'eau, seulement 11 % sont en bon état écologique (état 2013, publié en 2015). Sur l'ensemble du bassin Loire Bretagne, 26 % des cours d'eau atteignent le bon état et 43 % à l'échelle nationale. Ce chiffre régional masque de vraies disparités au sein du territoire : la situation est ainsi plus dégradée en Loire-Atlantique, Vendée et Maine-et-Loire qu'en Mayenne et en Sarthe.

Part des cours d'eau n'atteignant pas le bon état écologique

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
% des cours d'eau atteignant le bon état écologique	2%	5 %	22 %	25 %	1 %

Source : Préfecture Pays de la Loire, Note d'enjeux de l'Etat.

L'objectif de bon état écologique des cours d'eau a ainsi été reporté au-delà de 2021 pour 62 % des rivières en Pays de la Loire contre seulement 40 % pour le bassin Loire-Bretagne⁴⁹. L'ensemble du territoire régional est également classé en zone vulnérable aux nitrates (d'origine agricole)⁵⁰.

⁴⁶ La loi du 2 mai 1930, désormais codifiée (Articles L.341-1 à 342-22 du Code de l'Environnement), prévoit que les monuments naturels ou les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque présentant un intérêt général peuvent être protégés. **L'inscription** est la reconnaissance de l'intérêt d'un site dont l'évolution demande une vigilance toute particulière. C'est un premier niveau de protection pouvant conduire à un classement. Le **classement** est une protection très forte destinée à conserver les sites d'une valeur patrimoniale exceptionnelle ou remarquable. Source : Dreal.

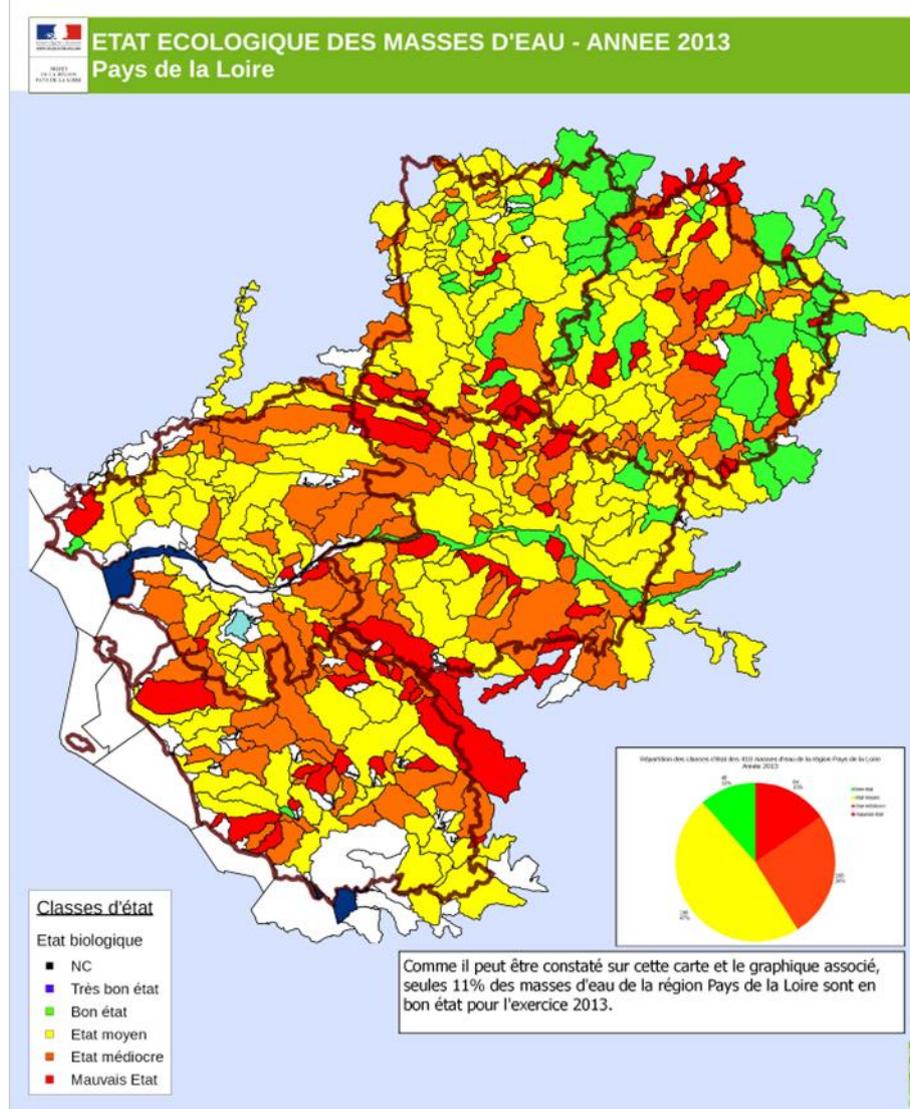
⁴⁷ Sites **Ramsar** : zones humides reconnues d'importance internationale pour lesquelles l'État français a signé la convention relative aux zones humides d'importance internationale, dite Ramsar. Cette désignation constitue un label de reconnaissance internationale et non une protection réglementaire.

⁴⁸ Source : Région, *Projet d'état des lieux régional sur la biodiversité*.

⁴⁹ Source : Dreal Pays de la Loire.

⁵⁰ Source : Dreal Pays de la Loire.

État écologique des cours d'eau en 2013



« S'agissant des masses d'eau souterraines 48 % sont en bon état avec un objectif de 70 % à l'horizon 2021. Les causes de la dégradation sont liées aux pollutions diffuses d'origine agricoles (nitrates et/ou pesticides à et à un déséquilibre quantitatif entre prélèvements et ressource...). Enfin, concernant les eaux littorales, environ 62 % sont en bon état global, les autres masses sont en état moyen à médiocre.»⁵¹

7-3-2 Et une consommation d'eau qui recule en Pays de la Loire

Selon les régions, l'usage fait des prélèvements d'eau douce diffère largement. Les prélèvements à destination de l'agriculture sont assez concentrés dans le sud de la France tandis que ceux à destination de l'industrie se situent plutôt au Nord et à l'Est. Les volumes destinés à l'eau potable sont répartis sur l'ensemble du territoire en lien avec la présence de population. Enfin, les prélèvements destinés au refroidissement des centrales électriques sont concentrés sur quelques sites, notamment la centrale de Cordemais en Loire-Atlantique.

⁵¹ Source : Préfecture Pays de la Loire, Note d'enjeux de l'Etat.

Les prélèvements en Pays de la Loire par usage et par département en 2013

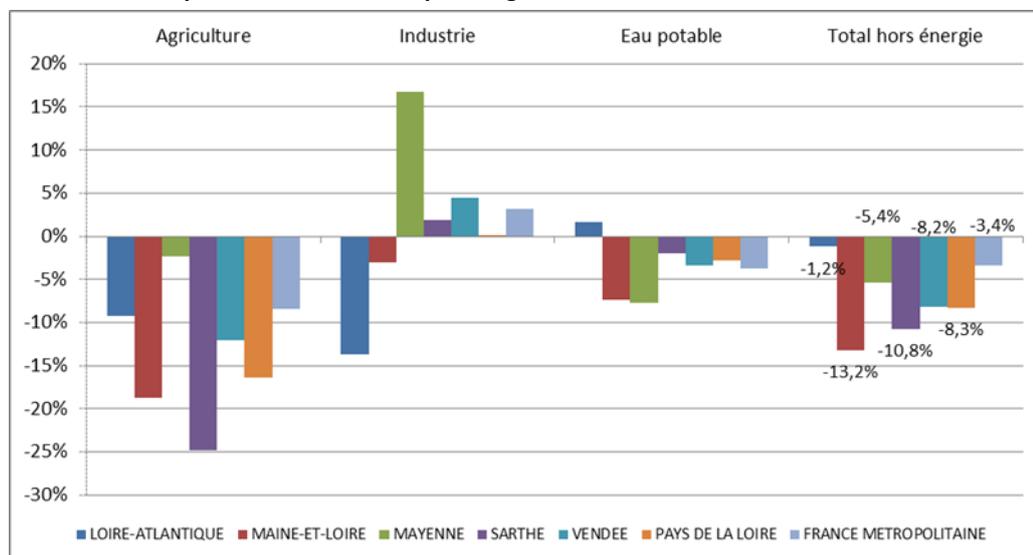
(en millions de m ³)	Agriculture	Industrie	Énergie	Eau Potable
Loire-Atlantique	20	4	1 103	84
Maine-et-Loire	54	4	-	52
Mayenne	2	3	-	25
Sarthe	32	15	-	45
Vendée	65	2	-	51
Pays de la Loire	174	28	1 103	257
France métropolitaine	2 776	2 745	17 023	5 283

Source : Onema, Banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE). Traitements : SOeS, 2016

Les prélèvements en eau douce pour l'agriculture sont plus importants en Maine-et-Loire et en Vendée. En Loire-Atlantique, la présence de la centrale thermique de Cordemais explique les prélèvements importants pour le secteur de l'énergie. Toutefois, la majorité de ces derniers prélèvements sont restitués au milieu naturel, à proximité du lieu de prélèvement.

Hors énergie, la consommation en eau des Pays de la Loire représente 5,5 % de la consommation en eau de la France métropolitaine, soit un poids similaire au poids de la population ligérienne dans l'Hexagone.

L'évolution des prélèvements en eau par usage de 2010 à 2013



Source : Onema, Banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE). Traitements : SOeS, 2016

Entre 2010 et 2013, les prélèvements en eau diminuent en Pays de la Loire et ce plus rapidement qu'en moyenne en France métropolitaine. Les baisses sont marquées dans l'agriculture dans les départements des Pays de la Loire. S'agissant de l'eau potable, la consommation progresse en Loire-Atlantique, conséquence de l'augmentation de population du département. Ailleurs, les prélèvements d'eau douce pour l'alimentation en eau potable sont en retrait à l'image de ce qui se passe en France.

Ce mouvement de baisse des volumes d'eau douce prélevée pour satisfaire les principaux usages de l'eau est à l'œuvre depuis le milieu des années 2000 en France. En 2013, ces volumes s'élèvent à 33 milliards de m³ pour la France métropolitaine lorsque l'on inclut les prélèvements pour l'irrigation de canaux⁵², canaux absents en Pays de la Loire.

Ainsi ce sont près de 500 millions de m³ qui sont prélevés chaque année en Pays de la Loire. 15 % dans les eaux souterraines et 85 % dans les eaux de surface. La préservation de la qualité des cours d'eaux est essentielle et **la quasi-totalité de la région est ainsi couverte par des schémas d'aménagement, de gestion des eaux (SAGE).**

⁵² En vue du maintien de la navigabilité ou de la circulation de l'eau dans ces ouvrages.

7-4 Inondations et accidents technologiques pour principaux risques

En Pays de la Loire, le relief est peu élevé. Dès lors la région est principalement exposée au risque d'inondation, par débordement de cours d'eau et par submersion marine : plus de 500 communes sont identifiées comme à risque d'inondation. 5,7 % de la population régionale serait exposée à ces risques d'inondations par débordement des cours d'eau contre 10,5 % du total national. D'autres types de risques naturels, pour certains très localisés, sont également identifiés : mouvements de terrain (liés à la présence de cavités souterraines et aux phénomènes de retrait-gonflement des argiles), érosion littorale, risque sismique, tempêtes... Les départements du Maine-et-Loire, de la Sarthe et dans une moindre mesure de la Mayenne sont les plus sensibles au risque de mouvements de terrain. Le Maine-et-Loire est aussi concerné par le risque d'inondation par débordement des cours d'eau : 10 % de sa population pour seulement 3 % en Mayenne. La Loire-Atlantique et la Vendée sont surtout exposées aux risques dits littoraux : inondations maritimes, recul du trait de côte, avancées de dunes... **13 plans de prévention des risques littoraux (PPRL)⁵³ ont été prescrits dans la région, 4 en Loire-Atlantique et 9 en Vendée. 10 territoires couverts par un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) et 6 territoires classés Territoires à risques importants (TRI) par l'Etat.**

Le risque d'inondation par débordement de cours d'eau selon les départements

	Part de la surface départementale	Part de la population
Loire-Atlantique	10 %	5 %
Maine-et-Loire	11 %	10 %
Mayenne	2 %	3 %
Sarthe	5 %	4 %
Vendée	13 %	4 %

Source : MEEM.

Le territoire est également soumis à des risques technologiques, et plus spécifiquement à des risques industriels. Il compte notamment **28 installations classées Seveso « seuil haut »⁵⁴**. 6 de ces sites sont localisés dans l'estuaire de la Loire, avec une concentration dans la zone industrialo-portuaire de Montoir-Donges (2^e raffinerie de pétrole de France, 1^{er} terminal méthanier d'Europe). Les Pays de la Loire sont par ailleurs exposés au risque lié au transport de matières dangereuses et au risque, plus localisé, de rupture de barrage⁵⁵.

« Enfin, du fait de sa situation en aval de la Loire, la région peut difficilement maîtriser les pollutions produites en amont du territoire et acheminées par le fleuve. »⁵⁶

⁵³ Le plan de prévention des risques est un document réglementaire qui vise principalement à maîtriser l'urbanisation dans les zones à risques.

⁵⁴ Seveso seuil haut : classification de certains établissements industriels présentant des risques d'accidents majeurs issue de la directive Seveso. On distingue par ordre d'importance décroissante sur le plan du potentiel de danger les installations dites « seuil haut », présentant un risque majeur, les installations dites « seuil bas », présentant un risque important.

⁵⁵ Une vingtaine de barrages identifiés dans les dossiers départementaux sur les risques majeurs en Pays de la Loire. Ils sont localisés en Maine-et-Loire, Mayenne et Vendée.

⁵⁶ Dreal, Profil environnemental des Pays de la Loire.

8- Une région sensibilisée à la problématique de la gestion des déchets

La région des Pays de la Loire compte environ 400 entreprises dans le secteur des déchets, soit près de 7 000 salariés. Les enjeux économiques, environnementaux, sociétaux et d'aménagement du territoire sont par conséquent majeurs tant en matière de prévention que de gestion des déchets.

La loi NOTRe d'août 2015 a confié à la Région, la responsabilité d'élaborer un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PPGD). Celui-ci a vocation à se substituer aux plans régionaux de prévention et de gestion des déchets dangereux, ainsi qu'aux Plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux et aux Plans de prévention et de gestion des déchets issus du bâtiment, qui relevaient auparavant de la compétence des Conseils départementaux. En Pays de la Loire, l'intégration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets au SRADETT est prévue à l'horizon 2019.

8-1 Des disparités départementales dans la gestion des déchets non dangereux

Les déchets non dangereux sont très variés et d'origines diverses. Trois principales catégories de déchets non dangereux peuvent néanmoins être distinguées :

- Déchets ménagers et assimilés (DMA) ;
- Déchets de l'assainissement collectif ;
- Déchets non ménagers provenant des activités industrielles, de l'agriculture, des administrations et des administrations publiques qui sont communément appelées Déchets Industriels Banalisés (DIB).

La priorité pour les producteurs de déchets non dangereux (ménages, collectivités et acteurs économiques) est d'en diminuer la production puis de développer leur recyclage. Le transit et le traitement dans des installations classées pour la protection de l'environnement doivent in fine être effectués dans des installations adaptées aux déchets dangereux.

Globalement, les Pays de la Loire se caractérisent par un comportement satisfaisant des usagers pour le tri et l'apport volontaire des déchets vers des filières de valorisation. Selon l'ADEME, le ratio des ordures ménagères résiduelles (OMR⁵⁷) est inférieur à la moyenne nationale, soit 195 kg/habitant/an (contre 269 Kg/habitant/an à l'échelle nationale).

Les déchets non dangereux peuvent par ailleurs être analysés à une échelle plus fine. Les Plans Départementaux comprennent un diagnostic concernant les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), la collecte sélective et les déchèteries⁵⁸.

La collecte des déchets non dangereux en Kg par habitant et par en 2015

	OMR	Collecte sélective	Déchèterie
Loire-Atlantique	203,1	89,5	295,2
Maine-et-Loire	164,3	86,1	293,5
Mayenne	182,0	80,0	311,0
Sarthe	191,4	79,1	253,6
Vendée	169,1	92,0	336,9

Sources : Plan départementaux des déchets dangereux.

Compte tenu des objectifs fixés au sein des plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux, excepté en Loire-Atlantique⁵⁹, l'ensemble des départements ont d'ores et déjà atteint leurs objectifs sur le plan de la réduction des tonnages d'ordures ménagères résiduelles (OMR). Ce ratio se révèle faible en Vendée et dans

⁵⁷ Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) désignent la partie des déchets restant après la collecte sélective. Avec les changements de comportements et l'optimisation des moyens de collecte à la source permettant une meilleure valorisation des déchets, la quantité d'OMR tend à baisser.

⁵⁸ Notons qu'il n'existe pas de bilan pour les plans de prévention et de gestion des déchets du BTP dans la mesure où ces plans sont trop récents pour certains et qu'aucune commission n'a été réunie permettant d'avoir des chiffres d'évolution, deux n'ont pas été élaborés.

⁵⁹ Le PPGD fixait un objectif de 200 Kg par habitant/an en 2015. Le ratio effectif calculé pour cette année sur le département est de 203,1 Kg par habitant/an.

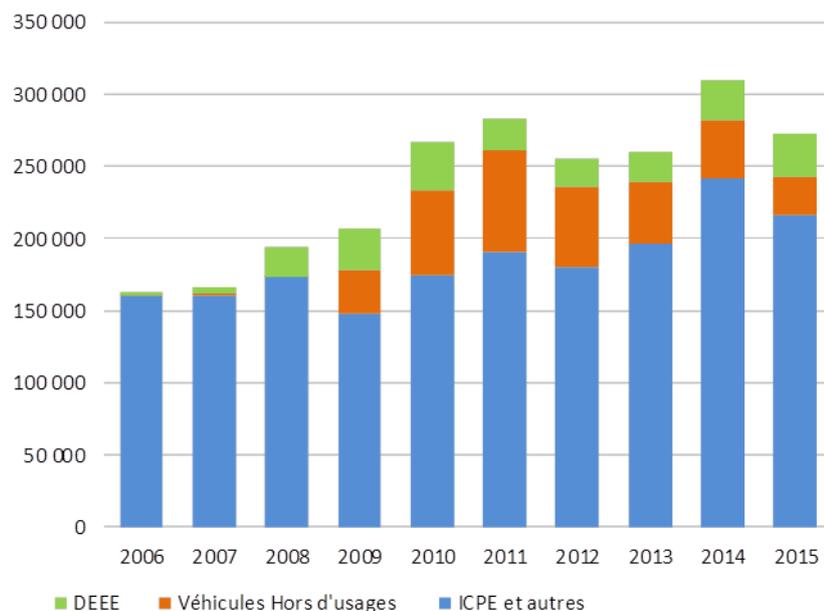
le Maine-et-Loire, soit respectivement 169,1 et 164,3 Kg/habitant/an, traduisant ainsi une bonne sensibilisation des usagers au tri des déchets.

Les objectifs d'augmentation de collecte sélective⁶⁰ et parallèlement de diminution des tonnages collectés en déchèteries ne sont à l'inverse pas atteints. La collecte sélective progresse néanmoins pour l'ensemble des départements sauf dans le Maine-et-Loire (86,1 kg/habitant/an en 2015 contre 95 en 2005).

8-2 Un territoire maîtrisant la production de déchets dangereux

En Pays de la Loire, la collecte de déchets dangereux⁶¹ est estimée à plus de 273 000 tonnes en 2015⁶². Elle progresse ainsi de 68 % par rapport à 2006, année de référence du PREDD (Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux). Cette évolution résulte notamment d'une amélioration des méthodes d'enregistrement et de collecte⁶³.

Évolution de la collecte de déchets dangereux en Pays de la Loire entre 2006 et 2015



Source : Irep (2015) – éliminateurs de déchets

Les déclarations réalisées par les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) portant sur les déclarations de déchets dangereux de plus de 2 tonnes par an, donnent une appréciation de la production de déchets dangereux par les entreprises du territoire. Les données enregistrées chaque année entre 2006 et 2015 révèlent une stabilisation de la production des déchets dangereux sur la région des Pays de la Loire. Celle-ci passe de 105 827 tonnes à 106 565 tonnes, soit +0,7 % sur 9 ans.

64 % des déchets dangereux générés en Pays de la Loire sont directement traités au sein de la région. Le territoire s'avère en effet doté de nombreuses installations couvrant la majorité de ses besoins : traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), des déchets d'activités de soins à risques infectieux, des véhicules hors d'usage et des déchets associés, des déchets amiantés. Entre 2006 et 2015, parmi les déchets dangereux générés en Pays de la Loire, la part valorisée est passée de 63 % à 68 %. Certaines installations sont parallèlement spécialisées dans le traitement des déchets provenant d'autres régions (résidus d'incinération, DEEE).

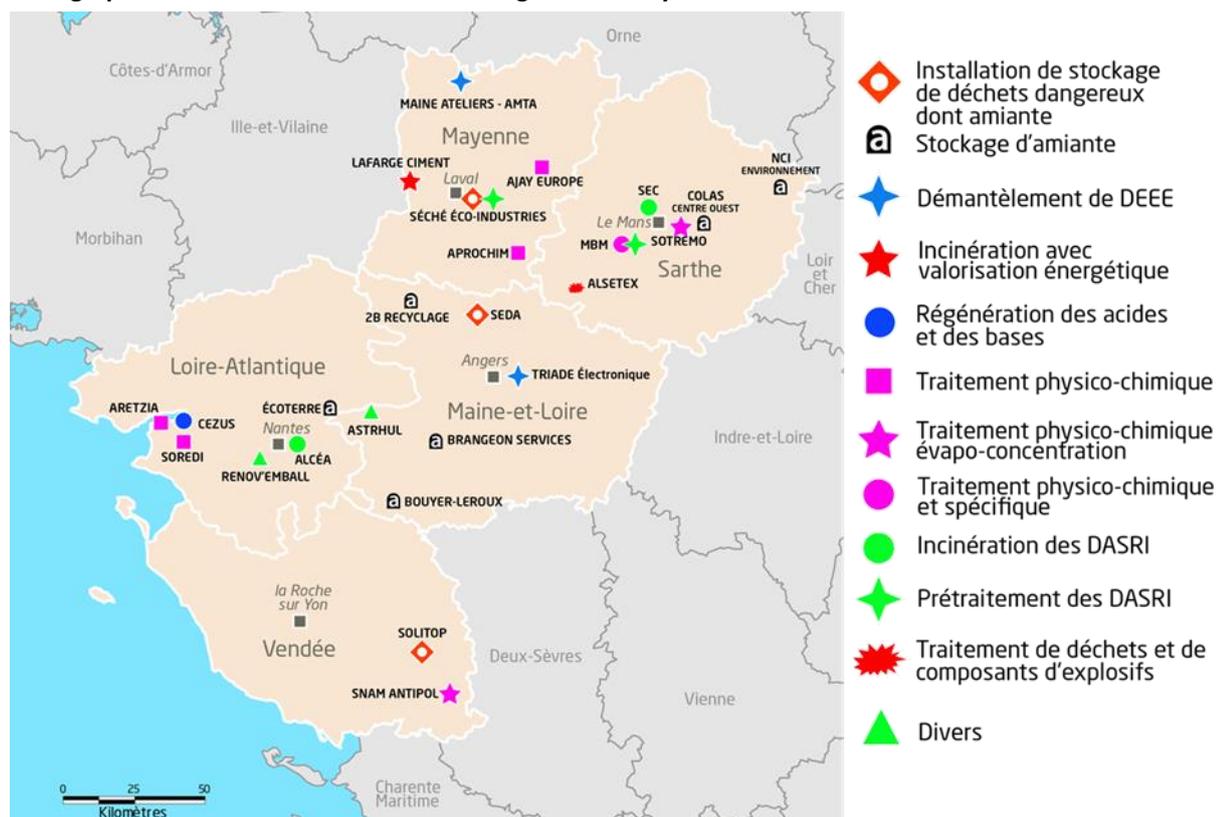
⁶⁰ La collecte sélective comprend le verre, les emballages ménagers (papier, cartons, acier, aluminium) et les journaux-magazines.

⁶¹ Selon le code de l'environnement, un déchet est un résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, une substance, un matériau, un produit que son détenteur destine à l'abandon. Il est plus particulièrement qualifié de « dangereux » s'il présente un risque pour la santé ou l'environnement. Plusieurs acteurs sont susceptibles de produire des déchets dangereux sur un territoire : les industriels, les artisans, les commerçants, les agriculteurs, les établissements de soins ou même les ménages.

⁶² Cette estimation de la collecte ne concerne que les déchets générés en région.

⁶³ Les Véhicules Hors d'Usage et les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ne sont notamment comptabilisés que depuis 2008-2009.

Cartographie des installations de déchets dangereux en Pays de la Loire



Note : DASRI, Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux.

Source : Région des Pays de la Loire

2 des 4 objectifs prévus dans le PREDD à l'horizon 2019 sont d'ores et déjà atteints de valorisation et du transport des déchets dangereux. La production de déchets affiche des résultats encourageants⁶⁴. Le captage des déchets dangereux en région reste en revanche sensiblement inférieur aux objectifs du Plan. La mesure de cet indicateur est un exercice complexe dans la mesure où une part de la production des déchets dangereux ne peut que faire l'objet d'une estimation. C'est en particulier le cas des Déchets Dangereux Spécifiques (DDS ou déchets dangereux des ménages) et des activités artisanales.

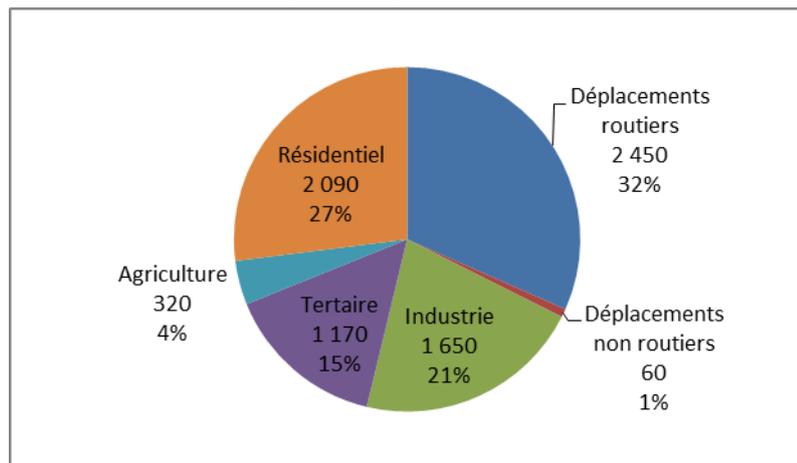
⁶⁴ La production est stable en comparaison à 2006. L'objectif est de diminuer de 4% la production de déchets dangereux à l'horizon 2019.

9- Un territoire en marche vers la transition énergétique

9-1 Une stabilité des consommations d'énergie finale

Les deux tiers de la consommation énergétique finale de la région Pays de la Loire sont d'origine fossile (produits pétroliers et gaz naturel). Les consommations d'énergie finale de la région s'élèvent à 7,7 Mtep en 2014. Depuis 2008, elles sont assez stables : les progressions de consommation liées aux augmentations de la population et de l'activité des entreprises sont compensées par l'amélioration des performances énergétiques⁶⁵. La consommation finale varie ainsi essentiellement en fonction de l'aléa climatique. Les déplacements routiers réalisés par les ménages et les professionnels représentent le premier poste de consommation de l'énergie en région suivi de près par le parc résidentiel (27 %).

La consommation d'énergie finale par secteur utilisateur en 2014 en Pays de la Loire, en ktep



Source : Basemis, novembre 2016.

9-2 Une production d'énergie renouvelable en hausse

La part des énergies renouvelables est toujours minoritaire dans le bilan énergétique régional mais elle progresse : les énergies renouvelables représentent 11 % de la consommation d'énergie en Pays de la Loire en 2014 contre 8 % en 2008. L'ensemble des départements ligériens hébergent des installations de productions d'énergie renouvelables et certaines filières sont en plein développement comme l'éolien terrestre, les panneaux photovoltaïques.

En dix ans, de 2006 à 2016, la part renouvelable de la production d'électricité régionale est ainsi passée de 0 à 34 %⁶⁶. Toutefois, en 2016, la production d'électricité renouvelable ne couvre que 7,3 % des besoins en électricité dans les Pays de la Loire.

Au 31 mars 2017, le département de Loire-Atlantique est le premier de la région par la puissance de ses installations d'éoliennes terrestres : 45 % de la puissance installée en Pays de la Loire. S'agissant de l'électricité d'origine photovoltaïque, la Vendée fait la course en tête avec le tiers de la puissance régionale déjà installée. Parmi les départements un peu en retrait, la Sarthe n'a pour le moment que peu développé les énergies renouvelables, notamment l'éolien terrestre qui totalise moins de 3 % de la puissance régionale.

⁶⁵ Basemis, inventaire 2008 à 2014, productions et consommations d'énergie, émissions de polluants et de gaz à effet de serre à l'échelle des Pays de la Loire et de ses départements, Air Pays de la Loire.

⁶⁶ Bilan électrique et perspectives, Pays de la Loire, 2016, RTE, avril 2017.

Productions d'électricité éolienne et photovoltaïque dans les départements ligériens au 31/03/2017

	Éolien terrestre		Photovoltaïque	
	Nombre et puissance cumulée des parcs autorisés et raccordés au réseau		Nombre et puissance cumulée des installations raccordées au réseau	
	Nombre	Puissance en MW	Nombre d'installations	Puissance en MW
Loire-Atlantique	35	336,4	11 775	98,5
Maine-et-Loire	10	102,5	8 361	93,8
Mayenne	12	99,5	3 663	32,0
Sarthe	2	18,8	5 269	53,5
Vendée	22	191,5	12 448	139,2
Pays de la Loire	81	748,7	41 516	416,9

Source : Dreal Pays de la Loire, juillet 2017.

La région bénéficie de conditions de vent plutôt favorables au développement du parc éolien. **Les Pays de la Loire détiennent ainsi le 6^e plus grand parc éolien France⁶⁷** (RTE, avril 2017). Par ailleurs, la région dispose d'une forte réserve de développement des Énergies Marines Renouvelables (EMR). Deux zones potentielles d'accueil existent actuellement⁶⁸ :

- Saint-Nazaire pour une puissance de 480 MW qui devrait être raccordée à l'horizon 2020 ;
- Et les Îles d'Yeu et de Noirmoutier à l'horizon 2022 pour une puissance de 496 MW.

Parallèlement le développement de la méthanisation et de la filière biogaz est aussi en cours : 58 unités valorisant du biogaz sont recensées en région au 1^{er} mars 2016. C'est en Maine-et-Loire et en Vendée que l'on compte le plus d'installations.

Difficilement mesurable, le bois énergie (cheminées, poêles...) est l'énergie renouvelable prédominante de la région mais est fortement émettrice de particules fines lorsque la combustion se fait dans les foyers ouverts. À l'échelle régionale, on peut estimer en 2009 la production d'énergie à 5 000 GWh, soit 70 à 75 % de la production d'énergie renouvelable⁶⁹.

⁶⁷ Source RTE avril 2017.

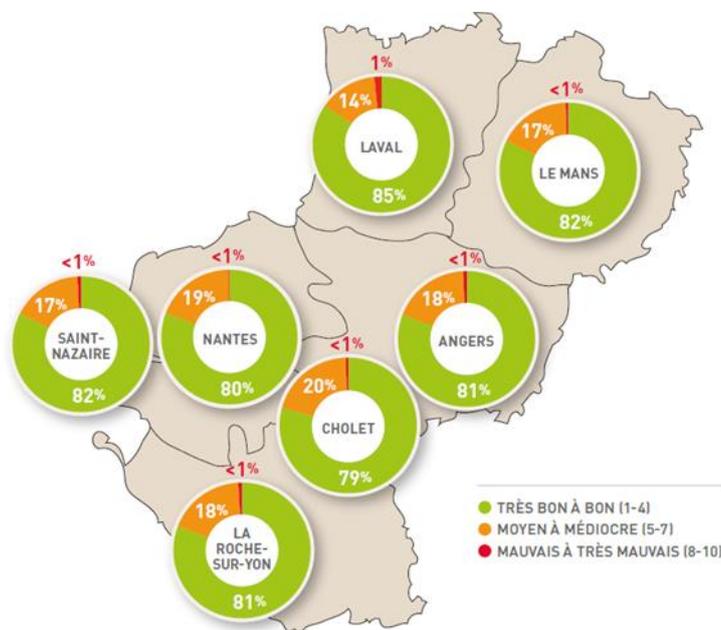
⁶⁸ Bilan électrique et perspectives, Pays de la Loire, 2016, RTE, avril 2017.

⁶⁹ Source SRCAE Pays de la Loire

9-3 De bons indices de qualité de l'air

La région apparaît relativement à l'abri des pollutions grâce à sa situation géographique qui favorise la dispersion des polluants. Toutefois, les activités industrielles, l'habitat et les transports peuvent localement provoquer des pollutions. « En Pays de la Loire, les valeurs limites à ne pas dépasser sont respectées, sauf à proximité d'importantes voies de circulation, mais les objectifs de qualité ne sont pas toujours atteints »⁷⁰.

Proportion de journée avec un air de bonne, moyenne ou mauvaise qualité, 2016



En 2016, 10 journées d'épisodes de pollution ont été enregistrées en Pays de la Loire. Par comparaison, sur la même période, 15 journées ont été totalisées dans les Hauts-de-France et 18 en Ile-de-France. Selon Air Pays de la Loire, la qualité de l'air est jugée bonne à très bonne de 288 jours par an à Cholet et jusque 310 jours à Laval⁷¹. Elle apparaît meilleure au nord de la région qu'au sud. Les différences sont toutefois limitées.

Source : Air Pays de la Loire.

Selon Air Pays de la Loire, entre 2008 et 2014, les émissions de polluants dans l'air diminuent. Le plus fort recul est pour le dioxyde soufre (-44 %) et les émissions de particules fines reculent également de -11 %.

9-4 Une légère baisse des émissions de gaz à effet de serre en Pays de la Loire

En 2014, la région a émis 32,8 MteqCO₂ contre 34,9 en 2008, soit une baisse de 6 % en 6 ans. La répartition des émissions par habitant montre des chiffres assez proches d'un département à l'autre. Deux exceptions :

- la Mayenne où la présence de la cimenterie Lafarge influence largement les résultats ;
- les présences de la raffinerie de Donges et de la centrale électrique de Cordemais en Loire-Atlantique impactent également à la hausse le ratio par habitant.

Les émissions de gaz à effet de serre par département en 2014

	en kteqCO ₂	par habitant
Loire-Atlantique	11 743	8,84
Maine-et-Loire	6 203	7,75
Mayenne	5 462	17,73
Sarthe	4 375	7,69
Vendée	5 041	7,68
Pays de la Loire	32 824	8,96

Source : Basemis, inventaire 2008-2014, novembre 2016.

⁷⁰ Profil environnemental des Pays de la Loire, février 2017

⁷¹ L'indice de la qualité de l'air :

- caractérise quotidiennement de façon simple et globale la qualité de l'air ;
- est compris entre 1 (très bon) et 10 (très mauvais) ;
- est égal au maximum des quatre sous-indices suivants : particules fines PM10, ozone, dioxyde d'azote et dioxyde de soufre.

Source : Air Pays de la Loire.

Les Pays de la Loire sont une grande région agricole. Par conséquent, l'agriculture est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre (34 %), en raison des importantes émissions de méthane de l'élevage et de protoxyde d'azote des cultures. La combustion dans les transports représente 23 % des émissions. Toutefois, la conservation des prairies dans les systèmes d'élevage de la région permet de stocker du carbone dans les sols, jouant un rôle de puits de carbone similaire à celui assuré par les forêts.

En Loire-Atlantique, département le plus peuplé et le moins agricole, ce sont les transports routiers qui rejettent le plus de gaz à effet de serre. Ailleurs en région le transport routier est généralement le second secteur émetteur, sauf dans le cas de la Mayenne où la cimenterie Lafarge impacte largement les émissions du territoire départemental.

Les émissions de gaz à effet de serre par département en 2014, principaux secteurs émetteurs

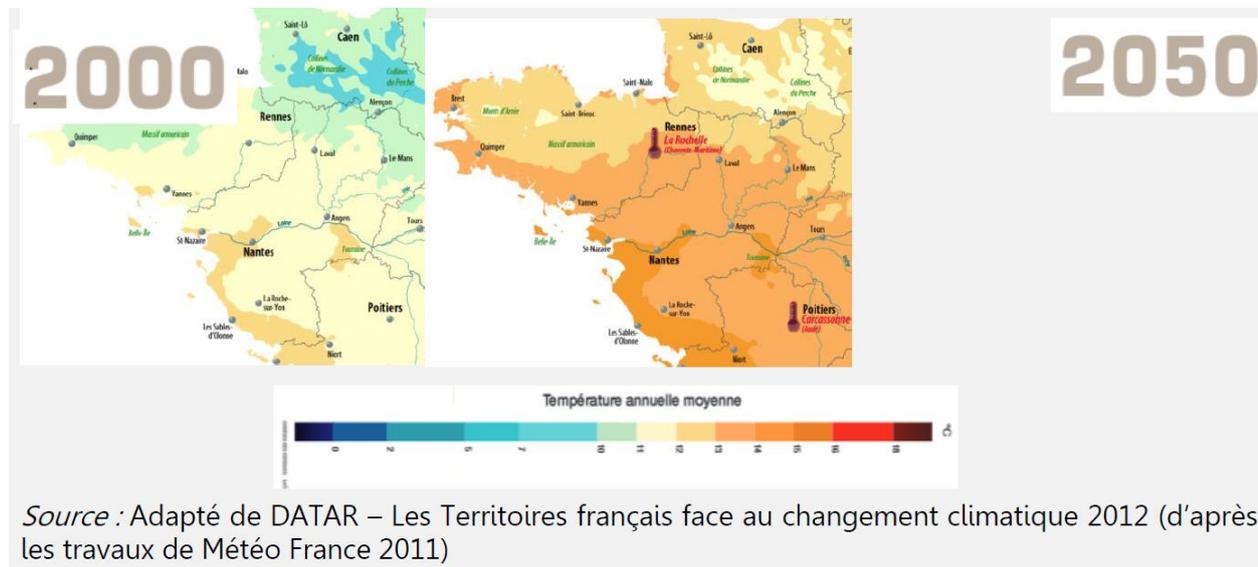
Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
1 ^e Transports routiers	1 ^{er} Agriculture	1 ^{er} Agriculture	1 ^{er} Agriculture	1 ^{er} Agriculture
2 ^e Agriculture	2 ^e Transports routiers	2 ^e Industrie	2 ^e Transports routiers	2 ^e Transports routiers

Source : Basemis, inventaire 2008-2014, novembre 2016.

9-5 Des températures moyennes possiblement en hausse de 2 à 5° à l'horizon 2050

En 2050, en Pays de la Loire, les températures moyennes annuelles pourraient progresser de 2 à 5° en fonction de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre selon des travaux réalisés par Météo France⁷². S'agissant des précipitations, les experts sont plus prudents. Elles devraient rester constantes en hiver et diminuer progressivement en été. Ces évolutions ne seront pas sans conséquences sur la production agricole, la fréquentation touristique où sur les modes de vie des habitants, en particulier dans les espaces à forte densité de population du fait de la formation d'îlots de chaleur⁷³.

Le changement climatique à l'horizon 2050 en Pays de la Loire



Source : CESER, Impacts des changements climatiques et mesures d'adaptation en Pays de la Loire

⁷² Scénario médian.

⁷³ Les îlots de chaleur urbains sont des élévations localisées des températures, particulièrement des températures maximales diurnes et nocturnes, enregistrées en milieu urbain par rapport aux zones rurales ou forestières voisines ou par rapport aux températures moyennes régionales.

Ce diagnostic met en lumière les constats suivants :

- Les Pays de la Loire, une région à l'économie dynamique où la pauvreté reste inférieure à la moyenne nationale même si les revenus sont souvent modestes.
- Les Pays de la Loire, une région très attractive pour les nouvelles populations où les tensions sur le marché du logement sont marquées dans les territoires les plus dynamiques.
- Une vitalité globale de la région qui ne doit pas faire oublier que certaines parties du territoire régional peuvent être à l'écart de ces dynamiques vertueuses, en particulier aux frontières de la région. Des espaces plus en difficultés à l'est de la région, avec peu de nouvelles constructions, des logements plus souvent dégradés et des taux de vacance importants.
- Une région globalement bien desservie mais où des disparités existent localement en termes d'accès aux services, à l'offre de soins et au numérique.
- Une région au maillage routier et autoroutier de bonne qualité et bien pourvue en infrastructures de transports mais où des freins à la mobilité existent localement.
- Une région encore très agricole où l'artificialisation des sols progresse au détriment des terres agricoles.
- Une région principalement exposée aux risques d'inondations par débordement de cours d'eau et par submersion marine et aux risques industriels, en particulier dans l'estuaire de la Loire.
- Des espaces naturels, en particulier maritime et littoraux, à forte valeur patrimoniale à préserver au regard de la progression de l'activité économique et du nombre d'habitants, du changement climatique.
- Une région où les ressources en eau, très souvent fragilisées, pourraient se réduire du fait du changement climatique.
- Une production d'énergie renouvelable en hausse dans l'ensemble de la région et des potentiels de développement importants : l'éolien terrestre, les Energies Marines Renouvelables (EMR), la biomasse, l'énergie solaire.
- Une région relativement à l'abri des pollutions grâce à sa situation géographique qui favorise la dispersion des polluants.
- Une légère baisse des émissions de gaz à effet de serre en Pays de la Loire mais des températures moyennes possiblement en hausse de 2 à 5° à l'horizon 2050 en Pays de la Loire avec des répercussions prévisibles sur l'économie et la qualité de vie des habitants.
- Une région sensibilisée à la problématique de la gestion des déchets.

Trois grandes problématiques transversales peuvent être retirées de ces constats :

- Une région dynamique tant au plan économique que démographique, tirée par l'attractivité de sa façade littorale et de ses métropoles, avec un point de vigilance sur certains territoires périphériques fragiles, notamment en matière de mobilité, de formation et de santé.
- Un territoire globalement équilibré par une armature urbaine finement maillée, avec une attention particulière sur les centralités notamment en milieu rural.
- Une région qui s'engage dans les adaptations requises par les transitions à l'œuvre, tout particulièrement en matière de numérique et d'énergie renouvelable, mais où les questions de l'eau et de l'artificialisation des sols demeurent préoccupantes.

TABLE DES MATIÈRES

1- Une région en mouvement.....	1
1-1 Un dynamisme démographique durable.....	1
1-1-1 L'axe urbain formé par Nantes-Saint-Nazaire, Angers et Le Mans concentre une part importante de la population	2
1-1-2 En Pays de la Loire, la population s'accroît dans 7 communes sur 10, principalement à l'ouest de la région et à la périphérie des grandes villes	2
1-2- Une économie régionale parmi les plus dynamiques de France	4
1-2-1 Un appareil productif des Pays de la Loire relativement diversifié	4
1-2-2 Près de 31 000 exploitations agricoles dans la région	4
1-2-3 L'industrie, une composante forte de l'économie ligérienne	5
1-2-4 Des activités tertiaires moins développées qu'en moyenne au niveau national, sauf en Loire-Atlantique	5
1-2-5 18 millions de visiteurs en Pays de la Loire : une économie régionale également axée sur le tourisme..	5
1-2-6 Une économie maritime riche de 31 200 emplois.....	6
1-3- Une économie ligérienne créatrice d'emplois	7
1-3-1 300 000 emplois supplémentaires en 20 ans	7
1-3-2 De nombreux pôles d'emploi répartis sur l'ensemble du territoire en Pays de la Loire	7
1-4- Le taux de chômage, le plus faible de France	9
2- Une population ligérienne généralement bien insérée mais aux revenus parfois modestes	10
2-1 Une population régionale fréquemment en emploi	10
2-1-1 Un taux d'emploi supérieur à la moyenne française.....	10
2-1-2 Mais des jeunes exclus du marché du travail et de la formation dans certains territoires	11
2-1-3 Un taux d'emploi assez élevé qui n'empêche pas le chômage de longue durée dans les territoires les plus fragiles	11
2-2 En Pays de la Loire, les revenus sont modérés.....	12
2-2-1 Des revenus souvent plus faibles dans les espaces les plus éloignés des grands pôles d'emploi.....	12
2-2-2 Des revenus modestes qui s'expliquent par la présence marquée des contrats précaires dans certaines parties du territoire régional	13
2-2-3 Au final, moins de ménages fiscaux imposés en région	13
2-3 Une population régionale moins touchée par la pauvreté	14
2-3-1 Une pauvreté peu développée mais des disparités territoriales	14
2-3-2 Des contrastes à l'intérieur des départements de la région	14
2-3-3 Les Quartiers de la Politique de la Ville (QPV) connaissent des situations de pauvreté parfois importantes.....	15
2-4 Des territoires souvent plus fragiles aux marges des départements.....	16
3- Une région bien desservie par les services mais où l'accès au numérique et aux soins reste parfois limité	17
3-1 En Pays de la Loire, un accès aux services relativement aisé.....	17
3-1-1 Des services publics souvent facilement accessibles pour la population	17
3-1-2 Des temps d'accès rapides pour les services de proximité	19
3-2 Quelques territoires encore peu raccordés aux outils numériques.....	20
3-2-1 Une couverture 4G vaste en Loire-Atlantique, faible en Mayenne et en Sarthe	20

3-2-2 Certaines parties du territoire encore en zone blanche en 2G/3G	21
3-2-3 Quelques territoires régionaux encore peu raccordés à l'internet haut débit	21
3-3 Un accès aux soins parfois limité en Pays de la Loire.....	23
3-3-1 Le dynamisme de la région pèse sur le système de santé	23
3-3-2 Des disparités territoriales marquées	24
3-3-3 Certains territoires en déficit de médecins manquent également d'infirmiers	25
4- Une région très attractive pour les nouvelles populations avec des conséquences sur l'occupation du territoire	26
4-1 Les Pays de la Loire : 1,9 million de logements où l'habitat individuel prédomine	26
4-1-1 Une construction neuve plus dynamique en Loire-Atlantique et en Vendée.....	26
4-1-2 Des constructions récentes en Loire-Atlantique et en Vendée, en réponse à la hausse de la population	27
4-1-3 Le long du littoral, des résidences secondaires parfois plus nombreuses que les résidences principales	28
4-1-4 Peu de logements vacants en Pays de la Loire.....	29
4-2 En Pays de la Loire, des tensions localement fortes sur le marché de l'habitat	29
4-2-1 Une offre de logements sociaux modérée et géographiquement concentrée, une demande localement forte.....	29
4-2-2 Des taux de vacance généralement faibles dans le parc social, notamment dans les QPV	29
4-2-3 Une tension sur le secteur locatif social plus élevée en Loire-Atlantique et en Vendée	30
4-2-4 Une tension sur le secteur locatif privé également plus forte en Loire-Atlantique et en Vendée	30
5- Un territoire régional à la fois très agricole et fortement artificialisé	32
5-1 Des espaces artificialisés plus nombreux en Loire-Atlantique et en Vendée	32
5-2 Un territoire régional qui demeure agricole	32
5-3 Une progression plus modérée de l'artificialisation des sols entre 2010 et 2014	32
5-4 Une artificialisation des sols au détriment des terres agricoles	33
5-5 Une dynamique de l'étalement urbain scindée en deux en Pays de la Loire	34
5-6 Une problématique de la gestion économe de l'espace qui concerne l'habitat comme les zones d'activités.....	35
6- Une région bien desservie par des infrastructures de transport diversifiées	36
6-1 La voiture, le mode de déplacement privilégié en Pays de la Loire	36
6-2 Les transports en commun se développent mais ils ne sont pas présents sur l'intégralité du territoire	37
6-3 Un accès au transport ferroviaire assez variable en région	38
6-3-1 Une fréquentation du réseau TER en hausse en Pays de la Loire.....	38
6-3-2 Avec la mise en place de la ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire et de la virgule de Sablé, les temps de transport sont réduits.....	39
6-3-3 Mais la saturation de l'infrastructure sur la ligne Nantes-Angers affecte la qualité de la desserte en région	39
6-4 Covoiturage, vélo, véhicules électriques, des modes de déplacement en progression mais encore marginaux en région.....	39
6-5 145 000 actifs traversent la Loire pour aller au travail	40

6-6 Un trafic routier dense surtout en Loire-Atlantique	41
6-7 Favoriser le dynamisme économique local à travers des infrastructures de qualité et une interconnexion aux réseaux européens, aux dessertes nationale et interrégionales	42
6-8 Des entraves à la mobilité plus marquées sur certaines parties du territoire régional.....	42
7- Une richesse du patrimoine naturel à préserver	44
7-1 Une grande région agricole où l'élevage et le végétal spécialisé sont bien représentés	44
7-1-1 <i>Au cours des dernières décennies, l'agriculture régionale a connu d'importantes mutations</i>	<i>44</i>
7-1-2 <i>Des inquiétudes sur le devenir de la biodiversité au regard des mutations socio-économiques en cours et à venir.....</i>	<i>44</i>
7-1-3 <i>Mais également de belles perspectives grâce au développement de filières de valorisation</i>	<i>44</i>
7-2 Des espaces naturels à forte valeur patrimoniale.....	45
7-3 Des ressources en eau souvent fragilisées.....	46
7-3-1 <i>Un état écologique des masses d'eau de la région très moyen</i>	<i>46</i>
7-3-2 <i>Et une consommation d'eau qui recule en Pays de la Loire</i>	<i>47</i>
7-4 Inondations et accidents technologiques pour principaux risques.....	49
8- Une région sensibilisée à la problématique de la gestion des déchets	50
8-1 Des disparités départementales dans la gestion des déchets non dangereux	50
8-2 Un territoire maîtrisant la production de déchets dangereux.....	51
9- Un territoire en marche vers la transition énergétique	53
9-1 Une stabilité des consommations d'énergie finale.....	53
9-2 Une production d'énergie renouvelable en hausse	53
9-3 De bons indices de qualité de l'air	55
9-4 Une légère baisse des émissions de gaz à effet de serre en Pays de la Loire	55
9-5 Des températures moyennes possiblement en hausse de 2 à 5° à l'horizon 2050	57

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Évolution en moyenne annuelle de la population entre 2009 et 2014 selon les départements (en %).....	1
Population dans les départements des Pays de la Loire	1
Évolution annuelle moyenne de population par commune entre 2009 et 2014.....	2
Évolution de la population, projections 2013-2050	3
Répartition de la valeur ajoutée en 2014.....	4
Évolution de l'emploi total entre 1995 et 2015 par département.....	7
Le zonage en aires urbaines 2010 de la région Pays de la Loire	8
Taux de chômage par département	9
Taux de chômage par zone d'emploi en Pays de la Loire.....	9
Le taux d'emploi de 15-64 ans par département	10
Le taux d'emploi des 15-64 ans en Pays de la Loire par bassin de vie	10
Les jeunes âgés de 15-24 ans non insérés.....	11
Les chômeurs de longue durée	11
Le revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal par territoire de vie.....	12
Les actifs en contrats précaires	13
Les ménages fiscaux imposés (2014).....	13

Part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté (2014)	14
Le taux de pauvreté communal en 2012	14
Taux de pauvreté dans les grandes aires urbaines des Pays de la Loire	15
Nombre d'habitants dans les quartiers de la politique de la ville et taux de pauvreté de ces quartiers par unité urbaine	15
La fragilité sociale des EPCI en 2012.....	16
L'accès aux équipements publics	17
Durée moyenne d'accès aux équipements de services avec mission de services publics	18
Durée moyenne d'accès aux équipements marchands de proximité	19
Zones blanches 4G mobile en Pays de la Loire.....	20
Déploiements dans le cadre du programme de couverture des centres-bourgs (voix/SMS) Etat au 1 ^{er} juillet 2017	Erreur ! Signet non défini.
Les communes dont les centres-bourgs sont en zone blanche (2G/3G) au 1 ^{er} juillet 2017 et le nombre d'habitants concernés	21
Part de locaux non-éligibles à un débit internet supérieur à 8 Mbps dans les communes des Pays de la Loire, mi 2016.....	22
Les médecins généralistes en Pays de la Loire	23
Profil démographique des médecins généralistes libéraux et mixtes.....	23
Densité des médecins généralistes libéraux et mixtes pour 10 000 habitants à l'échelle des bassins de vie	24
Densité des infirmiers libéraux et mixtes pour 10 000 habitants à l'échelle des bassins de vie	25
Nombre moyen de logements construits chaque année par département entre 1999 et 2014.....	26
Taux d'évolution annuel du nombre de logements dans les bassins de vie des Pays de la Loire, 2009-2014	27
Un parc de logements plus vieillissant en Sarthe.....	27
Le taux de vulnérabilité énergétique résidentiel des ménages	28
Part des résidences secondaires en Pays de la Loire.....	28
Tension dans le secteur locatif social en 2017	30
Tension dans le secteur locatif privé en 2017	30
Prix moyen au m ² des appartements en euros	31
La part des sols agricoles dans les départements (en %)	32
Le rythme d'artificialisation des sols (en points).....	33
L'évolution de la part des sols agricoles entre 2006 et 2014 (en %).....	33
L'étalement urbain entre 2009 et 2014 en Pays de la Loire	34
L'équipement en véhicules des ménages.....	36
Les modes de déplacements pour se rendre au travail	36
Fréquentation des 8 principaux réseaux de transport collectif urbain en Pays de la Loire	37
Réseaux départementaux et régional en Pays de la Loire	38
Distance moyenne d'accès à la gare la plus proche	39
Part des personnes en emploi traversant la Loire par commune de résidence.....	40
.....	40
Nombre de personnes traversant la Loire pour travailler.....	40
Trafics routiers en Pays de la Loire 2014.....	41
La vulnérabilité des communes aux questions de mobilité	43
Les espaces naturels en Pays de la Loire	45
Part des cours d'eau n'atteignant pas le bon état écologique.....	46
État écologique des cours d'eau en 2013.....	47
Les prélèvements en Pays de la Loire par usage et par département en 2013	48
L'évolution des prélèvements en eau par usage de 2010 à 2013	48

Le risque d'inondation par débordement de cours d'eau selon les départements.....	49
La collecte des déchets non dangereux en Kg par habitant et par en 2015	50
Évolution de la collecte de déchets dangereux en Pays de la Loire entre 2006 et 2015	51
Cartographie des installations de déchets dangereux en Pays de la Loire	52
La consommation d'énergie finale par secteur utilisateur en 2014 en Pays de la Loire, en ktep.....	53
Productions d'électricité éolienne et photovoltaïque dans les départements ligériens au 31/03/2017	54
Proportion de journée avec un air de bonne, moyenne ou mauvaise qualité, 2016.....	55
Les émissions de gaz à effet de serre par département en 2014.....	55
Les émissions de gaz à effet de serre par département en 2014, principaux secteurs émetteurs.....	56
Le changement climatique à l'horizon 2050 en Pays de la Loire.....	57